

Histoire et Traditions Populaires



Eglise de Vieux-Pont en Auge
Photo Michel Sady

N° 108

décembre 2009

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot, 14170 L'Oudon

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon



Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Décembre 2009 – n° 108 – 36^e année

Responsables de publication formant le Conseil d'Administration de l'association :

Gérant Jack Maneuvrier – **Membres** : Almir Bellier, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Eric Bourgault, Denise Bourgault, , Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, José et Claude Castel, Florent et Mercé Chaboissier, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Jean-Pierre et Roselyne Gallou, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Daniel et Monique Lalizel, Bernard et Majo Lecerf, Colette Léchenault, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Jacky et Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Marie Raimbault, Jean et Françoise Tramblais, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 15 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 20 € . L'adhésion valable pour toute la famille est nécessaire pour participer aux activités du Foyer à cause des assurances.

Dans la région du Foyer du Billot, de nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'envoi par la poste il convient d'ajouter 6 € pour les frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

Sommaire décembre 2009

<i>Bulletin d'abonnement</i>		p. 4
<i>Les tuileries de Louvagny et de Courcy</i>	Solange et Henri Paumier	p. 5
<i>Les femmes dans l'industrie textile lexovienne</i>	Jean-Pierre Coirre	p. 35
<i>Vieux-Pont-en-Auge : une très vieille histoire</i>	Michel Sady	p. 43
<i>Notes de Toponymie normande</i>		
Toponymie de Vieux-Pont-en-Auge	Dominique Fournier	p. 48
<i>À la découverte de Vieux-Pont-en-Auge</i>	Jack Maneuvrier	p. 43
Sortie manoirs du 25 septembre 2009	Photographies : Michel Sady Daniel Lalizel	
La famille de Vieux-Pont, l'église de Vieux-Pont-en-Auge		
Virginité et plénitude, la Vierge de Saint Désir	Pierre Frémont	p. 69

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon

Tel/Fax : 02 31 20 62 72

Email : j.maneuvrier@gmail.fr

.Bulletin d'abonnement et d'adhésion

Les abonnements sont habituellement renouvelés en fin d'année. Nous espérons que vous continuerez à nous manifester votre soutien et votre amitié en nous retournant le bulletin joint. L'adhésion permet de recevoir quatre bulletins en mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin constitue généralement le catalogue de l'exposition et se présente sous la forme d'un petit livre (voir « Fermières en pays d'Auge 2009 » « Une forêt en Pays d'Auge 2008 »).

Nos projets pour l'année 2010 :

Exposition : elle sera consacrée aux « Métiers oubliés du Pays d'Auge » ; inauguration le 12 juin

27 juin : Le Foyer a 40 ans : nous fêterons cet anniversaire par :

le dimanche matin : Rallye pédestre dans la campagne du Billot

à midi : repas en commun : grillades

après-midi : reprise du rallye

petite collation : fromages et cidre

Montage audiovisuel : rétrospective : 40 ans d'expositions et d'activités

15 août : Forum de l'archéologie et des Traditions populaires

28 mars : Sortie en car

26 septembre : « Sortie manoirs », à la découverte de l'architecture du sud Pays d'auge

Nos tarifs n'ont pas changé :

Adhésion (nécessaire pour participer aux activités à cause des assurances) avec **abonnement** aux 4 bulletins: 20 €

Ou

Abonnement seul : 15€

De nombreux bulletins sont distribués par nos administrateurs ; pour un envoi par la poste, il convient d'ajouter 6 €.

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom.....

Adresse.....

souscrit : adhésion avec abonnement : 20 €

abonnement seul : 15€

frais d'envoi (6 €) oui / nonci-joint chèque d'un montant de : à l'ordre du Foyer rural du Billot

A le.....
signature

Les tuileries de Louvagny et de Courcy (14-381). De l'histoire locale à l'art du tuilier.

A l'est de l'arrondissement de Falaise, dans le canton de Morteaux-Couliboeuf, il est notoirement connu qu'il y avait autrefois plusieurs tuileries réparties sur quatre communes: Les Moutiers-en-Auge, Norrey-en-Auge, Barou-en-Auge et Louvagny. Cette dernière est plus présente dans les esprits à cause de briques curieusement marquées « BRIQUETERIE DE COURCY » C'est pourtant bien à Louvagny à proximité de la limite avec Courcy qu'il y a un lieudit appelé « la tuilerie. » Sur la carte topographique de 1889, il est occupé par plusieurs constructions.

Dans cet endroit, actuellement il ne reste qu'une maison d'habitation et ses dépendances: aucune trace du four à tuiles et des fondations des hangars n'est visible.

Pour attester de l'activité de cette industrie disparue, il y a quelques rares témoignages oraux qui se rapportent, surtout aux matières premières utilisées:

- L'extraction de l'argile dans le trou à terre: carrière située au lieu dit la Baronnie.
- La préparation du combustible dans les coupes annuelles du bois de Courcy, sous forme de bourrées tuilières.

Plus rarement il y a aussi quelques mentions sur des transports par banneaux de tuiles et autres produits: tournées régulières vers Crévecoeur en Auge; chargement de wagons en gare de Vendevre-Jort .

Sur les dernières années d'activités de cette tuilerie, vers 1935 une seule personne, proche du directeur, a bien voulu donner quelques renseignements concernant le personnel et les procédés de fabrication.

Un autre établissement est signalé à un kilomètre plus loin par F. Galeron dans sa statistique de l'arrondissement de Falaise rédigée en 1827, et parue l'année suivante « à l'est de la commune on trouve une terre propre à faire de la brique, on y construit en ce moment une tuilerie ... ». Aucune carte d'état major ni même le plan cadastral levé en 1813, ne permettait en 1990, de trouver avec exactitude la position du four à tuiles et des hangars.

En cherchant tant soit peu dans les statistiques économiques et les journaux: de 1835 à 1935, une tuilerie est généralement mentionnée à Louvagny sans toutefois la situer.

On n'est guère plus renseigné après avoir consulté l'étude « Les tuileries et briqueteries des arrondissements de Caen et de Lisieux XIX^e- XX^e siècles »¹: il n'y a pratiquement rien sur cette tuilerie.

¹ Association « Histoire et patrimoine industriels en Basse Normandie », recensement céramique industrielle fait en 1987 . Paru dans le tiré à part du bulletin spécial de la Société Historique et Archéologique de l'Orne 1990, sous le titre « L'homme et l'industrie en Normandie du néolithique à nos jours ». Rien de plus dans la nouvelle publication de P. Bernouis, D. Dufournier, Y. Lecherbonnier: « La Céramique architecturale en Basse Normandie - La production de briques et tuiles XIX^e- XX^e siècles », Edition Cahier du temps 4^e trimestre 2006.

Bien des questions restaient sans réponses: caractéristiques des productions, identification des tuiliers, des exploitants et des propriétaires. Pourquoi cette tuilerie a fermé vingt ans plus tard que ces concurrentes de même importance, alors que de grandes usines inondaient le marché de produits à bas prix? Quelle était la raison de cette réussite?

Dans les années suivantes, aux aguets de toutes nouvelles informations pouvant contribuer à répondre à ces questions, un document trouvé fortuitement va permettre de débloquent cette situation. C'est devant le tribunal de Falaise, l'annonce en date du 26 janvier 1843 d'une sommation pour le règlement d'une dette de « Grandval François et son fils tuiliers à Louvagny »². Ces personnes sont facilement identifiables vu qu'elles font partie d'une famille à tuiliers que nous avons repérée au cours de précédentes recherches.

Ensuite, au fil des années, par des recherches les plus classiques comme les listes nominatives du recensement, les actes notariés, le cadastre, articles de presse etc., des réponses sont venues progressivement. Dans cette étude, bien vite, est apparue la nécessité d'y inclure le bois de Courcy, car l'exploitation des coupes annuelles est souvent liée au travail des tuiliers.



² Archives Départementales du Calvados - U 5852: compte civil de 1843.

1. La première tuilerie est située au hameau de la Source.

François Grandval.

Il est marchand tuilier, profession qui consiste à acheter directement les produits des tuileries: tuiles, faîtières, nouettes, corniers, chatières, briques et pavés de différentes sortes, puis de les revendre aux utilisateurs: couvreurs, maçons, etc. C'est un intermédiaire indispensable pour assurer la régularisation du marché, car il sait où trouver les produits et les livrer en temps utile. Ayant sans doute des difficultés d'approvisionnement, il décide de produire lui-même ce dont il a besoin pour son commerce.

En toute connaissance de cause, il décide d'acquérir ce qui est nécessaire pour construire sa propre tuilerie, selon sans doute trois critères:

- Un endroit accessible en bordure d'une route le plus près possible de la plaine de Falaise.
- D'avoir sur place la matière première nécessaire à ses fabrications: une argile de bonne qualité, facile à extraire.
- Pouvoir acheter du bois de chauffage (bourrées tuilières) à proximité, à seule fin d'avoir peu de frais de transport.

Ces trois conditions se trouvent réunies au lieudit « La Baronnie » dans la commune de Louvagny, en bordure de la route de Vicques à Vaudeloges.

1827. Le 27 Août par devant Maître Louis Alexandre Paris, notaire royal résidant à Saint Martin de Fresnay (arrd. de Lisieux), il réalise cet achat. Le vendeur, Jacques Joseph Lalande propriétaire et cultivateur, ayant demeuré à Louvagny (arrd. de Falaise), lui cède une partie de sa propriété. A savoir:

1°/ 1 pièce de terre labourable delage³ des Crières de 80 ares.

2°/ 1 pièce de terre labourable au même delage de 20 ares.

3°/ 2 parts de biens communaux...

4°/ 1 corps de bâtiment, bergerie, jardin potager et une place à chènevière.

5°/ 1 portion de terre labourable de 1 hectare 20 ares.

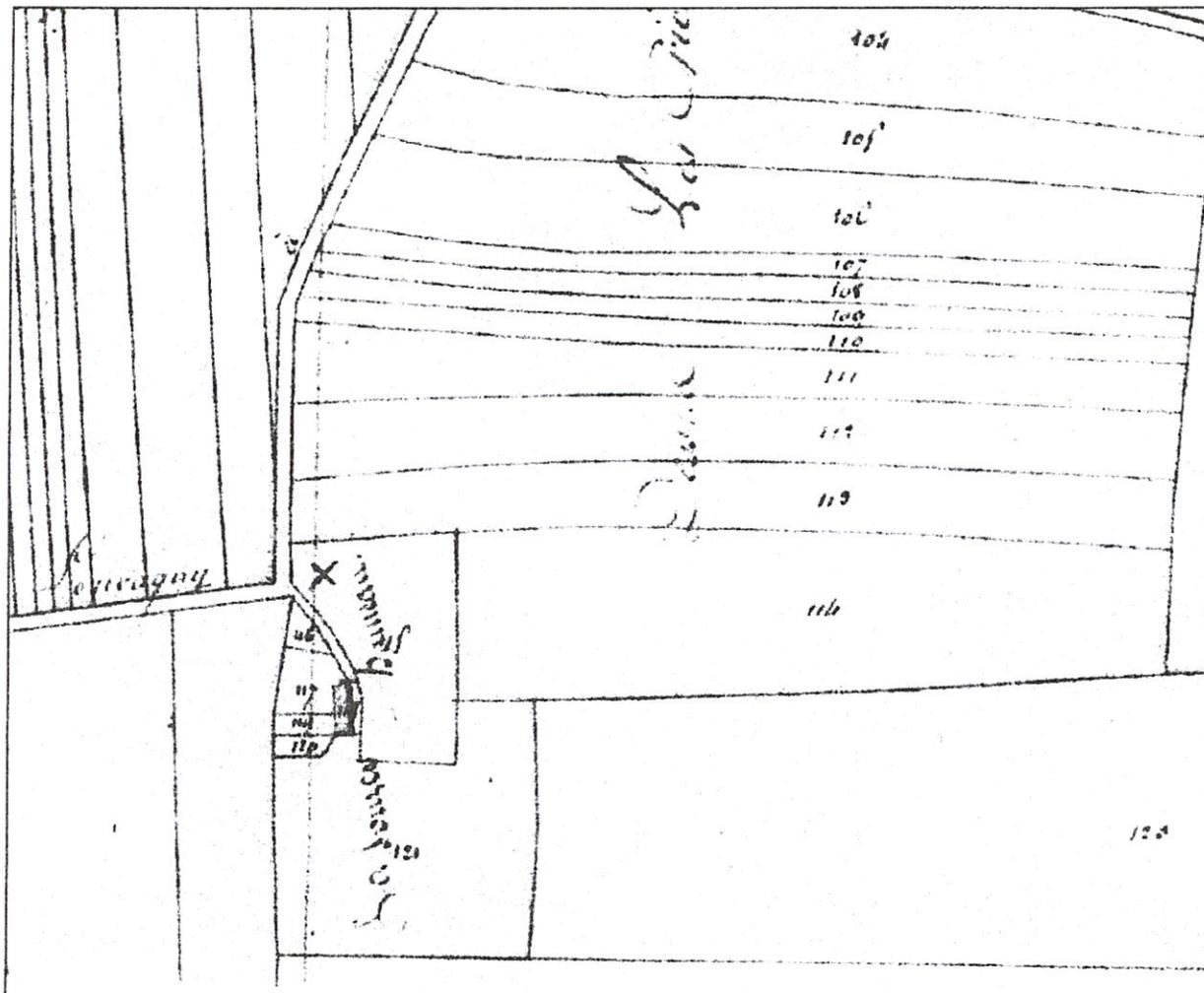
6°/ Un droit de faculté de réméré.

Le prix de cet ensemble est de 5.200 francs. François Grandval donne un acompte de 700 francs. Le reste payable avec intérêt à 5%.

François Grandval peut donc commencer à organiser sa tuilerie. Il fait construire les halles nécessaires pour le façonnage et le séchage des tuiles et briques. Lui-même avec l'aide de quelques ouvriers, il réalise, selon la coutume ancestrale, le fourneau qui correspond à ses besoins. Compte tenu de l'importance du volume de maçonnerie à réaliser: plusieurs dizaines de milliers de briques liées avec du mortier composé d'argile et de sablon et du temps de séchage qui doit être parfait: le fourneau ne peut être opérationnel qu'au printemps 1828.

Sur le métier de tuilier à cette époque, voir ci-après « L'art du tuilier ».

³ Henri Moisy: dictionnaire de patois Normand - Caen 1887 - Delage ou dellage: région d'une plaine en labour, où les pièces ont leurs sillons tracés dans le même sens et aboutissent le plus souvent à un chemin d'exploitation commun. Généralement, ces pièces n'ont pas de clôtures, la largeur est définie par un nombre de sillons.



Extrait de l'ancien plan cadastrale de Louvagny (AD 14 3P 1960). X l'emplacement présumé du fourneau à tuiles de F. Grandval sur B 115. En B 116, 117 et 118 place à chènevière, jardin potager et bâtiment. En B 123, il y a une portion de terre labourable de 1 hectare 20 ares.

1832. Le 12 janvier par devant Maître Grachard, notaire à la résidence de Jort (Calvados) François Grandval reconnaît devoir à une Dame Bellivet de Saint Pierre sur Dives 900 francs, à rembourser en 5 ans, à 5 % d'intérêt. Au paiement et assurance de la somme empruntée, le sieur Grandval à obligé, affecté et hypothéqué avec faculté d'inscrire les biens achetés à J. J. Lalande qui sont énumérés ci-dessus, plus une augmentation de superficie de la parcelle de 1 hectare 20 ares, qui est portée à 3 hectares sur laquelle François Grandval dit avoir fait construire un fourneau à tuiles et les halles nécessaires à l'exploitation

De suite, François Grandval a versé la même somme à M. Joseph Alexandre Reine Comte de Beaurepaire de Louvagny, officier de la légion d'honneur, commandant de l'ordre d'Espagne de Charles III, ancien ministre plénipotentiaire, demeurant en son château de Louvagny. Cette dite somme avait été avancée par ce dernier pour payer l'échéance de l'annuité plus les intérêts exigibles à Noël dernier sur l'acquisition J. J. Lalande. François Grandval déclare qu'il ne doit à présent, en plus des 900 francs, que 1.500 francs. Sur sa réquisition le sieur de Beaurepaire a déclaré subroger la Dame aux droits et privilèges sur les biens désignés.

1835. Le 1 septembre, par devant Maître Louis Charles Manchon Desrivières notaire royal à la résidence de Jort. François Grandval, marchand tuilier, domicilié à Louvagny, reconnaît devoir bien légitimement à M. Jacques Urbain, Vicomte de Beurepaire-Louvagny⁴, domicilié à Champrey (Meurthe), absent...représenté par M. Gabriel Guérard dit Saint Omer, son mandataire...la somme de 1.400 francs. Ce prêt qu'il a reçu en valeur, à sa satisfaction et pour être employée à ses biens et affaires, est remboursable en 3 ans, avec intérêts à 5 %, en bonne espèces métalliques d'or et d'argent aux titres poids et valeur de celles actuellement en circulation et non en papiers monnaies...

M. Grandval déclare que les immeubles lui appartiennent en toute propriété et jouissance, qu'ils sont d'une valeur d'au moins 20.000 francs et que de tout le passé jusqu'à ce jour, ils ne sont grevés que de deux inscriptions s'élevant ensemble à un capital de 1.700 francs.

1836. Sur la liste nominative du recensement de Louvagny, François Grandval, tuilier, 56 ans, vit en compagnie de son fils Blaise 20 ans, tuilier et d'un autre fils âgé de 15 ans. Il a un domestique, Lacerie Constant. Les journaliers qu'il emploie pendant la période d'activité de la tuilerie, ne sont pas identifiables car ils ne sont pas répertoriés comme tuiliers et peuvent habiter dans les communes circonvoisines.

Malgré que François Grandval a des difficultés de trésorerie, sa tuilerie a une production comparable à celles de Barou-en-Auge et de Norrey-en-Auge. Pour ces 4 établissements, Maître Grachard notaire à Jort, sans les différencier donne une production de 34 fournées de 50.000 tuiles pour 1834. Par an 9 fournées est une bonne moyenne.

La patente de la tuilerie de Louvagny pour 1836 est de 46,12 francs, ce qui la situe dans la moyenne de la région.

François Grandval a des problèmes avec l'état des chemins. En 1832 le Conseil municipal l'oblige à fournir et charrier 2 toises de pierre dans le chemin de Réveillon à Falaise, pour la dégradation faite à cause de l'exploitation de sa tuilerie. En 1837, pour le même motif il est condamné par l'agent voyer à payer à la commune 51,85 francs. Les chemins à cette époque, dans de nombreuses communes, sont en mauvais état à cause de la pauvreté des finances.

1840. Le 7 avril par devant Maître Louis Charles Manchon Desrivières notaire à la résidence de Jort, lors de la réception d'une quittance d'une somme de 800 francs empruntée en 1830 à une Dame Granger d'Ernes, François Grandval déclare que la somme présentement payée lui provient d'un emprunt de plus forte somme qu'il a fait de Joseph From maître d'hôtel de Mr d'Oillamson, demeurant à Saint Germain Langot, passé devant Me Lechatelain notaire à Falaise, le 28 mars dernier. L'hypothèque pour cette somme est levée, mais une autre est mise pour la somme de Joseph From.

Joseph Auguste Godefroy, repreneur de la faillite Grandval.

1842. Ne pouvant plus désintéresser immédiatement ses créanciers, François Grandval et ses enfants se voient dans l'obligation de vendre tous les biens qu'ils possèdent en communauté à M. Joseph Auguste Godefroy, propriétaire demeurant à Saint Pierre sur Dives.

Le 28 février par devant le notaire de Saint Martin de Fresnay cette vente est faite pour un prix total de 6.500 francs: 4.500 francs pour Louvagny et 2.000 francs pour les terres qu'ils

⁴ C'est le fils du comte de Beurepaire cité ci-devant.

possèdent à Réveillon. Dans la description des biens, il est signalé que dans la cour de la tuilerie il y a un bâtiment nouvellement construit non couvert.

Les Grandval ne perdent pas la face, car ils conservent l'exploitation de la tuilerie. Deux conditions figurent sur l'acte de vente:

- L'acquéreur ne pourra prétendre aux marchandises de la tuilerie, confectionnées, ou en voie de confection, non plus qu'aux marchandises ou ustensiles servant à son exploitation...

- Il souffrira (J. A. Godefroy), l'exécution du bail verbal qui a été consenti au Sieur Eustache Grandval, en profitant du fermage ou autres obligations imposées à ce dernier à partir du 25 mars prochain.

M. Godefroy est mis en jouissance des immeubles le 25 mars 1842 pour 6.500 francs. Insertion dans le journal de Falaise du 22 juin 1842.

M. Maheut Chardin propriétaire de la tuilerie.

1842. Le 28 novembre, devant Maître Bellencontre notaire à Falaise, les Sieurs François Grandval, Hippolyte Grandval et Eustache Blaise Grandval, tant pour leurs noms personnels que comme se portant solidairement forts de François Modeste Grandval ont vendu cédé et transporté à M. Maheut Chardin, la faculté de rachat ou réméré qu'ils s'étaient réservés (signalé au n° 6 de l'achat du 27 août 1827 à J. J. Lalande). Ce rachat est effectif en 1844 lorsque tous les créanciers sont payés et toutes les hypothèques levées.

1845. Le 16 juin devant Maître Hippolyte Hélie, notaire résidant à Saint Martin de Fresnay sont comparus M. Jean Baptiste Auguste Maheut Chardin, marchand faïencier demeurant à Falaise place Saint Gervais. M. François Grandval autrefois tuilier, maintenant sans profession demeurant à Louvagny. M. Eustache Blaise Grandval, tuilier, demeurant à Louvagny. M. François Modeste Grandval, filassier demeurant à Boisse.

Après que Maître Hélie a rappelé les modalités du règlement de cette faillite, M. Maheut Chardin a présentement versé à MM. Grandval le solde de 209 francs. Ceux-ci reconnaissent qu'il ne leur est plus rien dû sur le prix du contrat précité des 26 et 28 février 1842, approuvant et ratifiant non seulement ce contrat mais encore tous les autres... Renonçant à inquiéter, sous aucun prétexte M. Maheut Chardin et M. Godefroy...

M. Maheut Chardin vend la tuilerie à Mme de Beaurepaire-Lamyre.

1846. Le 30 mai par devant Maître Louis Charles Manchon Desrivères, notaire à la résidence de Jort, comparait M. Jean Baptiste Auguste Maheut Chardin, marchand à Falaise, sente de Caen. Lequel a vendu... garanti de tous troubles éventuels, dettes hypothèques et empêchements quelconques.

A Mme Alexandrine de Lamyre, épouse de M. Dominique Urbain, vicomte de Beaurepaire demeurant à Philencourt (Somme), de présent en « sa terre de Mesnil Henry, commune de Courcy présent, acceptant, acquéreur » en son nom personnel à titre de réemploi de ses biens aliénés... L'immeuble ci après situé en la commune de Louvagny...(description de tous les biens ayant appartenu aux Grandval).

Entrée en jouissance: Mme de Beaurepaire est propriétaire des dits biens dès ce jour. Elle en a la jouissance à son profit, pour les bâtiments dès avant cette époque, quant aux prés et terres labourables, elle n'en prendra jouissance que le jour de la Saint Michel prochain. Cependant elle pourra faire tirer ou extraire des terres à tuile et brique sur les biens vendus pour l'usine de son mari, et ce à moins de dommage que faire se pourra...

Prix: En outre cette vente est faite moyennant 4.500 francs que M. Maheut Chardin reconnaît avoir présentement reçus de Mme de Beaurepaire par l'entremise de son mari...

Exploitants et employés de la tuilerie.

M. Dominique Urbain, vicomte de Beaurepaire, à la suite des Grandval, a pris la location des bâtiments de la tuilerie à son propre compte, comme l'indique le contrat ci-dessus. A partir de Noël 1844 il loue par bail verbal à M. Césaire Auguste Prosper Ameline, propriétaire et tuilier demeurant à Pont (Vendeuvre), le bois de Courcy et ses dépendances composés de terre labourable et une usine de tuilerie et briqueterie moyennant 8.300 francs par an.

Le 8 octobre 1845, suite à des retards de paiement M. Ameline, sur ses biens à Jort, Pont et Vendeuvre donne une garantie hypothécaire à M. de Beaurepaire, .

Le 9 décembre 1847⁵, M. Ameline vend sous réserve de réméré, ses biens précédemment hypothéqués à Mme Lamyre, épouse de M. Dominique Urbain, vicomte de Beaurepaire. C'est sans doute pour se mettre à jour de ses mensualités. En 1848, il est toujours tuilier à Louvagny⁶.

Avec les listes nominatives du recensement, on constate que les Grandval occupent la tuilerie jusqu'en 1861 en tant que contremaître ou ouvriers. La patente est au nom de Beaurepaire ou d'une tierce personne qui le représente, comme M. Renaud à Courcy.

François Grandval, le créateur de la tuilerie est décédé le 5 avril 1846 à 78 ans, dans la maison de son fils Blaise à Louvagny.

En 1866, dans le recensement apparaît un autre contremaître tuilier: Théodore Thomas, 50 ans, né à Norrey, son épouse est Florentine Guillemain, 43 ans, née à Barou, et 3 filles: Zélie, 22 ans, née à Norrey; Mélanie, 18 ans, née à Norrey; Louise, 13 ans, née à Troarn. Sans doute avait-il travaillé à la tuilerie de cette localité qui avait été préalablement la propriété de Charles François Ameline⁷.

Inventaire après décès de Mme de Beaurepaire-Lamyre.

1869. Le 21 avril au château de Filescamps, commune de Braches (Somme) Mme Alexandrine Angélique Gabrielle de Lamyre, veuve de Jacques Dominique Urbain vicomte de Beaurepaire, est décédée. Avant de donner la partie de l'inventaire qui se rapporte à notre sujet, il faut donner quelques indications sur l'héritage et les héritiers.

Mme Lamyre (une femme de tête) avait composé avec les terres de son mari et par différents achats, un beau domaine sur Louvagny et Courcy, d'environ 130 hectares, qu'elle avait nommé « Le Mesnil Henry ». Sans aucun doute, elle avait choisi cette appellation à cause du prénom d'un de ses fils, sur lequel elle avait fondé ses espoirs pour qu'un de Beaurepaire reprenne pied à Louvagny, car la terre de cette famille était tombée en quenouille⁸.

Dans le testament olographe de la vicomtesse de Beaurepaire-Lamyre il y a cette disposition:

⁵ Cet acte et le précédent sont passés par devant Maître Louis Charles Manchon Desrivières notaire à Jort.

⁶ Statistique de l'arrondissement de Falaise sur les tuileries en 1848: Norrey, Boquet Sébastien; Méliion Louis Victor; Louvagny, Ameline Augustin; Barou, Bernouis Nicolas; Saint Pierre Canivet, Godard.

⁷ Dans le journal de Falaise du 22 mai 1846: annonce de la vente par adjudication de la tuilerie de Troarn appartenant au sieur Ameline fabricant de tuile à Troarn. Une autre annonce: vente d'une pièce de terre à Jort appartenant à Charles Ameline, ancien charpentier, propriétaire et tuilier à Saint Pair de Troarn. Charles est le frère de Césaire Auguste Prosper, cité ci-devant comme exploitant la tuilerie de Louvagny et le bois de Courcy.

⁸ L'héritage ancestral des biens des Beaurepaire- Louvagny est échu à une femme, Marie Elisabeth, née le 5 août 1838, mariée le 22 février 1868 à M. de Postel (d'après B. de Beaurepaire de Louvagny dans son ouvrage: Notes généalogiques, Paris 1958).

« Je lègue à mon fils Henri vicomte de Beaurepaire à valoir sur ses droits dans ma succession de ce qui appartiendra au jour de mon décès dans ma propriété du Mesnil Henri ».

Préférence d'une mère des 9 enfants suivants:

- Ludovic Reine Raoul, vicomte, ancien officier de marine (né en 1828).
- Louis Henri, vicomte, le légataire, (né 1830 à Louvagny).
- Gustave Urbain, prêtre de la congrégation du Saint Esprit...habitant à la Martinique (1831).
- Charles Alexandre Stanislas, officier de cavalerie en garnison à Auch (1833).
- Louis de Marie Dominique, propriétaire, demeurant au château de Filescamps (1834)
- Antoine Gabriel, (1840).
- Louis Joseph, (1842).
- Louis Emmanuel, (1843).
- Marie Anne Delphine, (1844).

On doit à l'actif de celle-ci, la création d'un chemin privé, aujourd'hui existant, qui relie directement la route D 90 (Saint Pierre sur Dives à Trun) à sa tuilerie et au bois de Courcy. Elle avait acheté des parcelles de terrain d'une contenance de 9,31 ares situés commune de Louvagny, delle des Marais, par acte reçu par Maître Mulson, Notaire à Jort, le 9 juillet 1861.

La partie de l'inventaire retenu est dans un acte de Maître Giffard notaire à Jort du 25 mai 1869. La présentation des objets mobiliers est faite par M. Richbourg, garde des bois de Courcy. La prisée va être faite par M. Prosper Gorges, huissier, demeurant à Crocy. Plusieurs personnes sont présentes en tant que témoins comme M. Théodore Thomas, contremaître de la tuilerie...

Dans la tuilerie:

- 70^e : Au moment du décès de Madame de Beaurepaire, la fabrication de la tuile ne marchait que depuis 5 jours et il n'y avait plus en colombier de marchandises de l'année précédente. Lors du décès, toute la terre pour la campagne de 1869 était extraite, cette terre déduction de tous frais est estimée à 381 francs.
- 71^e : Il y avait au même moment 25.000 tuiles en colombier⁹ provenant de la fabrication des 5 jours estimés déduction faite de tous frais à 140 francs. (donc début de la fabrication le 17 avril).
- 72^e : 25 hectolitres de coke¹⁰ estimés à 36 francs.
- 73^e : 1.200 pavés ou briques estimés à 35 francs.
- 74^e : 68 tuiles pour lucarne, 30 faîtières, 198 noites et corniers, le tout estimé à 95 francs.

Derrière la tuilerie:

- 75^e : 1 établi et son valet, estimé à 3 francs.
 - 76^e : 28.088 bourrées tuilières estimées à 120 francs le mille soit en tout 3.370, francs 56.
- On observe ici que les bourrées tuilières ne sont comptées qu'à 120 francs le mille à cause de la grande quantité et attendu que lors de l'issue de la vente par adjudication de ces bourrées on n'a pu en vendre que 1.550 sans pouvoir trouver d'amateurs pour le surplus d'aucun prix. Il existait, en outre au moment du décès de Mme de Beaurepaire 895 bourrées câblées et 1.550 bourrées tuilières qui ont été vendues par M. Gorges, huissier à Crocy, par procès verbal le 4 mai courant, moyennant un prix total de 1657 francs 75 centimes, sur lequel les frais des

⁹ Colombier est l'un des moyens utilisé pour le séchage des tuiles: voir « L'art du tuilier ».

¹⁰ Lorsque le four ou fourneau est rempli de tuiles, briques, pavés etc., on procède à un préchauffage avec du coke qui se consume lentement dans les canaux sous la sole du four. Cette opération facilement contrôlable a pour but d'éviter les déformation et les craquelures dues à la chauffe intense des bourrées tuilières.

ouvriers doivent être diminués.

Le bois de Courcy, son acquisition par la famille de Beaurepaire.

Avant la révolution, ce bois est cité dans tous les aveux des barons de Courcy. Son exploitation est réglée par des baux de locations. Dans celui de 1623, par exemple, il est dit « bois taillis en haute futaie ». En 1648 dans le bail pour 6 ans de la seigneurie à François Lespinard, « une seule coupe par an, à la réserve des baliveaux de chêne que le preneur sera tenu laisser et conserver. La surface d'une des coupes n'est pas égale aux autres, c'est celle où il y a des grands arbres ».

Pendant la révolution, on ne peut savoir à qui appartient ce bois car il n'apparaît pas dans le procès verbal de consistance, division et estimation des biens confisqués sur Marie Gabriel Eléonord Williamson, ci-devant noble, réputé émigré. Ce document est daté de l'an troisième de la République Française une et indivisible, le 27 prairial, en exécution de la commission donnée par les citoyens administrateurs du district de Falaise du 25 courant¹¹.

En 1828, dans la statistique de l'arrondissement de Falaise de Galeron, il y a ces mentions:
« Le bois de Courcy, percé d'avenues, et d'une étendue de 116 hectares est la plus belle propriété de ce genre qui soit dans le canton. Il se divise en 10 coupes inégales qui donnent, année commune, 6 à 7.000 bourrées et 4.000 fagots au moins¹². Le gibier que l'on y trouve consiste principalement en perdrix et en lapins. Il est à un demi-quart de lieue environ du village. Une habitation, nommée Langrais, que l'on voyait à l'entrée autrefois, a été récemment détruite. Le parc, le bois et quelques champs, évalués ensemble à 10.000 francs de revenu, sont en ce moment en vente ».

M. Dominique Urbain de Beaurepaire est devenu propriétaire du bois de Courcy au moyen d'une « déclaration de command » qui fut faite à son profit par MM. D'Oilliamson, au terme d'un acte reçu par Maître Demieux- Bauchêne, notaire à Falaise et Durand notaire à Caen le 11 décembre 1829... Cette vente fut consentie par M. Pierre Dubuc, entrepreneur de travaux publics à Caen qui en était propriétaire pour l'avoir acquis avec d'autres de Jean Jacques Bonvoisin, professeur de médecine... le 6 août 1828. Cette date correspond bien à celle de la statistique donnée ci-devant.

Le nouveau propriétaire du bois de Courcy, pour rentabiliser son achat, a donc pris en main la tuilerie. C'est pour lui l'assurance de valoriser au moins une partie du bois de chauffage qui tous les ans doit être coupé. La difficulté de vendre les bourrées et les fagots, était jadis, sans doute moins importante, car après la récolte du tan, le taillis était coupé et peut être transformé en charbon de bois, comme dans les autres bois du Pays d'Auge.

La vente des bourrées excédentaires aux besoins de la tuilerie et des arbres sur pied est faite par criées, sur place par le ministère d'un huissier ou d'un notaire. Les minutes de ces derniers et les publications dans les journaux attestent de cette pratique.

¹¹ Archives Départementales du Calvados série Q.

¹² Dans les notes pour servir à la statistique de l'arrondissement de Falaise faite en 1827. M. Le Pinard, Maire de Courcy dit qu'il y est aussi récolté environ 50 sommes de tan. Cette mention donne la preuve que le bois de Courcy est bien un taillis sous futaie où il y a des chênes.

Vente du Mesnil Henry à M. Jacques Ernest Bourget.

1869. Le 29 octobre, au terme d'un acte reçu par M. Choppin notaire à Saint Pierre sur Dives, M. Louis Henri, vicomte de Beaurepaire, propriétaire demeurant à Louvagny¹³, ancien officier d'infanterie, ancien capitaine aux Zouaves Pontificaux...commandant du premier bataillon de la garde nationale. Agissant en son nom personnel et comme mandataire de Mme Marie Anne Delphine de Beaurepaire de Louvagny en religion Sœur Sainte Agnès de Chantal, religieuse de l'ordre de la visitation, demeurant à Amiens au couvent... a vendu avec les garanties les plus étendues... à M. Jacques Ernest Bourget, propriétaire demeurant à Glos sous Lisieux (Calvados), tous les immeubles que le vendeur possède sur la commune de Courcy et Louvagny:

- Sur Courcy: en un bois taillis avec corps de bâtiments, d'une contenance totale de 116 hectares, 86 ares, 42 centiares.

- Sur Louvagny: en bâtiments d'habitation et d'exploitation, un bâtiment à usage de tuilerie, jardin, pièces de terre pour la majeure partie en labour, quelques unes en herbe et pâture. Le tout contenant environ 15 hectares, 51 ares, 62 centiares.

Le prix principal de la présente vente est de 122.000 francs, en diminution duquel l'acquéreur a versé à M. de Beaurepaire, qui le reconnaît, 6.000 francs. Quand aux 116.000 restant, ils seront payables à concurrence de 50.000 francs le jour de Noël prochain, 60.000 francs à Noël 1870. La somme restante produiront à partir de novembre prochain, 5 % d'intérêts payables annuellement, par fractions qui ne seront pas inférieures à 10.000 francs.

L'expropriation M. Bourget: Docteur Collas, propriétaire par surenchère.

1874. Le 30 décembre, procès verbal de saisie du ministère de Dubois, huissier de justice à Morteaux Couliboeuf des immeubles de M. Bourget à Courcy et Louvagny.

1875. Le 13 février, dépôt au greffe du tribunal civil de Falaise du cahier des charges dressés par Bouvet Renière, avoué à Falaise, pour arriver à la vente des immeubles.

Le 7 avril, M. Martin Bouillon, propriétaire et ancien notaire, demeurant à Valognes (Manche), se rend adjudicataire à l'audience des criées du tribunal civil de Falaise.

Le 14 avril M. Jean René Collas, docteur-médecin, demeurant à Saint Pierre sur Dives, se porte surenchérisseur.

Le 5 mai, par suite d'un jugement pour surenchère M. Collas est rendu adjudicataire des immeubles ci-après désignés¹⁴:

Sur la commune de Courcy. Premier lot.

- 1^o Une maison de maître composée au rez-de-chaussée: d'un corridor, d'une cuisine, d'une salle à manger, dans le corridor se trouve un escalier en bois, qui conduit au premier étage, où se trouvent trois chambres. Dans le corridor du premier étage, il y a un escalier aussi en bois, qui conduit au deuxième étage où se trouvent deux belles mansardes.

Vers l'ouest, se trouvent une écurie et un cabinet. On entre dans cette écurie par une grande porte; de l'écurie on entre aussi dans une remise, où se trouvent une sellerie et une écurie à côté. Sur la remise et le cabinet existe un magnifique grenier à foin. Une grande porte cochère

¹³ Dans des actes notariés précédents, il est dit demeurant au château de Quesnay Guesnon commune du même nom dans le Calvados.

¹⁴ Journal de Falaise: annonce de M. Bouvet-Renière datée du 17 avril et enregistrée le 21 avril 1875.

donne accès à la remise.

La maison et tous les autres bâtiments ci-dessus désignés, sont construits en pierre et couverts en ardoises.

- 2^e Une très belle remise, montée sur 8 piliers en chêne, couverte en tuile.
- 3^e A côté de la remise, une cave construite en pierre et en terre et couverte en tuile.
- 4^e Au bout de la remise et de la cave sus-désignées sont deux toits à porcs et un poulailler, le tout construit en pierre et couvert en tuile. Les deux toits à porcs sont pavés de pierre mises sur champ.
- 5^e Une belle grange construite en pierre et en brique, couverte en tuile, composée d'une batterie et deux tasserries; on y accède par une porte se trouvant au midi.
- 6^e Un pré dit de la maison, de 1 hectare. (toutes les superficies sont précédées de environ).
- 7^e Le Bois de Courcy, taillis de 115 hectares où se trouve un très grand nombre d'arbres de haute tige,
- 8^e Un bâtiment à usage de four (à pain) se composant d'une petite salle, avec grenier dessus.
- 9^e Un jardin légumier de 3 ares, planté d'arbres fruitiers, entouré de deux côtés et d'un bout par des haies vives et d'autre bout par la maison indiquée au premier numéro.
- 10^e Une cour de 10 ares se trouvant vis-à-vis des bâtiments ci-dessus décrits, Dans cette cour se trouve un puits maçonné en pierre avec un moulinet et une pompe contre le mur de ladite maison avec tous ses accessoires.

Mise à prix de ce lot fixée par le surenchérisseur 93.340 francs.

Sur la commune de Louvagny. Deuxième lot.

- 1^e Une maison construite en pierre et couverte en tuile, se composant au rez-de-chaussée d'une cuisine, d'une salle et d'un cabinet à côté. Un grenier se trouve sur tous ces bâtiments. Au bout de ladite salle ci-dessus désignée se trouve une écurie en bout rabattu construite en terre et couverte en tuile. Au levant de ladite maison existe une cave construite en pierre et couverte en tuile. Au nord de ladite maison se trouve un petit appartement construit en terre et couvert en tuile.
 - 2^e Un bâtiment à usage de tuilerie construit en terre et couvert en tuile, on y accède au midi par 5 portes, et au nord aussi également par 5 portes.
 - 3^e Un four à tuiles se trouvant au nord du bâtiment désigné au numéro précédent.
 - 4^e Sur le Marais, la cour de la tuilerie de 60 ares se trouvant devant tous les bâtiments ci-dessus désignés, avec les sols des bâtiments. (Toutes les superficies sont précédées de environ).
 - 5^e Sur le Marais, un pré de la tuilerie de 80 ares.
 - 6^e Sur le Marais un pré de 40 ares dit l'Aigusson.
 - 7^e Sur le Marais, labour de la tuilerie de 80 ares en labour, planté d'arbres fruitiers
 - 8^e Sur le Marais, labour de 50 ares planté en sainfoin.
 - 9^e Sur le Marais, labour de 1 hectare 20 ares planté en sainfoin.
 - 10^e Sur le Marais, labour de 50 ares planté en sainfoin, avec pommiers en plein rapport.
 - 11^e La Carrière, labour de 25 ares planté en sainfoin.
 - 12^e Douiti, labour de 1 hectare planté aussi en sainfoin.
- La cour et toutes ces pièces de terre ci-dessus se trouvent en bordure du chemin de la nouvelle tuilerie.
- 13^e Les Crières, pièce de terre de 80 ares, actuellement en vert, bordée au couchant par le chemin de Vicques à Vaudeloges.
 - 14^e Les Crières pièce de terre d'environ 20 ares, située comme la précédente.
 - 15^e La Source à la Baronnie, pré de 50 ares planté de quelques arbres fruitiers.

- 16° Dans le pré désigné au numéro précédent, une maison construite en pierre et couverte en tuile, se composant au rez-de-chaussée, d'une cuisine avec grenier dessus . Au bout de la maison existe une grange avec aussi un grenier.

- 17° La Source à la Baronnie, labour de 5 hectares.

Mise à prix de ce lot fixée par le surenchérisseur: 7.000 francs.

La mise à prix des deux lots fixée par M. Collas est donc de 100.340 francs.

Quittance à M. Collas pour l'expropriation de M.Bourget.

1876. Le 12 février, devant Maître Adolphe Alcide Leroux notaire à la résidence de Saint Martin de Fresnay...et Maître Louis Toutain, son collègue, notaire à Caen.

Ont comparu:

D'une part: M. Louis Auguste Vérel, clerc de notaire, demeurant à Caen...agissant comme mandataire de Mme Mathilde Louise Hennequin d'Ecqueville, propriétaire demeurant à Caen...veuve de M. Louis Henri vicomte de Beurepaire de Louvagny¹⁵. Pour elle et ses 5 enfants mineurs issus de son mariage avec M. le vicomte de Beurepaire.

D'autre part: M. Jean René Collas, docteur-médecin demeurant à Saint Pierre sur Dives.

Lesquels avant de passer quittance qui va faire l'objet de cet acte, exposent la procédure de la surenchère. Ensuite il y a la citation des différentes inscriptions déposées au bureau des hypothèques. Il en ressort que M. Collas a payé en ce jour son prix d'adjudication s'élevant au principal à 103.440 francs plus les intérêts courus jusqu'au 5 février 1876, à 3.879 francs, soit au total 107.319 francs.

M. Verel, le mandataire, reçoit en espèces pour la part revenant aux de Beurepaire 73.326,40 francs plus les intérêts à 60,50 francs soit au total 73.692,90.

Quittance est donnée à M. Collas. Dont acte...Fait à Saint Pierre sur Dives, lieu de Donville dans une des salles d'attente de la gare du chemin de fer de l'ouest¹⁶, les dits jour mois et an. Lecture faite les parties ont signé avec les notaires.

2. La seconde tuilerie est située sur le Marais près de Courcy.

La création de cette seconde tuilerie.

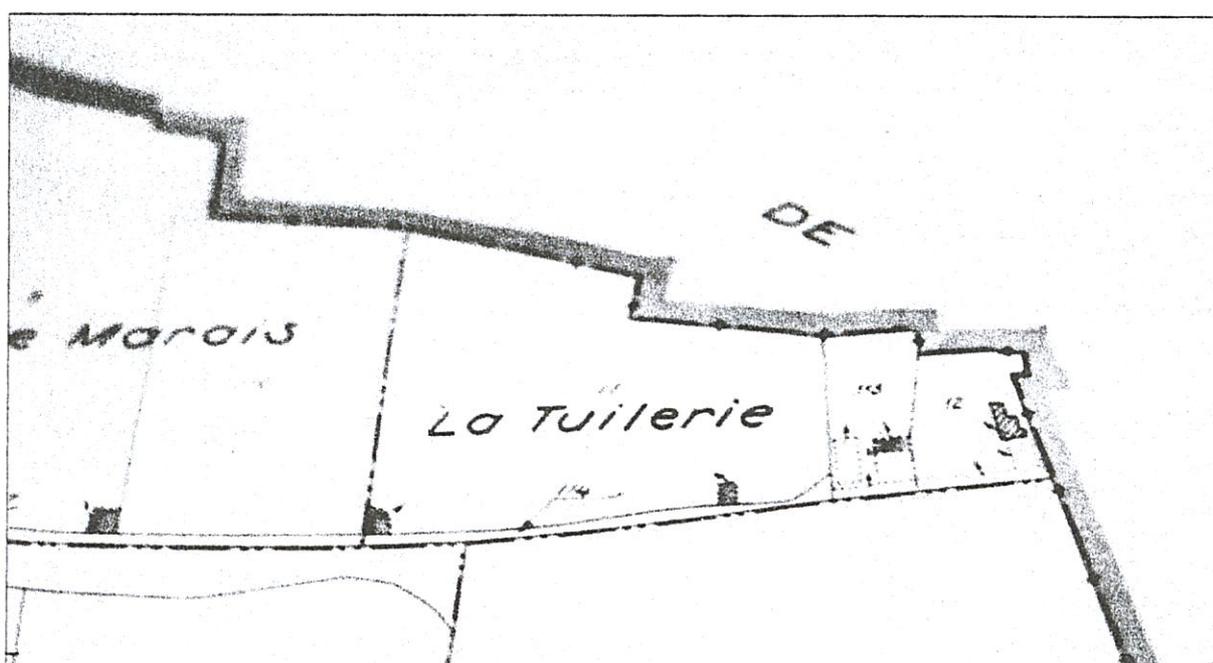
La première fois que le mot tuilerie se trouve dans l'ancien cadastre, c'est sur le tableau d'augmentations n° 8 pour 28,50 francs qui se rapporte à 1889 pour les héritiers Collas Jean, avec la mention construction nouvelle 1873 (année de l'achèvement de la construction: sans autre spécification). Le revenu pour 1889 est fixé à 298 Francs, ceux de 1890-1891 à 326,50 francs. En remontant dans les matrices précédentes on abouti au folio n° 69 à de Beurepaire

¹⁵ Henri Louis de Beurepaire de Louvagny, fut nommé le 7 janvier 1869 chef de bataillon, commandant le 1° bataillon de la Garde Mobile du Calvados, puis le 27 août 1870, lieutenant-colonel commandant le régiment provisoire des Mobiles du Calvados qui fit partie de l'armée de l'ouest. Il se tua le 18 octobre en tombant du haut de la Chapelle des Princes d'Orléans à Dreux où il était monté pour observer dans la campagne environnante le mouvement des troupes ennemies.

¹⁶ Cet endroit avait été choisi, sans doute, pour éviter aux Caennais d'aller jusqu'à Saint Martin de Fresnay.

avec inscription sur le Marais, section B, n° 35, pour une superficie de 13,50 ares. Cette parcelle de terre est bordée de 2 côtés par la limite de la commune de Courcy: au nord, un labour et à l'est, le bois de Courcy. Des 2 autres côtés dans Louvagny: à l'ouest un labour et au sud le chemin de la tuilerie reliant, au plus court, la route départementale n° 90 et le bois de Courcy. M. Jacques Dominique Urbain de Beaurepaire a acquis cette terre vers 1839 et y a fait bâtir une maison en 1844. Le revenu de cette construction est alors de 164,45 francs.

Les matrices cadastrales [1824-1914] (qui n'ont pas été mises à jour, au moment utile) ne tiennent pas compte de l'implantation de la cour de la tuilerie qui en réalité va sur les parcelles de terre voisines: B 34, 33 et en partie 32, soit une superficie de 60 ares (cité ci-devant en 1869 dans la surenchère de M. Collas). Par contre elle figure sur le cadastre rénové [après 1936], section Z B n° 12, 113 et 11. A la mairie de Louvagny, comme le plan correspondant n'a pu être trouvé, il a fallu se contenter de son calque. Sur celui-ci figurent la maison d'habitation et 2 bâtiments en pointillés: ce qui laisse supposer qu'au moment de la levée de ce plan, la tuilerie était en non valeur, c'est à dire désaffectée.



Faute de preuve, par déduction, il semble que la construction de cette tuilerie remonte à quelques années avant 1873. Elle est sans doute liée à la mise en service de la nouvelle route dont l'acquisition du terrain est datée de 1861. Il n'y a pas de date précise, mais quelques constatations:

Au moment de l'inventaire, suite au décès de Mme de Beaurepaire-Lamyre, le 25 mai 1869, la tuilerie se trouve déjà à côté du bois de Courcy. Les bourrées tuilières sont stockées derrière la tuilerie pour être utilisées ou vendues. Si à cette date il s'agissait encore de la tuilerie du hameau de la Source, il n'y avait aucune raison de transporter les bourrées destinées à être vendues 1 km plus loin, dans un endroit plus difficile d'accès.

De plus les véhicules et les chevaux de la nouvelle tuilerie se trouvent dans des remises près de la maison de maître du bois de Courcy, donc à proximité de leur utilisation.

Autre coïncidence: d'après les listes nominatives du recensement les Grandval tuiliers au hameau de la Source quittent Louvagny entre 1861 et 1866. Sur cette liste de 1866, ils sont remplacé par Théodore Thomas, tuilier, cité ci-dessus comme contremaître dans l'inventaire.

Ce dernier par sa compétence professionnelle a certainement aussitôt construit un nouveau four plus moderne avec un accès plus facile pour les expéditions de produits finis.

Deux mentions de statistiques industrielles de l'arrondissement de Falaise donnent pour 1870, Beaurepaire de Louvagny, 15 ouvriers, pas de fabrication l'hiver. En 1872: tuilerie de Courcy 9 à 10 ouvriers.

Il y a les patentes payées à Louvagny qui ne commencent qu'en 1874 avec M. Bourget: 8 ouvriers, 98,41 francs pour lui et pour M. Thomas (le contremaître) 15,62 francs. A cause de la faillite de M. Bourget, c'est M. Gorges Prosper, huissier à Crocy qui gère la tuilerie: 8 ouvriers et 41,88 francs de patente.

M. Collas Jean René, docteur en médecine, maire de Saint Pierre sur Dives, conseiller général, demeurant à Saint Pierre sur Dives, propriétaire de la tuilerie et du bois de Courcy de 1875 à 1885.

Sa première mention est dans une délibération du conseil municipal de Louvagny du 7 septembre 1876 qui l'oblige conjointement avec M. Gorges, ancien fermier, à participer aux frais d'entretien du chemin vicinal n° 1, par suite de dégradations, causées par le transport de terre à tuile.

Ensuite, il apparaît dans des documents fiscaux comme les patentes. En 1877, par exemple il est taxé à 97,40 francs pour 5 ouvriers et un cylindre broyeur. C'est la première mention de l'utilisation de cette machine à Louvagny.

Pour s'occuper de la gestion des affaires courantes M. Collas a un homme de confiance: en 1878, c'est M. Edet, qualifié de représentant. En 1885, c'est M. Sonnet qui est dit régisseur. Cette année là pour sa patente est écrit: M. Collas, fabricant de tuiles, tableau C, droit principal sur habitation à Saint Pierre sur Dives... 1 cylindre broyeur à manège...5 ouvriers, 60,57 francs. M. Collas apparaît très actif car rien que pour le notariat de Jort pendant ses 10 années de présence, il figure une trentaine de fois dans le répertoire des actes:

- Acquêts ou échanges de parcelles de terre à Louvagny.
- Vente par enchères publiques de fagots, d'arbres, des chênes généralement (très intéressant pour l'histoire locale, car les noms et professions des preneurs des lots préalablement établis y sont déclarés).

- Le 21 mars 1884, il fait un bail à M. Lerebourg, cultivateur, demeurant à Vaudeloges pour 3, 6 ou 9 ans, moyennant 700 francs et 100 bottes de paille du poids de 700 k... d'une petite ferme nommée la Baronnie située à Louvagny. Elle est composée, d'une maison d'habitation, un appartement servant de cave et d'étable; derrière cette maison un jardin et 2 petites parcelles de terre en herbe; devant la maison une pièce de terre en herbe contenant 2 hectares, close par des haies, à l'est de cette pièce une autre cour en herbe nommée la Baronnie contenant 2 hectares 10 centiares, plus à l'est une grande pièce nouvellement couchée¹⁷ contenant 7 hectares. De plus, une pièce en herbe nommée la Source de 2, 50 hectares et à l'est un platis de 1 hectare environ.

Ces pièces sont bornées au nord par M. de Postel et le chemin de Vaudeloges à Vicques, à l'est Charles et Guillemain, au midi une pièce en sapins et une pièce où l'on extrait de la terre à tuile.

¹⁷ Labour transformé en herbage.

A la lecture de ce bail, l'on peut se rendre compte que la superficie des terres de l'ancienne tuilerie a considérablement augmenté par des acquêts successifs depuis 1832 pour former maintenant une petite ferme.

Dans le journal de Saint Pierre sur Dives du samedi 26 septembre 1885¹⁸.

« Nous apprenons au dernier moment la mort de M. Collas, maire de Saint Pierre sur Dives et Conseiller Général. M. Collas a succombé hier vendredi, vers sept heures du soir, à l'âge de 62 ans, à la suite d'une paralysie dont il était atteint depuis une huitaine de jours.

La place nous manque pour faire ici tous les éloges qui sont dus à cet homme de bien. Disons seulement que nous perdons en lui un administrateur aussi zélé qu'intelligent, dont la mort va laisser un grand vide parmi nous.

Tous les pauvres de la ville perdent en lui un véritable père de famille, un ami toujours prêt à leur rendre service, ne se contentant pas, comme médecin, de leur donner ses soins gratuitement, mais encore distribuant à tous, les secours dont ils avaient besoin.

L'inhumation aura lieu mardi prochain, à onze heures du matin... ».

Les héritiers de M. Collas, propriétaires en indivision de 1886 à 1914.

1885. Le 26 septembre, c'est à dire le lendemain du décès de M. Collas, son testament olographe daté du 19 mai 1885 est présenté à M. le Président du tribunal civil de Lisieux et déposé... C'est le début d'une procédure qui donne tout d'abord l'état civil de M. Collas: il est né à Verrières (Orne), veuf de Leroy Esther. Mise sous scellés de ses biens, le 23 novembre 1885, inventaire, déclaration de succession... Ses héritiers: ses neveux et nièces et son cousin Petiot¹⁹ sont identifiés dans un acte passé le 21 décembre 1885 devant Maître Leroux Adolphe...notaire à Saint Martin de Fresnay...en présence de deux témoins...

Ont comparu:

M. Petiot Joseph Auguste, propriétaire demeurant à Berd'hui (c. de Nocé, Orne), lequel a reconnu avoir reçu en espèces ayant cours, comptées et délivrées à la vue du notaire, la somme de 5.000 francs, léguées par M. Collas:

Mme Cochon Louise Marie, propriétaire demeurant à Saint Georges en Auge, veuve de M. Leroy Ferdinand Pierre Alexandre, Maire de Saint Georges en Auge de 1863 à 1885. A ce présente, payant au nom comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs ci-après nommés, tous nés à Saint Georges en Auge:

1^e Mlle Leroy Marie Louise Alexandrine, née le 14 septembre 1866.

2^e Mlle Leroy Marguerite Anna Joséphine née le 16 octobre 1867.

3^e Mlle Leroy Angèle Gabrielle Elisabeth née le 6 octobre 1868.

4^e Mlle Leroy Hélène Suzanne Blanche née le 26 janvier 1871.

5^e M. Leroy Emile Joseph Désiré né le 21 janvier 1872.

6^e Mlle Leroy Jeanne Marie Esther née le 13 août 1879.

Les mineurs Leroy ont été envoyés en possession du legs universels à eux fait par M. Collas, leur oncle, selon l'ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Lisieux, rendue le 17

¹⁸ Ce journal a été consulté aux AD 14.

¹⁹ A.D. 14: 3Q 6252, art. 88 et 94 (double emploi). Une cousine femme Charpentier et un non parent appelé Vaudin sont également cités. En consultant la liste nominative du recensement de Saint Pierre sur Dives de 1881, on trouve rue de Falaise au n° 76: Collas Jean Pierre 56 ans (chef); Vaudin Léontine, 45 ans; Sonnet Jean Baptiste, 29 ans; Vaudin Angélique, 26 ans. M. Sonnet est régisseur de la tuilerie et du bois de Courcy au moins de 1885 à 1895. En 1897 il habite à Courcy.

octobre 1885. Acte déposé au rang des minutes de M. Leroux, notaire soussigné.

Depuis le décès de M. Collas jusqu'en 1895, la tuilerie continue à être gérée par M. Sonnet.
De 1896 à 1898 c'est M. Caillou qui lui succède.

1913, des 6 enfants Leroy, il n'en reste plus que 4 comme propriétaires en indivision des biens de leur oncle:

Fernagut dame née Leroy Marguerite, à Saint Pierre sur Dives.

Dentu dame née Leroy Marie Louise à Vimoutiers.

Leroy Jeanne Marie à Mesnil Mauger.

Leroy Emile Joseph à Saint Georges en Auge.

C'est sans doute pour réagir à une diminution de la production, constatée par les patentes de 1908 à 1911, (taxes réduites de 27,52 à 25,50 francs), que pour 1912, il y a un rôle supplémentaire (locaux et outillage nouveaux).

L'année suivante, représenté par M. Gallot Edouard, rue de Falaise à Saint Pierre sur Dives, fabricant de tuiles, ils bénéficient de cet investissement important: moteur à pétrole, machine à broyer, machine à presser. Avec 4 ouvriers, ils paient alors 97,36 francs de patente.

Les tuiliers de 1872 à 1936.

En ce qui concerne les tuiliers, M. Théodore Thomas, le contremaître cité ci-dessus en 1866, habite avec sa famille dans la maison de la tuilerie. Lors des recensements de 1872, 1876 et 1881 ils sont présents.

Sont ensuite recensés au hameau de la tuilerie.

-1886 - Henri François né en 1829, tuilier (chef de famille) - Delange Anastasie née en 1820 (sa femme) - Thomas Théodore né en 1821 tuilier (maître) - Guilmin Florentine née en 1828 tuilière (maîtresse)

-1891, seulement ce dernier couple reste en place.

-1896 - Marais Victor 55 ans tuilier (chef de famille) - Prévert Augustine 43 ans - Marais Berthe 5 ans (fille).

-1901 - Marais Victor 60 ans (chef de famille) tuilier - Prévert Augustine 48 ans (sa femme) Marais Berthe 10 ans (fille) - Marais Georges 27 ans (chef de famille) tuilier; Dauphin Marie 20 ans (sa femme) - Marais René 6 mois (fils).

-1906 - Marais Victor né en 1840 à Lieury tuilier - Prévert Augustine née à Antoigny (61410) tuilière - Marais Georges (fils) tuilier - Marais Berthe née 1890 à Grandmesnil (fille) - René né 1900 à Grandmesnil (petit fils) - Porcher Juliette né à [Roigny] ?

-1911 - Marais Victor tuilier et sa femme sont recensés avec Marcel né 1900 à Garnetot (petit fils) - Quettier Anthème Marie Désiré né 1887 à Notre Dame de Courson (gendre) tuilier - Marais Berthe née 1890 à Grandmesnil (fille) tuilière - Quettier Solange née 1910 à Louvagny.

-1921 - Marais Victor né en 1840 tuilier - Prévert Augustine née 1952 (patron M. Ferray).

-1926 - Aucune mention.

-1931 - Levée Robert né en 1898 à Houlgate tuilier - Levée Louise né en 1895 à Caen. (patron M. Lecourtier). C'est la dernière mention de tuiliers qui habitent au hameau de la tuilerie de Louvagny.

- 1936 - Les Levée sont toujours au hameau de la tuilerie. Ils sont qualifiés de journaliers. Au hameau de la Baronnie, la famille Moralès est recensée: il y a les parents et 8 enfants.

TUILERIE DE COURCY

Société à responsabilité limitée au Capital de 140.000 francs

Téléphone 79 à St-Pierre-sur-Dives

Siège Social à Courcy

COURCY, par Jort (Calvados)

BOIS

LIVRÉ à 276

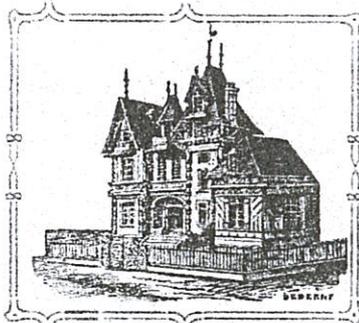
*250 id' numéroté
avec double
en 5 carnets de
50 duplicata
3/2/31*

Tuilerie de Courcy

M. GUSTAVE, rue de l'Épinay, à St-Pierre-sur-Dives, exploitant la Tuilerie de Courcy, informe la Clientèle qu'il fabrique maintenant, en plus de tous formats de tuiles rouges et vieilles, des BRIQUES CREUSES 15X20X40 et 16X30, qu'il peut fournir à des prix défiant toute concurrence. 24-1.

Courcy

TUILERIE du BOIS de COURCY Par JORT (Calvados)



CHATEAUX - CORNIERS - NOUËTTES
- TUILES PLATES NORMANDES -
- TUILES ROUGES - - -

J. FERRAY

Propriétaire

Albert Marie St Pierre St Dives

En haut à gauche exemplaire pour la commande de 5 carnets de livraison, sans doute faite en 1931 par M. Lucien Renaud de Courcy. A droite, annonce du Samedi 1^{er} décembre 1934 dans le journal de Saint Pierre sur Dives. En bas, modèle de carte publicitaire J. Ferray de 1925. Ces documents ont été donnés par Mme Jacqueline Martin de St Pierre sur Dives.

M. Ferray, Julien, propriétaire tuilier de 1915 à 1928.

A cause de l'impossibilité de consulter certains documents de moins de 100 ans, nous n'avons pu avoir les modalités de transfert de propriété de la tuilerie et du bois de Courcy. D'après les matrices cadastrales et les publicités, sans aucun doute, J. Ferray est propriétaire (voir sa carte publicitaire ci-devant: Tuilerie du bois de Courcy, par Jort, Calvados).

Pour l'année 1915, il paie 126,39 francs de patente (somme versée le 8 février 1916)²⁰. En plus du matériel installé par ses prédécesseurs, il utilise une presse à bras. C'est de cette machine que proviennent toutes les briques estampillées « Briqueterie de Courcy ».

En 1916, il paie sa patente. Par contre de 1917 à 1919, pas d'indication de patente, la tuilerie est sans doute fermée à cause de la guerre. Lors de la déclaration de la naissance de sa fille Denise, en 1916 à Saint Pierre sur Dives, il est dit mobilisé.

Sitôt revenu de la guerre, il redémarre son usine. En 1920, il paie 83,98 francs de patente.

Sur la liste nominative du recensement de Courcy, au Bois de Courcy, en 1921, il y a un seul ménage: le sien. On y trouve ces quelques renseignements sur son identité et la composition de sa famille:

Ferray Julien, tuilier patron né à Louviers en 1874, son épouse Jeanne née à Caen en 1878 et leurs 2 enfants: Pierre, tuilier, né à Evreux en 1904; Denise citée ci-dessus.

Les beaux parents: Ravenel Jules né à Caen en 1846 et Ravenel Amélie née à Caen en 1846.

Et deux domestiques: Ducellier Marie née à Amfreville (Manche) en 1888; Vaney Léon Joseph né à Caen en 1903.

En 1922, il déclare sur Louvagny avoir: la tuilerie, 2 maisons, 1 chantier, 1 moteur, 1 halle et 2 hangars et paie 316,65 francs de patente. C'est à cette époque que la tuilerie à la plus grande productivité à cause de l'expansion économique.

D'après le rôle de la contribution foncière et autres sur Louvagny M. Ferray est imposé jusqu'en 1928. En 1929 c'est M. Lecourtier qui le remplace. En 1930 M. Ferray figure sans rien payer.

M. Lecourtier Paul Alexandre, propriétaire de 1928 à 1943?

1928. Les 15, 16 et 17 septembre, à Saint Pierre sur Dives, il y a un concours et une foire exposition. Dans le programme officiel, il a une annonce pour la « Tuilerie du Bois de Courcy » P. Lecourtier, Courcy par Jort: tuiles plates rouges vieilles, faîteaux, nouettes, corniers.

M. Lecourtier qui est domicilié 38 rue Françoise à Paris, n'a semble-t-il exploité lui-même la tuilerie que quelques années. En 1931, l'habitation du bois de Courcy est occupée par Renaud Lucien, né à Moyennet (Vosges), directeur de la tuilerie. Employeur Lecourtier et compagne.

1932. Le 19 mars, dans le journal de Saint Pierre sur Dives, il y a cet article:

Sabotage de matériel à Louvagny: M. G. Lefèvre, 30 ans, propriétaire-industriel, à Saint Pierre sur Dives, possède à Louvagny, au lieu dit « la Baronnie », une carrière d'où il extrait de la terre pour la fabrication des tuiles. L'extraction fut interrompue, il y environ deux mois, mais

²⁰ Les patentes citées servent, avant tout, à donner une idée des variations d'activité de la tuilerie. Elles sont établies selon un règlement imposé par l'administration fiscale sur la valeur locative de la tuilerie, le nombre d'ouvriers, le matériel employé et les bâtiments utilisés.

tout le matériel fut laissé sur place. Ce matériel comprend: un treuil à bras servant à tirer les deux wagonnets sur rails²¹, des pelles et des pioches. Les wagonnets furent dérailés par le contremaître, M. Pierre Comello, de façon à éviter tout accident. Le 8 mars, au matin, en voulant reprendre le travail, M. Comello a constaté que le treuil était brisé et les deux wagonnets au fond de la carrière, l'un par dessus l'autre.

Le 14 juin. Dans le registre des délibérations du conseil municipal de Courcy, il y a cette mention « Dégradation du chemin rural n° 3 de Courcy à Vendeuvre par les camions de M. Lefebvre, entrepreneur de transports de Saint Pierre sur Dives ».

Le samedi 7 janvier 1933 dans le journal de Saint Pierre sur Dives, il y a cette annonce: « Tuilerie de Courcy » M. Lefebvre-Chrétien, entrepreneur, exploitant la Tuilerie de Courcy, informe sa clientèle qu'il fabrique maintenant, en plus de tous formats de tuiles rouges et vieillies, des briques creuses 15 x 20 x 40 et 55 x 16 x 30, qu'il peut fournir à des prix défiant toute concurrence.

Selon des témoins et un modèle de facture ci-joint, la tuilerie est reprise en 1934 par M. A. Gustave, assureur de Saint Pierre sur Dives. L'annuaire 50.000 adresses du Calvados²², donne M. Gustave directeur de la tuilerie de Courcy. Pour 1938, il y a seulement M. Lecourtier, marchand de bois.

D'après les informations que nous avons, la tuilerie est définitivement arrêtée quelques mois après la reprise en main de M. Gustave.

Souvenirs sur la tuilerie.

Voici quelques renseignements sur le matériel de la tuilerie et la manière de faire les tuiles et les briques. Ils nous ont été donnés par un témoin, dont la parole ne peut être mise en doute, parce qu'il a été présent à Courcy auprès de M. Gustave, alors directeur:

La terre glaise tirée du trou à terre situé à la Baronnie était apportée sur le chantier et mise dans des fosses 2 à 3 jours puis pétrie aux pieds (pour la rendre homogène, enlever les plus gros cailloux et lui donner le taux d'humidité nécessaire).

Cette terre ainsi préparée était laissée à pourrir quelques jours puis broyée et façonnée. Ces opérations étaient faites mécaniquement par 2 machines actionnées par le moteur à pétrole:

L'une à broyer et l'autre à presser. Cette dernière produisant un profilé continu d'argile comprimée à la section désirée (pour chacun des produits il y avait une filière spécifique: brique pleine, brique creuse, tuile etc.).

Ce profilé était coupé à la longueur voulue pour chacun des produits à l'aide d'un fil de fer: par exemple 22 cm pour les briques pleines.

Les produits ainsi faits, étaient reçus sur un convoyeur à rouleaux de 2 mètres, ce qui laissait le temps de les évacuer manuellement plusieurs à la fois.

Au sortir du façonnage, les tuiles notamment étaient mises à pré-sécher 3 à 4 jours sur une aire en ciment. Ensuite elles étaient reprises par 3 pour être apprêtées (donner la forme, le creux nécessaire).

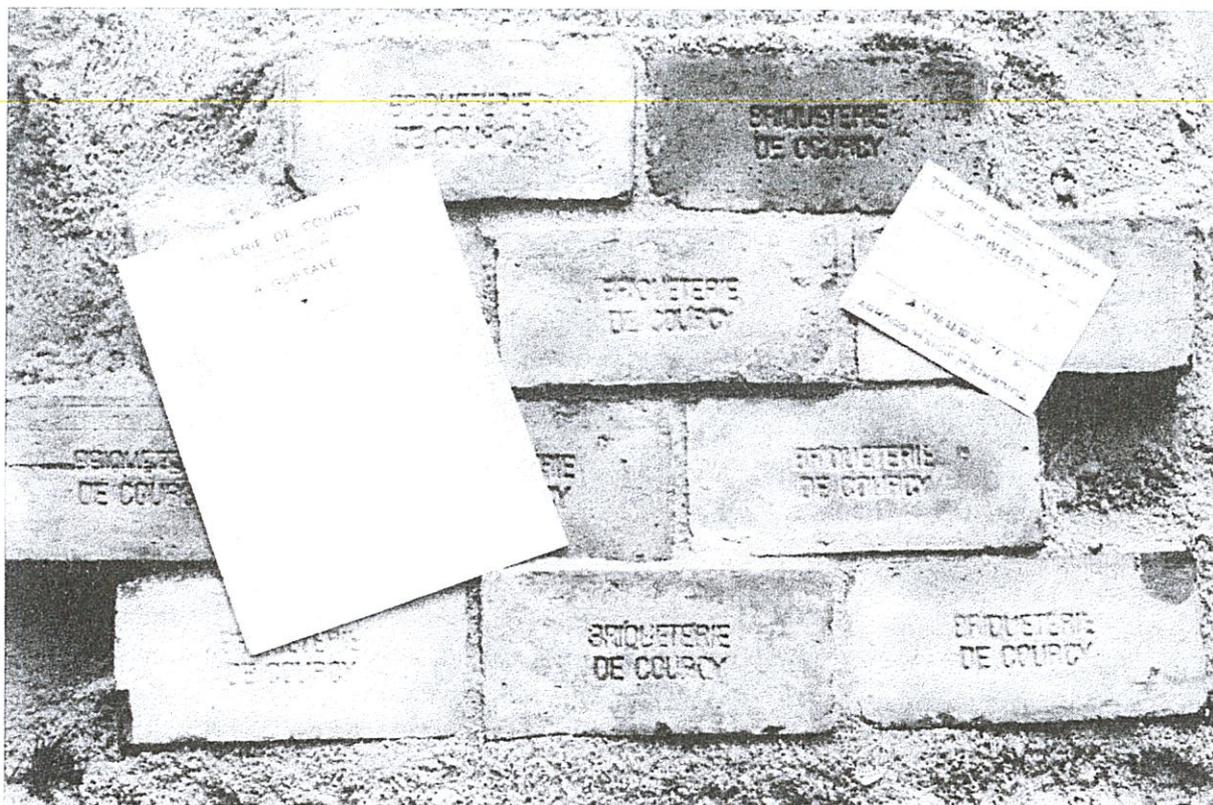
Ensuite les tuiles étaient mises à sécher en colombier.

²¹ Cette installation permettait de remonter la terre depuis le fond de la carrière et de la benner directement dans un tombereau

²² C'est dans l'annuaire de 1937. On constate qu'il y a souvent un décalage d'une, voir plusieurs années des informations données. Malgré ce défaut, ces annuaires sont une source de renseignements très utiles.

qui concerne la cuisson des produits, aucun renseignement n'a été donné.

Selon ses souvenirs, cet informateur a fait un croquis sommaire de la masse du four en briques: longueur estimée à 12 mètres, et son profil se compose de 2 jambages verticaux de 1,80 m sur lesquels repose une voûte ayant 0,6 m de flèche. Il semble qu'il s'agit d'un « four longitudinal à flammes directes ».



Ci-dessus: composition et photographie de M. Daniel Letorey de Jort.

Ci-dessous: la maison de maître qui était jadis au milieu du bois de Courcy.



3. L'art du tuilier.

La transmission du savoir:

Avant l'industrialisation, les personnes qualifiées qui travaillaient dans des tuileries étaient, bien souvent issues de tuiliers ayant en plus des activités dans l'agriculture. Ce métier était considéré comme un bien de famille dont le savoir commençait à se transmettre dès l'enfance par l'aide apportée aux parents pour des tâches dont la pénibilité était en rapport avec la force de l'enfant. Par exemple porter les tuiles aussitôt moulées sur l'aire de séchage, manutentionner le bois de chauffage, conduire les chevaux bâtés à la queue leu leu pour la livraison des produits de la tuilerie¹. . . Le métier s'apprenait progressivement par émulation sur le tas, les gamins placés comme petits valets, pouvaient aussi apprendre C'est ce qui explique qu'aucun contrat d'apprentissage n'a pu être trouvé.

Les généalogies de plusieurs familles qui ressortent de nos articles publiés² ou inédits qui se situent sur le Pays d'Auge, prouvent pour quelques unes d'entre elles, la continuité du savoir sur plusieurs générations. Celle de François Grandval, créateur de la première tuilerie de Louvagny est un exemple remarquable. Parmi tous les tuiliers trouvés avant le début du XVI^e siècle ayant pour origine la paroisse du Mesnil Germain³, sa lignée d'ancêtres a pu être identifiée sur 6 générations. En partant du plus lointain, en voici la liste:

1. Henry Grandval. Il est cité en 1644 dans une sentence du Bailli de la Haute Justice et Prébende de Lisieux qui l'oblige à faire « vente et engagement de tous et chacun de ses héritages et maisons... assis à Saint Jean de Livet ». Son fils Abraham et ses deux petits-fils Marin et Anthoine, en 1659 participent au règlement de cette affaire.

2. Abraham Grandval, fils de Henry et de Diane « Cuson » de Saint Jean de Livet, épouse **Marie Le François,** de Marin et de Martine Gabriel, ses père et mère de Cheffreville. Leur contrat de mariage daté du 06.07.1631 est reconnu le 17.05.1633 aux Authieux Papion, car le père de la mariée demeure à présent en cette paroisse, où il exerce à présent le métier de tuilier⁴.

¹ L'exemple le plus remarquable du travail des enfants se trouve, en 1771, devant la justice pour un procès de livraison de tuiles depuis la tuilerie de Mirebel jusqu'à la ferme du lieu Meurdrac situé à Mesnil Mauger.

² Parues dans « Histoire et Traditions Populaires, bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot - 14170 L'Oudon »: - *La tuilerie de Boissey* n°16, décembre 1986 - *Les tuiles Normandes d'autrefois* n° 19, septembre 1987 - *Thuilliers et faiseurs de pavey en Normandie* n° 37 mars 1992 - *Les tuiles Gallo-Romaines* n° 38 juin 1992.

³ Le Mesnil Germain, 1469, les héritiers de Guillaume Grandval possèdent un fief. - 1574, signature du contrat de mariage de Guillemette Grandval fille de feu Jehan avec Pierre d'Auquainville; elle a 3 frères: Collas, Guillaume et François, sa dot est de 300 livres ce qui laisse supposer une certaine aisance. - 1584, Nicolas Grandval, prêtre de la paroisse de Mesnil Germain, il a 2 neveux Jehan et Pierre Grandval. - 1609, référence que François Grandval aurait vendu des biens à Jean Gosselin, propriétaire des tuileries de Pontaléry (aujourd'hui situé au Mesnil-Durand, - 1620, Jehan Grandval du Mesnil Germain, à présent demeurant à Pontaléry, participe à la fabrication de tuiles. Toutes les mentions citées dans cette note sont localisées dans le canton de Livarot, elles proviennent des registres des tabellions de Livarot.

⁴ Authieux-Papion (Les), Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Mézidon-Canon. Pendant plus d'un siècle la tuilerie de cette localité est exploitée par des Le François.

A partir de 1633, Abraham réside à la tuilerie du Coudray à Tortisambert⁵... Des contrats de vente de ses productions prouvent sa présence et son métier de tuilier. Dans les registres paroissiaux plusieurs baptêmes, mariages et décès des enfants issus d'Abraham et de Marie sont mentionnés. En ce qui concerne la continuité du métier de tuilier 3 fils au moins sont à retenir.

- Anthoine qui épouse en 1664 Marie Manoury. En 1679, après le décès de son époux elle fait faire l'inventaire de la tuilerie du Coudray qu'il exploitait. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, l'un d'eux est l'auteur des familles Granval (sans d), qui sont tuiliers et cultivateurs à la Boissières et dans les environs.

- Jacques, époux d'Elisabeth Boscage, tuilier au Mesnil Durand...

- Marin qui suit.

- Françoise, épouse en 1658 Olivier Le Tanneur, tuilier, aux Authieux Papion. Ce couple va habiter St Pierre de Cormeilles⁶

3. Marin Grandval, né en 1639 à Tortisambert. En 1659 il habite St Jean de Livet, puis St Gervais des Sablons⁷. Au Faulq⁸ il épouse **Françoise Goulley [Goulay]**, fille de Jean et de Martine Gabrielle. Leur contrat de mariage qui est daté de 1662, est reconnu en 1690 devant les tabellions de Thiberville (Eure), par Louis et Jacques leurs fils de Saint Jean de Livet. En 1670, leur mère devenue veuve à 30 ans, épouse au Pré d'Auge, Jacques Boscage, fils Jacques, tuilier.

- Louis, qui suit est l'aîné.

- Jacques, tuilier au Mesnil Durand, épouse Marguerite Delaunay. De ce mariage 6 enfants, dont les alliances vont se trouver dans des familles de petits notables de Mesnil Germain, Livarot, Ammeville, Montviette, Saint Aubin sur Algot.

4. Louis Grandval, né vers 1663 car au moment de son décès à Saint Jean de Livet en 1743 il a 80 ans. C'est un personnage facile à identifier grâce à sa marque rustique, car il ne sait pas écrire. Avant 1686, il épouse **Marie Leliepure [Lelièvre]**, d'où au moins 9 enfants nés à Saint Jean de Livet. Ils sont tous très intéressants par leurs alliances, mais nous nous contenterons de ne parler que de Jacques, l'aîné qui suit.

5. Jacques Grandval né vers 1686 à Saint Jean de Livet. En cette paroisse, il y épouse le 18.01.1718 **Catherine de la Fosse**, fille de Pierre et de Catherine Rohais, ses père et mère de Montviette. Leur contrat de mariage avait été fait par devant notaire à Montviette le dimanche 27.10.1717 en présence de plusieurs témoins.

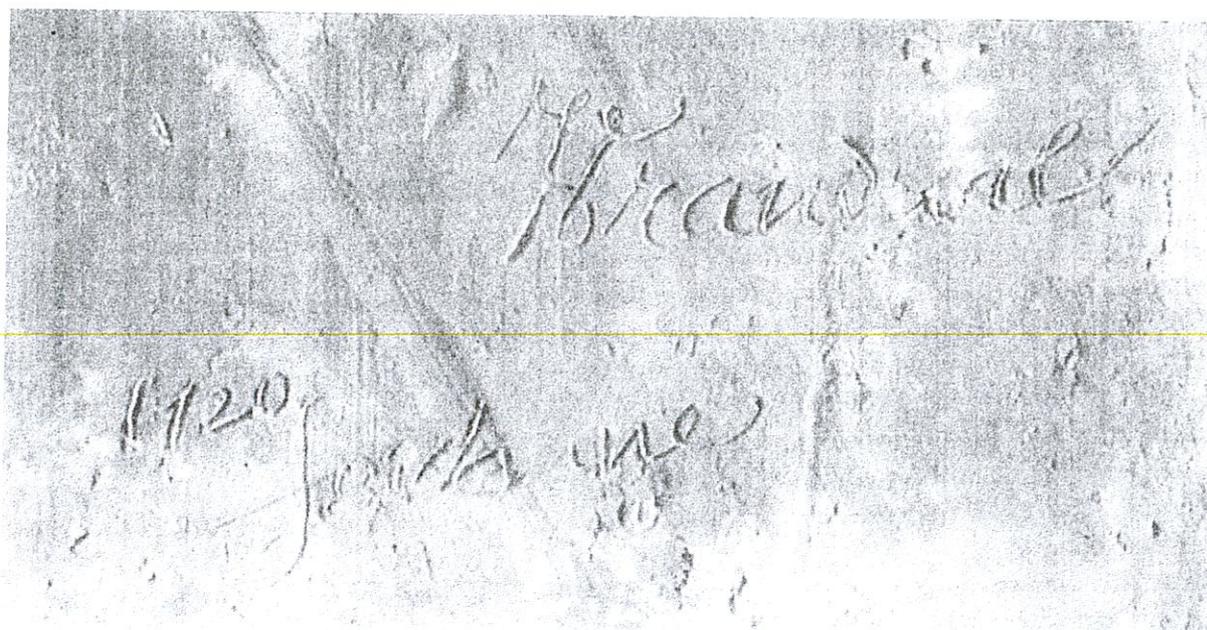
De ce mariage au moins 7 enfants, 5 sont nés à Saint Jean de Livet, les 2 autres à Tortisambert, lieu où il exploite la tuilerie du Coudray à partir de 1725. C'est dans cet endroit qu'il décède le 19.02.1740 à l'âge de 54 ans. Pour sa succession des tuteurs sont nommés car les enfants sont mineurs. Guillaume, l'aîné est émancipé. Celui-ci, qui est très entreprenant, se lance dans les affaires: consécutivement il met en place 2 nouvelles tuileries à Tortisambert. Bien qu'ayant quelques problèmes à régler devant la justice, au moment de sa mort, le

⁵ Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Livarot.

⁶ Eure, arrondissement de Bernay, Chef lieu de canton. . Au baptême de leur fille Anne, la marraine est du Faulq, paroisse de Françoise Goulley, l'épouse de Marin Grandval. Dans cette région il y a plusieurs tuileries...

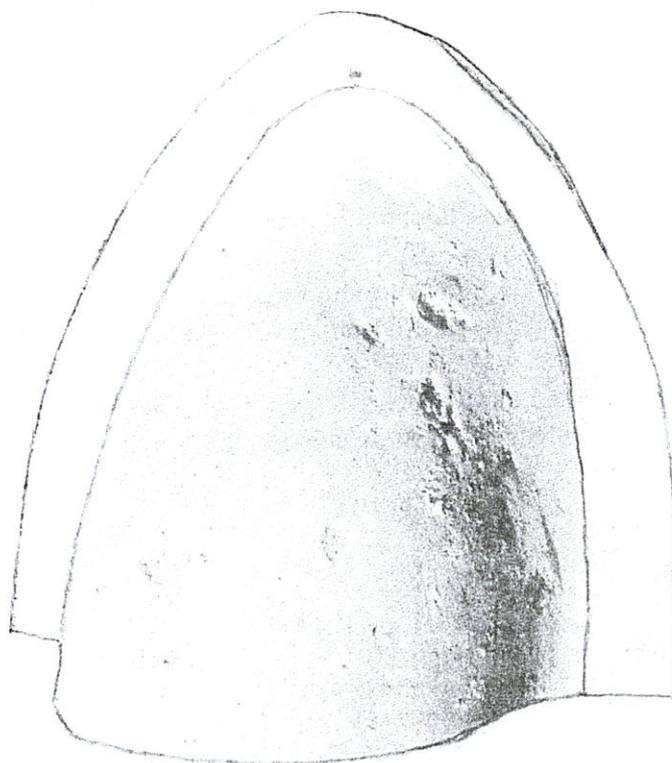
⁷ Orne, arrondissement d'Argentan canton de Trun.

⁸ Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Blangy-le-Château.



Signature reconnue de Jacques Grandval (cité ci-devant à la génération n° 5) datée de 1720 sur une tuile plate en bon état, mesurant 26,2 x 17,4 x 1,5 cm. Provient sans doute de la tuilerie des Grandval de St Jean de Livet.

Ci-dessous, tuile pour lucarne, aussi appelée demoiselle ou encore chatière (XIX^e siècle), provenant d'une grange, au lieu-dit la Moinerie à Crocy (canton de Morteaux-Couliboeuf).



18.07.1810, il exerce toujours le métier de tuilier. C'est sa sœur Catherine qui hérite de ses biens.

6. Gilles Grandval, le dernier des enfants de Jacques et de Catherine de la Fosse, est né à Tortisambert le 11.11.1727. Il épouse en 1756 **Marie Morel** fille de feu Eustache et de feu Anne Philippe de Tortisambert.

Gilles est d'abord journalier, manouvrier, ensuite, en 1767 d'après le bail des religieux de l'Abbaye de Saint Pierre sur Dive pour la tuilerie de Boissey, il est dit marchand tuilier. En 1776, il habite Garnetot, sans doute a-t-il quelques intérêts dans la tuilerie de ce lieu.

Du mariage de Gilles et de Marie, plusieurs enfants. Deux conservent le métier de leur père:

- Gilles, Michel, Jacques Grandval né à Tortisambert le 10.09.1763, marchand tuilier demeurant à Réveillon, épouse le 16.01.1808 à Norrey Marie, Jeanne-Françoise Coisel, fille de feu François et de Marie Jeanne Petit de Norrey⁹. Il exploite par la suite la tuilerie des Marettes à Norrey. En 1841 Mme Coisel veuve Grandval et son fils Maurice, 19 ans sont dits fabricants de tuiles...

- **François Grandval, créateur de la première tuilerie de Louvagny** est né le 18.12.1767 à Tortisambert. Il épouse le 09.01.1808 à Réveillon, Marie Charlotte Héroult, née à Garnetot, le 26.07.1781, fille d'Eustache et de Françoise Vaucanu.

Comme nous l'avons dit ci-devant, la famille Grandval a conservé ce savoir faire sur au moins 3 siècles¹⁰. A notre connaissance cette particularité est assez rare. Généralement, on ne peut constater la présence d'une lignée de tuiliers que sur trois ou quatre générations.

Les produits traditionnels.

- **Les tuiles plates** sont les principales fabrications des tuiliers de Normandie depuis au moins le XIIe siècle. Avant cette époque sur la forme et l'utilisation des matériaux de couverture en terre cuite, on ne sait pas grand chose. Par contre, en ce qui concerne les toitures Gallo-romaines, des vestiges nombreux dans la région laissent apparaître exclusivement des tuiles à rebords (tégulae) et des tuiles couvre-joints (imbricis).

Les caractéristiques des tuiles qui ont été particulièrement étudiées depuis le XVIIe siècle, jusqu'au début du XXe siècle, dans le Pays d'Auge, prouvent que les anciennes sont plus lourdes: par exemple à Vaudeloges chacune des vieilles tuiles, qui couvraient encore en 1986 l'église de Réveillon, mesure environ en cm: 32 x 20 x 1,5 et pèse 1,7 kg (80 kg par m² de toiture). Par contre, les tuiles de la deuxième moitié du XIXe siècle des tuileries de Louvagny et Barou mesurent en cm: 25,5 x 17 x 1,2 et pèse 0,820 kg (60 kg par m² de toiture).

Les tuiles peuvent être utilisées pendant plusieurs siècles lorsqu'elles sont de bonne qualité. On peut encore trouver des tuiles datées et souvent signées de la première moitié du XVIIe siècle lors du remaniement de toitures¹¹.

⁹ De cette union est née Florestine, Françoise, Rosalie Grandval, née à Norrey-en-Auge, le 28.02.1811 qui épouse à Norrey le 02.03.1832 Jacques Marais, né à Lieury le 07.09.1807. De ce dernier mariage est né à Lieury le 21.06.1840 Victor Ludovic Marais, tuilier, cité à partir 1896 dans le recensement de Louvagny, dont la fille Berthe épouse Anthème, Marie, Désiré Quettier, aussi tuilier né à Notre Dame de Courson.

¹⁰ D'après la statistique industrielles de 1848, Alexis-Philippe Granval à St Jean de Livet et François Granval à St Paul de Courtonne exploitent à leur compte chacun une tuilerie. Il y a aussi les autres Grandval qui sont employés comme salariés...

¹¹ La preuve en est faite dans nos articles cités dans la note n° 2 de ce chapitre.

La mise en place traditionnelle des tuiles plates faites à la main s'effectue par clouage en bordure et aux endroits où elles risquent d'être levées par le vent. Ailleurs, sur la plus grande partie de la toiture, elles sont posées et arrêtées par leur nez ou crochet sur les lattes. Les tuiles sont assises et solidarisées les unes sur les autres par une touche de mortier de chaux de la grosseur d'une noix. Cette méthode permet de pallier aux imperfections dues à la cuisson sans support. A présent la fabrication mécanique des tuiles n'exige plus ces touches de mortier, mais par contre oblige parfois un clouage.

- **Les tuileaux** qui sont rarement faits à la demande, sont trouvés dans les rebuts après cuisson des tuiles plates. Ils sont destinés à faire le remplissage entre les colombages avec souvent des effets décoratifs. Ils sont aussi utilisés pour des maçonneries de masse soit avec du mortier de chaux ou bien avec de l'argile comme pour les fours.

- **Les tuiles gironnées** sont utilisées pour la couverture des toitures coniques comme celle d'un pigeonnier, d'une tour et la partie arrondie raccordant deux pans de toitures. Ces tuiles sont trapézoïdales, c'est à dire qu'elles sont moins larges dans la partie haute de manière à ce que les côtés s'alignent sur la pointe du cône.

- **Les tuiles de bardage** ou à cuirasser servent à protéger les murs en colombage qui sont exposés aux intempéries. Elles sont plates et rectangulaires avec les mêmes dimensions que les tuiles de couverture, sans crochet et avec 5 trous percés avant cuisson (aux 4 coins et au milieu). Elles sont disposées bord à bord, sans aucun recouvrement et fixées par des clous.

- **Les faitières**, dites parfois tuiles courbes, permettent de couvrir le faitage des toitures pour en assurer l'étanchéité. Posées bout à bout, elles sont maintenues en place par du mortier de chaux. En moyenne elles pèsent 3,6 kg, mesurent 34 cm de longueur sur 41 cm de largeur développée et 1,8 cm d'épaisseur.

- **Les corniers** servent à faire l'étanchéité d'un arêtier c'est à dire l'angle saillant en pente que forme deux pans de toitures. Ce sont des tuiles coniques et creuses qui sont clouées pour ne pas glisser. Un recouvrement et du mortier de chaux assurent le maintien et l'étanchéité avec les tuiles plates des deux pans de toiture. En moyenne pour une épaisseur de 1,4 cm, elles pèsent 1,2 kg, mesurent 26 cm de longueur sur 36 cm de largeur développée en bas et 8 cm en haut.

- **Les nouettes** servent à faire l'étanchéité d'une noue c'est à dire l'angle rentrant en pente que forme deux pans de toiture. Elles ont une forme adaptée pour canaliser l'eau et permettre le raccordement avec les tuiles plates.

- **Les tuiles pour lucarne**, appelées aussi demoiselles ou encore chatières. Elles sont destinées à la ventilation et à l'éclairage des greniers. Le plus grand modèle fait au XIXe siècle, en moyenne, pour une épaisseur de 2,6 cm pèse 10 kg et mesure en longueur et en largeur 50 cm et donne un passage de 25 cm au-dessus du toit, pour une largeur de 30 cm.

- **Les pavés ou carreaux** pour recouvrir le sol des habitations. Leurs caractéristiques et leurs formes sont différentes selon la demande. Les plus courants sont carrés de 16 à 18 cm et épais de 2,5 cm. Généralement sans engobage leur couleur est celle de la terre qui les compose. Les pavés décorés, en règle générale, étaient faits par des spécialistes comme ceux du Pré d'Auge dits « du mestier de faiseurs de pavey » (voir ci-dessus la note n° 2).

- **Les Briques** sont de deux sortes: celles qui sont nommées ordinaires de 22 x 11 x 6 cm; les autres dites de Saint Jean de 22 x 11 x 3,5 cm. Bien que les tuiliers en ont fait de tous temps, ce n'était pour eux qu'une production secondaire. Ils étaient concurrencés, surtout pour les

briques ordinaires, par les briquetiers qui les faisaient à meilleur marché et en grande quantité. Sans doute, le ou les derniers fours de Louvagny plus modernes étaient-ils conçus pour cuire économiquement à la fois les tuiles et les briques ordinaires.

- **Les drains.** Bien qu'il semble que la fabrication des tuyauteries en terre cuite était jadis faite par les potiers, des machines à extrusion prêtées par l'état, vers le milieu du XIXe siècle, permettent aux tuiliers d'en faire en grandes quantités et à bas prix.

Procédé de fabrication et le matériel employé.

A Louvagny la proximité des deux matières premières nécessaires pour la tuilerie est mise en évidence par l'histoire de cet établissement: le bois de chauffage dans les coupes du bois de Courcy. L'argile était tirée dans une pièce de terre à côté de la première tuilerie.

Par contre ce qui n'a pu être trouvé au travers des documents d'archives, c'est quand l'extraction d'argile a commencé dans la carrière dite « le trou à terre ». Dans un champ voisin il y a des traces de prélèvement superficiel qui sont à présent recouvertes de terre arable.

L'extraction de l'argile.

Pour la première tuilerie, sur ce travail aucun renseignement n'a été trouvé. Par contre, pour la deuxième il est mentionné dans l'article du journal de Saint Pierre sur Dives du 19 mars 1932, qu'il y a un treuil à bras servant à tirer deux wagonnets montés sur rails.

Plusieurs personnes affirment qu'avec ce treuil l'un de ces wagonnets est remonté à une hauteur suffisante pour que l'argile puisse être bennée dans un tombereau tiré par un cheval, pendant que le second wagonnet est descendu pour être chargé. Ce dispositif permet d'extraire et de charroyer en continu.

Dans certaines tuileries la quantité de glaise nécessaire pour l'année est extraite pendant l'hiver. Les mottes de terre peuvent être ainsi brisées par le gel, ce qui facilite ensuite le préparation de la pâte. A Louvagny, toute la terre pour la campagne de 1869 est extraite avant le 21 avril: premier travail pour la reprise d'activité de la tuilerie. Cette pratique est notée dans l'inventaire du 25 mai 1869.

La préparation de la pâte.

L'argile au fur et à mesure de l'extraction est bennée dans la cour de la tuilerie. De là, selon les besoins, elle est mise dans une fosse pour une première préparation qui consiste à la détremper, puis de la laisser pourrir deux à trois jours. Sur la planche I de l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert (1751-1772), qui résume l'art du tuilier, cette fosse figure dans le plan de l'atelier, figure 6, à la lettre M.

Cette terre ainsi conditionnée peut-être pétrie de deux façons:

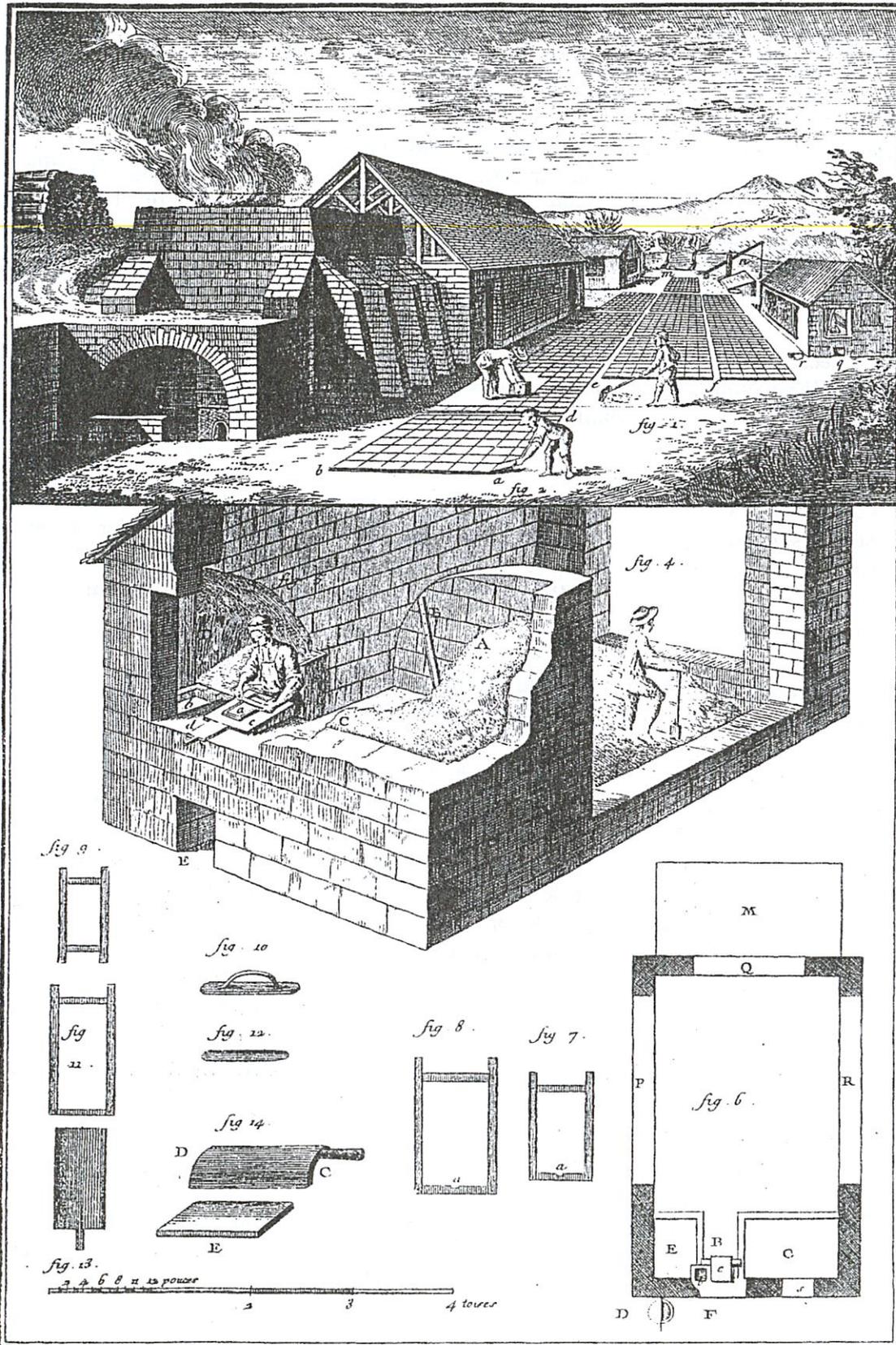
- Par le marcheur (fig. 4), pour la rendre suffisamment homogène et débarrassée de cailloux, c'est à dire transformée en une pâte ayant la plasticité requise.

- Mécaniquement à l'aide d'une meule en granit entraînée par un cheval. Celle-ci roule sur une aire circulaire en pierre où l'argile est mise en une couche régulière. Alternativement cette meule va de la périphérie jusqu'au pivot central.

Cet équipement, qui est ignoré par l'encyclopédie, n'est pas nouveau puisqu'il est signalé à la tuilerie de Boissey pour le bail de 1683 et même en 1612 au Pré d'Auge.

Il semble que les services fiscaux en prennent conscience en 1877 pour établir la patente de la tuilerie de Louvagny en le nommant: cylindre broyeur. L'année suivante il est appelé cylindre broyeur à manège. Pour la première fois en 1878 il apparaît dans la patente de la tuilerie de Barou et en 1881 pour celle d'Ammeville.

Le cylindre broyeur permet d'écraser les nodules de calcaire, petits cailloux, qui doivent être



Tuilerie.

Benard Sculp.

réduits le plus finement possible. Cette préparation est indispensable pour obtenir de bons produits, si elle n'est pas faite correctement, le calcaire, au cours de la cuisson se transforme en chaux, fait des cloques, qui rendent la tuile poreuse, donc de mauvaise qualité, voir inutilisable.

L'argile pétrie par ces deux moyens va ensuite au moulage (fig.5).

Pour chacun des produits désirés le mouleur dispose d'un moule: petite tuile (fig. 7); tuile grand moule (fig. 8); brique (fig. 9); planche dont on fait des carreaux et pavés (fig. 11). Pour œuvrer il y a des outils: plane (fig. 10); racle (fig. 12); planchette pour transporter les produits (fig. 13); plioir pour former et transporter les faïtières (fig. 14). Ouvrier coucheur qui étend sur l'aire de pré-séchage les produits du mouleur (fig. 2).

Préparation et séchage.

La planche II de l'Encyclopédie représente l'intérieur de la halle (l'extérieur est D, E, sur la planche précédente). C'est un grand bâtiment de 36 pieds de large sur 72 de long soit environ 12 x 24 mètres qui a deux fonctions:

- Atelier de préparation avant le séchage

La tuile et le carreau que l'on relève de dessus de l'aire de pré-séchage avant qu'ils ne soient entièrement secs y sont traités. Sur la planche II de l'encyclopédie (fig. 3) un ouvrier qui les apportent. Dans certaines tuileries¹², il y a le battage des tuiles, opération qui a pour but le calibrage et la réduction des tensions de l'argile due au pré-séchage. Elle s'effectue à l'aide d'une batte sur toutes les tuiles: Une à une à plat, et ensuite debout plusieurs à la fois sur les côtés.

(fig. 1), un ouvrier qui coupe et bat les planches destinées à faire des carreaux (pavés).

(fig. 2), ouvrier qui découpe les carreaux à l'aide d'un calibre et les range pour la cuisson.

- Séchage.

On forme avec la tuile de grandes tours F, F, F, F, F, composées de trois, quatre ou cinq tours l'une dans l'autre, que l'on laisse sécher parfaitement en cet état avant de la mettre au fourneau. Cet ensemble dans l'inventaire de la tuilerie de Louvagny du 25 mai 1869 est appelé colombier.

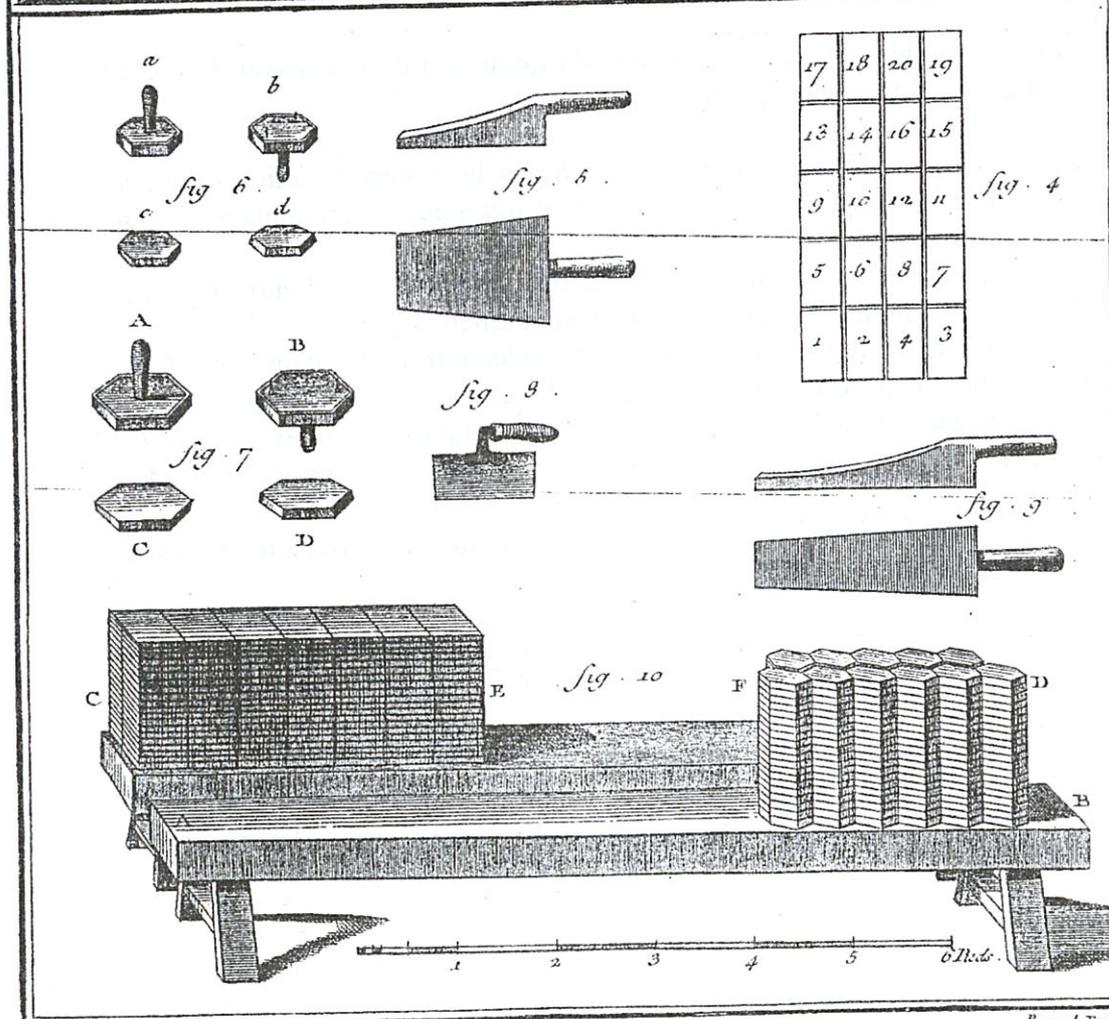
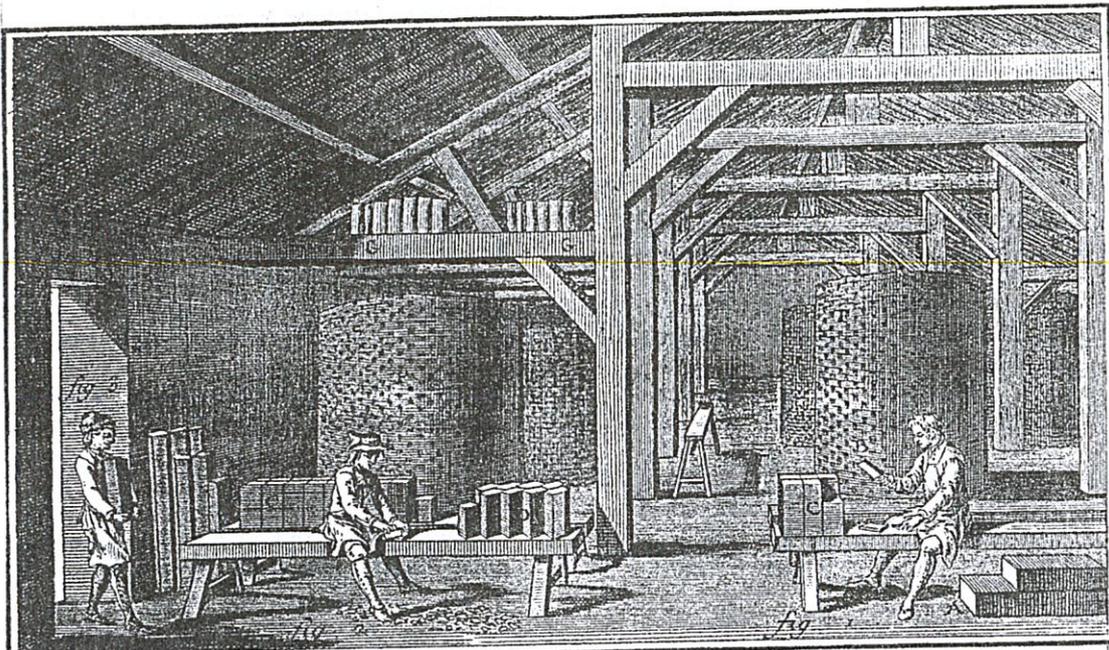
Les tuiles sont rangées quatre par quatre, les crochets en haut, et tournés alternativement l'un vers le centre de la tour, et l'autre vers le dehors. Les paquets de quatre tuiles sont posés en liaison les uns sur les autres, en sorte qu'un paquet couvre le joint qui est entre les deux paquets qui sont au-dessous.

On laisse les joints fort larges, afin que l'air circule plus facilement et sèche plus promptement la tuile. C'est aussi pour la même raison que les différentes tours qui sont les unes dans les autres, sont espacées d'un pied ou environ. On met aussi sécher la tuile faïtière sur les pièces de la charpente du comble qui peuvent les recevoir; comme on voit en G, G; on se sert pour y atteindre de quelques tréteaux ou banquettes.

La cuisson.

Elle s'effectue dans le fourneau qui est une solide construction en maçonnerie qui est faite pour résister à l'action du feu et aux refroidissements successifs.

¹² Selon les renseignements fournis par M. Chochon, ancien tuilier du village du Val-de-Vée à la Coulonche (Orne). M. Alex Brongniart dans son traité des arts céramiques, édition de 1877, dit « L'ouvrier, placé sur un banc, les bat l'une après l'autre sur le plat et sur le tranchant.



Tuilerie

Bernard Picot.

Les fourneaux à tuiles traditionnels de la région, jusqu'à la fin du XIXe siècle, sont dits « intermittents à flammes directes », c'est à dire que la charge à cuire est placée sur le feu.

Ils peuvent cuire, en moyenne, 50 milliers de tuiles à la fois avec en plus les faitières, les corniers, nouettes qui correspondent à cette fournée de tuiles¹³.

La structure de ce type de fourneau se trouve à deux niveaux:

- En sous sol, il y a la gueule du foyer qui communique avec l'alandier. Ce dispositif composé de canaux qui obligent le flux de chaleur dégagé par le feu, à passer au travers les trous ou carneaux de la sole qui est une sorte de plancher qui se trouve au niveau de la cour.

- En élévation au dessus de la sole, est le laboratoire. C'est dans cet endroit qu'après avoir été rangés méthodiquement, les tuiles et autres produits sont cuits.

Sur la planche I de l'encyclopédie, le fourneau est en A, B, C, adossé à un terrain élevé par lequel on accède par dessus. Les murailles qui sont fortifiées et soutenues par des contreforts C, C, entre lesquels il y a deux portes pour accéder à ce laboratoire ou chambre de chauffe.

Le four est toujours protégé des intempéries par l'un des moyens suivants:

- Par une voûte en maçonnerie, percée d'orifices qui servent de cheminée et aussi de point de contrôle des étapes de la cuisson (répartition de la cuisson et sortie des flammes qui annonce sa fin).

- Par le lanterneau, sans bardage d'un hangar, qui est placé très haut pour éviter qu'il ne prenne feu.

- Par une toiture amovible, qui est enlevée lors du grand feu de la cuisson. Elle est faite en bois: voliges, planches et même en paille¹⁴.

En ce qui concerne les conditions de cuisson, mis à part les bourrées tuilières qui sont citées ci-devant, à Louvagny et dans les environs, comme il n'y a aucun témoignage, il faut répéter ce que M. Chochon a pu nous dire à ce sujet:

- Le petit feu, alimenté par une demie brouette de bois toutes les 2 ½ heures pendant 8 jours et 8 nuits, pour enlever l'humidité, sinon la tuile peut craquer, se tordre, se cintrer.

- Le grand feu, alimenté continuellement par des bourrées introduites dans la gueule du foyer par 2 équipes de 3 hommes, se relayant toutes les 6 heures. Le travail le plus pénible c'est de pousser les bourrées dans le fond de l'alandier. Au bout du temps de cuisson qui est de 3 jours et 2 nuits, la tuile est incandescente (1300°) et la masse des produits cuits s'abaisse de 10%.

Le refroidissement doit se faire lentement en bouchant toutes les ouvertures nécessaires à la combustion du bois. Au bout de 3 jours on peut défourner.

Solange et Henri PAUMIER, Jort, le 9 novembre 2008.

¹³ Le chiffre avancé correspond à celui donné ci-devant par Me Grachard notaire à Jort pour 1834.

¹⁴ Bail de la tuilerie de Garnetot, en 1729... À Pierre Dupont, marchand tuilier... à charge d'entretenir ledit fourneau de menues réparations qui sont les arches, pavés et paillassons.

Les femmes dans le textile lexovien

Jean-Pierre Coirre

Dans mon récit sur le textile lexovien, le rôle des femmes et leur importance dans cette industrie est primordial, pour diverses raisons : les salaires, inférieurs parfois de plus de 40% à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. La progression des effectifs féminins, jusqu'à en devenir largement majoritaire. En effet, les hommes désertent cette industrie, pour des salaires mieux rémunérés dans le bâtiment principalement ou la métallurgie.

Anne-Marie Lamy, tisserande, militante syndicale et résistante, décrit les conditions de vie de la corporation, lors des années trente.

Pour conclure, le témoignage intéressant d'une ancienne ouvrière du textile lexovien, Madame Carmen Pomer, laquelle évoque sa nostalgie d'une véritable solidarité ouvrière, dans l'immédiate après guerre. Cela en opposition à ce qu'elle a connu dans les années 70 et 80, sur le même site chez Wonder.

Les salaires féminins

Une femme gagne en moyenne 1 franc de moins par jour qu'un homme ; quant à un enfant son salaire atteint le tiers du salaire de son père.

Salaire moyen par jour dans les industries textiles

Tableau comparatif

	Hommes	Femmes	Enfants
Calvados	2,35	1,30	0,85
Paris	4	2	1
Département le plus favorisé	2,75 (Basses Alpes)	1,65 (Eure)	1 (Eure-Seine inf.)
Département le moins favorisé	1,40 (Tarn et Garonne)	0,50 (Morbihan)	0,40 (Morbihan-Alpes Mar.)

Tableaux des salaires

Tableaux établis par M. Bouillon d'après la statistique de la France, tome XIX, industrie. Résultats de l'enquête effectués dans les années 1861-1865. A.D. Calvados. P.O.32.

Le salaire féminin annuel varie de 700 F à 800 F dans le secteur cotonnier à 400 F dans les fabriques de draps, de toile et dans les ateliers de bonneterie. Dans les ménages ouvriers, la femme travaille également dans une usine textile, un couple d'ouvriers boucle difficilement son budget avec 1000 F et 1400 F par an.

Si imprécises que soient ces données, elles montrent que les deux membres d'un même couple d'ouvriers doivent travailler pour que leur famille soit à l'abri du besoin, sinon, les accidents font l'insécurité de la condition ouvrière.

Au début du 20^{ème} siècle, la tendance de la majorité du personnel masculin, dans le textile lexovien s'inverse. Par exemple chez Mommers, alors qu'en 1903, on y comptait 51 hommes et 23 femmes, en 1911, le tissage de l'usine d'Orival des mêmes établissements emploie 65 femmes et 15 hommes. Après la première guerre mondiale, le sous-préfet, signale, en avril 1919, que l'élément féminin, qui domine chez les tisserands est, en partie, de jeunes femmes de 14 à 20 ans.

Le milieu ouvrier lexovien, constitue un terrain peu propice aux luttes ouvrières, non seulement parce qu'il lui manque l'atmosphère des grandes agglomérations et des grands ensembles industriels, mais aussi parce que la main-d'œuvre masculine y est très minoritaire.

Les mouvements sociaux

Il n'en reste pas moins que la population ouvrière du textile lexovien apparaît en 1919-1920, sous un jour nouveau. L'esprit revendicatif, qui s'exprime à travers les grandes grèves des cheminots et des métallurgistes sur le plan national, atteint le textile lexovien, par l'intermédiaire des cheminots de la ville.

Les grèves de Lisieux, concernent au total 1100 ouvriers, dans ce total figurent les grévistes de Glos en mai 1920, Beuvillers fin juin 1919 et St Germain de Livet. Une grève partielle chez Laniel en octobre 1920 regroupe 700 femmes et une centaine de jeunes filles de moins de 16 ans, pour la plupart, et seulement 300 hommes.

Les ouvrières des ateliers d'habillement Rousseau et Lafitte, n'ont pu constituer une organisation syndicale, qu'après avoir reçu l'appui des cheminots Bienaimé et Hamon, lesquels ont suscité et animé des réunions. De même ces militants ont participé à toutes les assemblées générales des grévistes, incitant ces derniers à persévérer, lorsqu'ils sentaient le mouvement faiblir. Pour ces militants de tendance révolutionnaire, l'occasion était propice de propager leurs idées dans un groupe professionnel où les revendications ne dépassent jamais le plan des intérêts corporatifs.

Les conditions de vie des ouvrières et ouvriers du textile lexovien selon Anne-Marie Lamy, militante syndicale

Anne-Marie Lamy, décrit les conditions d'existence des ouvrières et ouvriers du textile lexovien, par exemple lorsque quelqu'un était malade, il essayait malgré tout de rester au boulot, car évidemment il n'y avait pas de sécurité sociale ; les gens se soignaient comme ils le pouvaient à l'aspirine ! Il fallait vraiment être mal en point pour rester chez soi. Il n'était pas question de perdre une heure, car il fallait compter chaque sou. J'ai vu des femmes prêtes à accoucher rester au travail, jusqu'à la fin. Elles partaient aux premières douleurs.

Les dépenses de nourriture à elles seules absorbent 60% des revenus d'un ménage. Malgré cela les repas n'étaient pas très copieux ni très variés. Les féculents forment la base de l'alimentation. Vers 1930, un couple avec 2 enfants, consomme 13 kilos de pain par semaine, 10 kilos de pommes de terre, mais seulement 3 kilos de viande et de poisson.

A l'époque toujours d'après Anne-Marie Lamy, il n'était pas question d'avoir une entrée, un plat de résistance et un dessert, on mangeait le plus souvent un plat par repas. Un hareng pouvait faire l'entrée et la sortie. Ou bien des attignoles, des sortes de boulettes de viande qu'on chauffait dans la graisse. On achetait parfois un paquet de couenne, chez le charcutier, avec une assiette de frites cela faisait le repas. Le beurre était rare, on en prenait un peu pour la cuisine, mais c'était tout.

Chez les ouvriers, tout le monde était à peu près logé à la même enseigne. Un peu de viande, une fois le dimanche, et les restes faisaient les jours suivants. On prenait surtout du pot au feu, dans le collier, bref ce qui était le moins cher, les bas-morceaux. A l'usine quelques gars braconnaient un peu. On pouvait parfois avoir un lapin pour 50 sous et on faisait une partie de la semaine avec ça.

On passait notre dimanche à faire la lessive au bord de l'eau, ensuite il fallait sécher et repasser pour le lundi, car il n'y avait pas de linge d'avance.

AnneLamy-Marie

Anne-Marie Lamy entre en résistance en 1941, au sein du réseau « Front-National Pays d'Auge » et adhère cette même année au parti communiste.

Le 31 octobre 1941, elle organisera un débrayage de 5 minutes aux Ets Mommers répondant ainsi à l'appel du Général De Gaulle, lequel avait demandé un arrêt de travail de cette durée sur l'ensemble du territoire national.

Anne-Marie Lamy marquée syndicalement, laisse tomber un tournevis dans le métier à tisser au moment de l'arrêt de travail, suivi par l'ensemble du personnel de l'entreprise. Immédiatement la gestapo intervient arrête Anne-Marie Lamy, ses 2 sœurs et d'autres camarades de travail. Fautes de preuves et de témoignages, les tisserandes sont relâchées.

Dans la clandestinité Anne-Marie Lamy est chargée d'infiltrer la commission tripartite des comités sociaux instituée par la chartre du travail du régime de Vichy. Dans cette mission elle a pour tâche de récupérer la documentation éditée par cet organisme, au profit du parti communiste. Elle distribue des tracts, notamment à Lisieux et Orbec, fustigeant la déportation, la situation des prisonniers de guerre, et d'autres tracts rédigés en langue allemande invitant les soldats des troupes d'occupation à désertier. La police ne recense pas moins de 9 modèles de tracts diffusés à Lisieux, dont certains spécifiquement rédigés à l'intention des paysans, des instituteurs et même des gendarmes.

Elle est chargée par le front national, d'assurer la liaison avec les autres réseaux de résistance.



JEAN & CHRÉTIEN MOMMERS · LISIEUX & ELBEUF

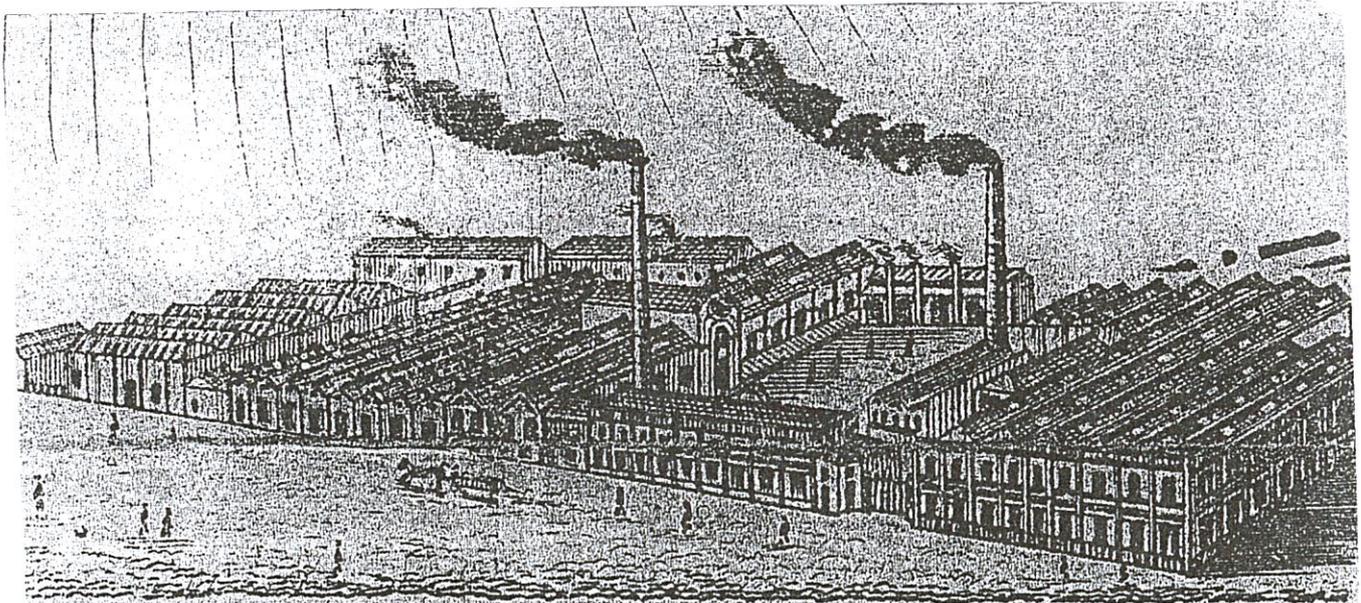
CARTE POSTALE

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse

Monsieur Paul Martinand

fabricant de chaussures

Miramont de Guzerane
(Cot. Garonne.)



J. & C. MOMMERS
MANUFACTURE DE DRAPERIES ET MOLLETONS

A la Libération elle est membre du comité de libération et de la chambre civique chargée de juger les faits de collaboration. A cette époque, elle reprend ses activités syndicales. Elle est élue au Conseil Municipal de Lisieux et candidate aux législatives avec l'investiture de parti communiste.

Médaille de la résistance, elle fut nommée chevalier de la légion d'honneur à ce titre en 1984.

Pomer Carmen, tisserande chez Mommers

En 1947, à 14 ans, à la sortie de l'école primaire, je suis engagée aux Ets Mommers, rue d'Orival, manufacture où travaillait déjà ma mère. Considérée comme la gamine par mes collègues plus âgées, celles-ci m'apprirent les rudiments du tissage, ce qu'il fallait faire ou ne pas faire, sur les métiers à tisser.

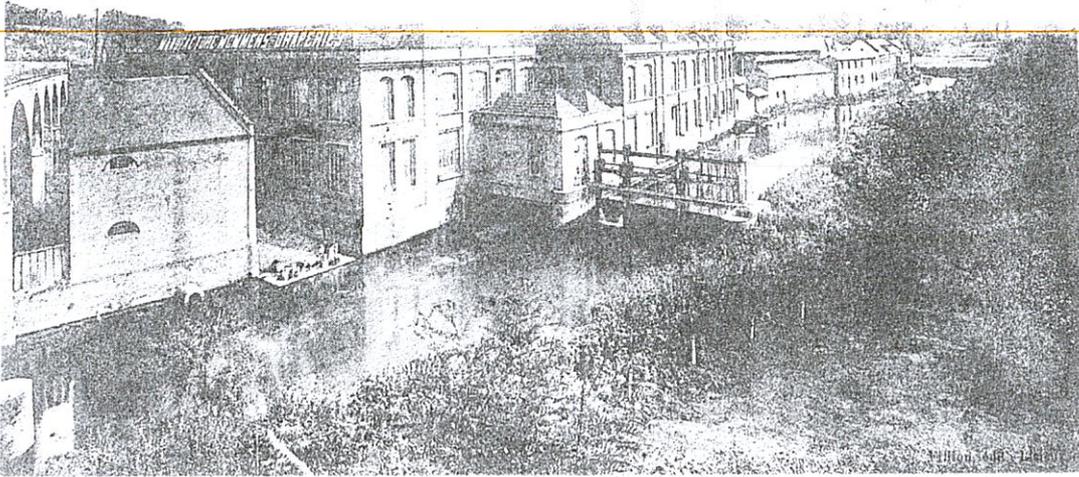
Je me souviens que la direction avait récupéré un important stock de laine aux allemands permettant de confectionner du drapé. Nous travaillions 48 heures par semaine et quelquefois, on nous demandait de travailler le samedi pour honorer certaines commandes.

Je pense avoir connu chez Mommers, la grande solidarité ouvrière et le grand syndicalisme avec des délégués extraordinaires, comme Anne-Marie Lamy et Bernard Stallin. Anne-Marie et Bernard (c'est comme cela que nous les appelions) exposaient à la direction nos demandes ou ce que nous souhaitions. Je me souviens qu'ils avaient demandé une prime pour nous permettre d'acheter du veau, pour les fêtes de l'Ascension et ils l'avaient obtenue.

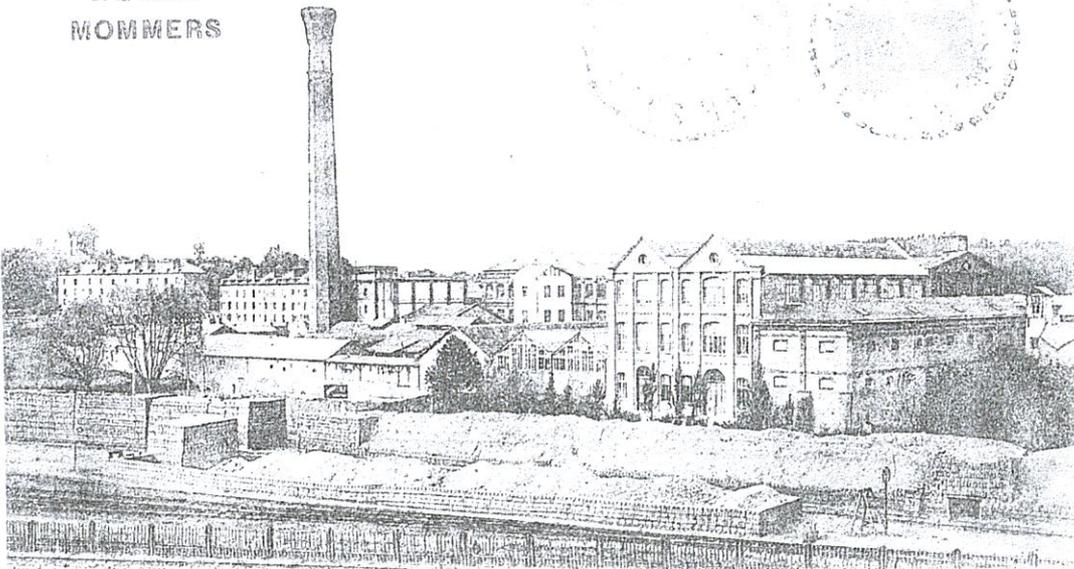
En fait les relations avec les frères Mommers, dans les années d'après-guerre n'étaient pas mauvaises, ce qui explique qu'il n'y eut pratiquement pas de grèves, à cette époque. Malgré une modernisation tardive, l'usine a fermé en 1954. Ultérieurement dans les années soixante, j'ai travaillé chez Wonder sur le même site. Si j'avais d'excellentes relations amicales avec trois ou quatre collègues de travail, l'ambiance n'avait rien à voir avec l'amitié et la solidarité ouvrière, connue chez Mommers. Peut-être, est-ce le fait que les salariés avaient d'autres besoins. En tout, l'individualisme primait et les relations avec les délégués n'avaient rien à voir avec ce que j'avais connu dans le textile.

En fait, je garde la nostalgie d'une époque où pourtant tout était à reconstruire après la guerre et les bombardements du 6 juin 1944 mais où l'amitié et la solidarité n'étaient pas des vains mots.

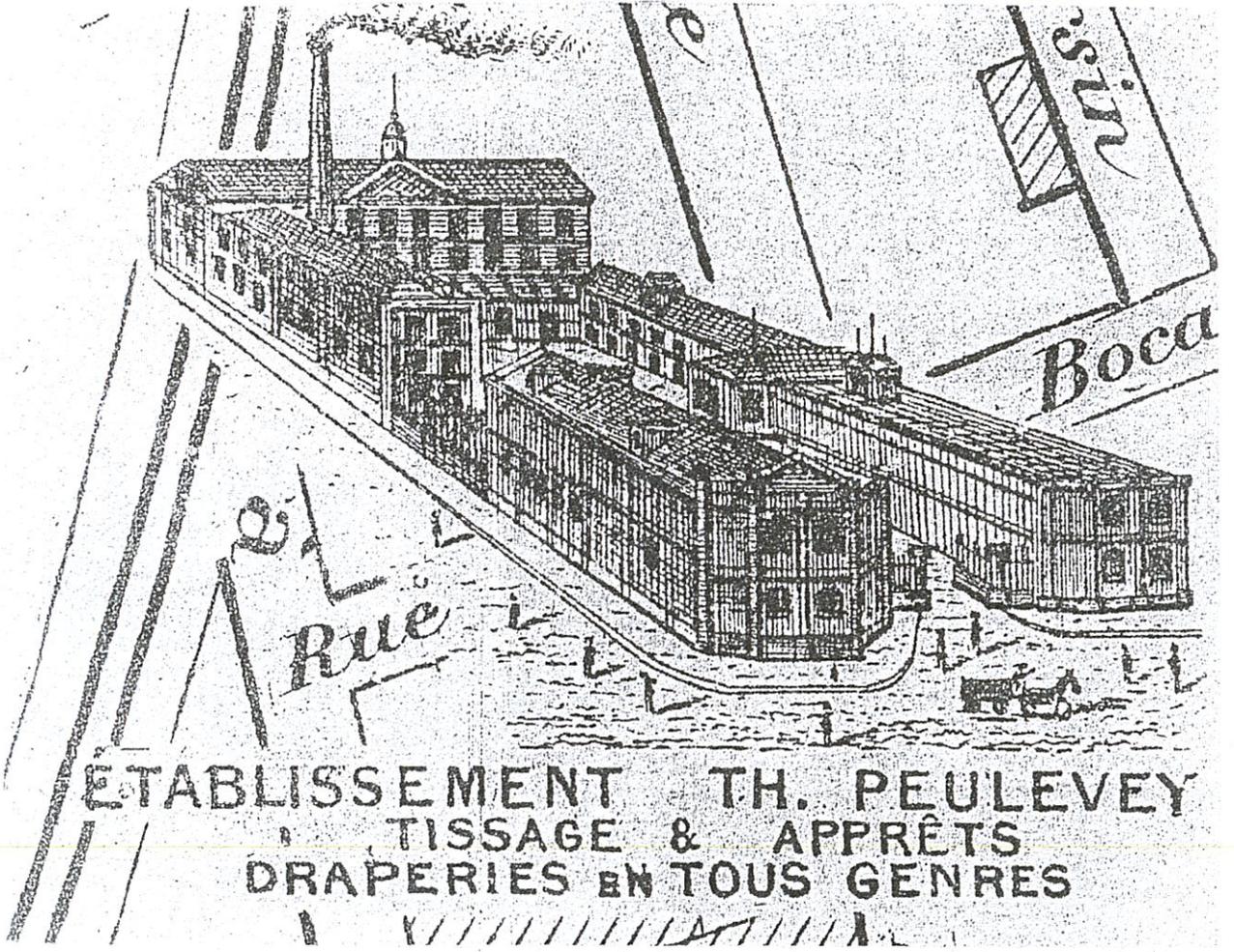
Usines FLEURIOT de la Maison MOMMERS



Usines d'ORIVAL
de la Maison
MOMMERS



doc Médiathèque LISIEUX



doc médiathèque Lisieux

- Etablissement industriel sur la Touques. En 1896, il appartenait aux associés

Charles Espois, Gillotin et Gosse



Vieux Pont en Auge : une très vieille histoire

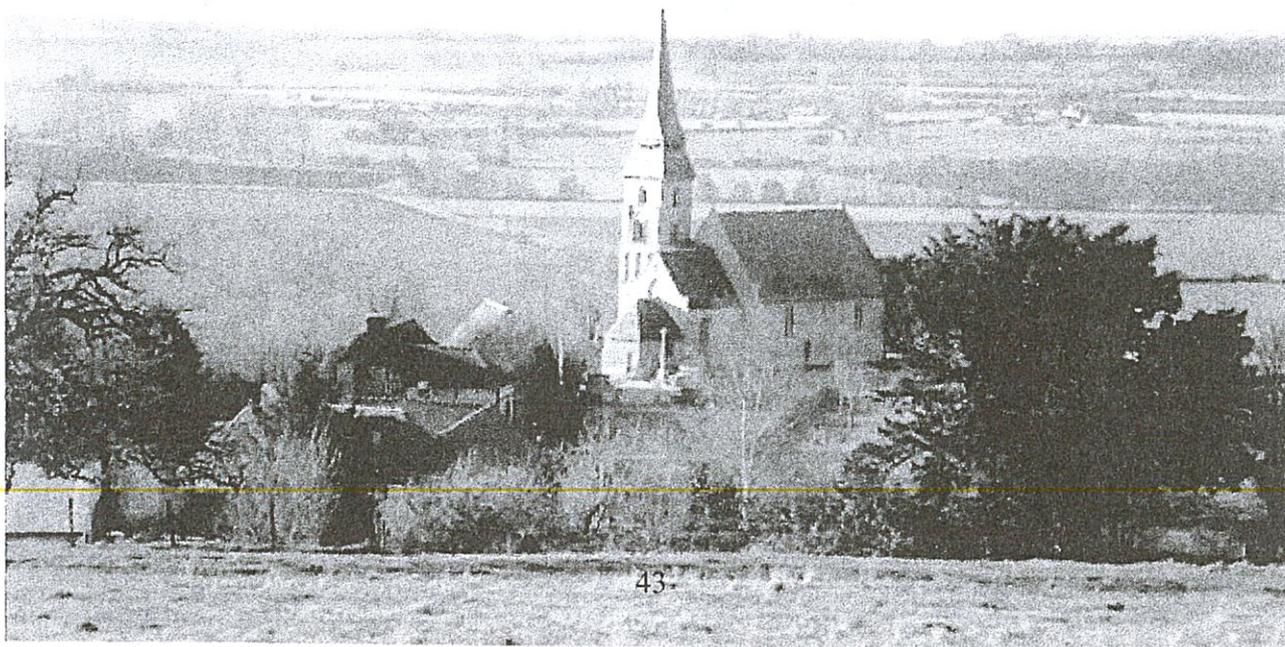
Michel Sady

Un Ch'ti à Vieux Pont

Je suis né à Mazingarbe, dans le Pas de Calais, en plein bassin minier. Cette cité ouvrière était connue dans les années 60 pour son usine chimique, la plus importante d'Europe, sans compter bien entendu ses corons et ses terrils.

Cette région a été bouleversée par la révolution industrielle du 19^{ème} siècle. Avec les mines et les usines, ont alors été construites les cités, écoles et églises pour répondre à l'afflux de populations attirées par l'extraction du charbon. Là bas, pas de colombages : des briques et rien que des briques...

150 ans plus tard, il reste surtout des friches industrielles et du chômage. L'église, non loin de laquelle j'ai grandi, avait à peine une centaine d'années quand elle a été rasée, il y a 15 ans ! Aujourd'hui, je vis à Vieux Pont : ici l'église a, paraît-il, mille ans. Elle n'a pas bougé depuis sa construction et je mesure chaque fois que je passe à son pied, la chance que les habitants de cette magnifique commune ont de pouvoir admirer le savoir-faire de ceux qui ont décidé un jour d'installer là leur village.



Des moulins sur la Viette

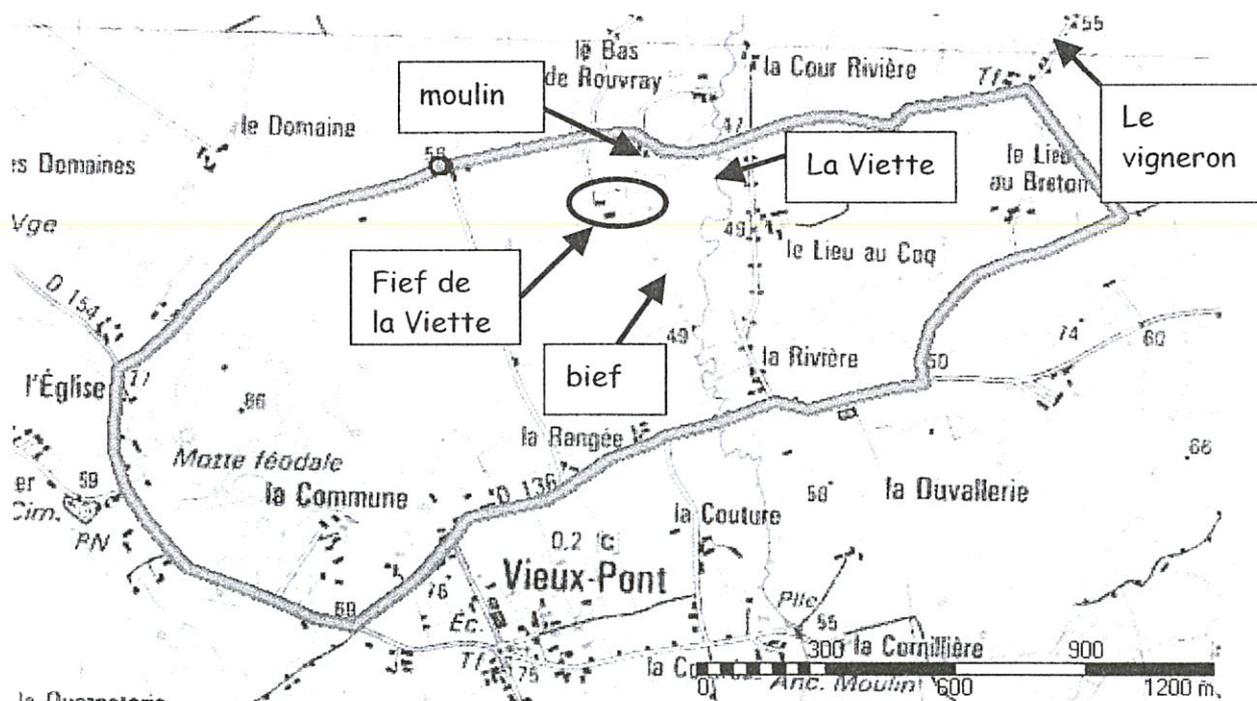
Avec ses 1.249 Ha, la commune de Vieux Pont en Auge est la plus étendue du canton de St Pierre sur Dives. Elle est parcourue du sud au nord par la Viette et elle est bordée à l'ouest par l'Oudon qui la sépare de Mittois et de Bretteville sur Dives.

Il est possible qu'un pont ancien ait donné à la commune son nom mais, si c'est le cas, on ignore lequel. Il se peut aussi que le mot « Viette » ait pu se transformer en « Vieux ». Laissons les étymologistes arbitrer.

Toujours est-il que la Viette entre sur le territoire de Vieux Pont du côté de la Hapette, près du chemin des laitiers venant de Boissey. Un moulin du même nom s'y trouvait autrefois. Un 2^{ème} moulin profitait du courant un peu plus loin.

La commune comptait un 3^{ème} moulin sur la Viette, le seul encore existant. Il est situé le long de la petite route dite « du vigneron » reliant St Julien le Faucon à Vieux Pont. La maison du meunier et le moulin sont placés à plus d'un mètre vingt en contrebas de la petite route. Deux axes dans le mur en briques le long du bief sont encore visibles. Vu leur position au sol, l'eau devait se déverser par une goulotte sur les 2 roues du moulin.

plan de la commune

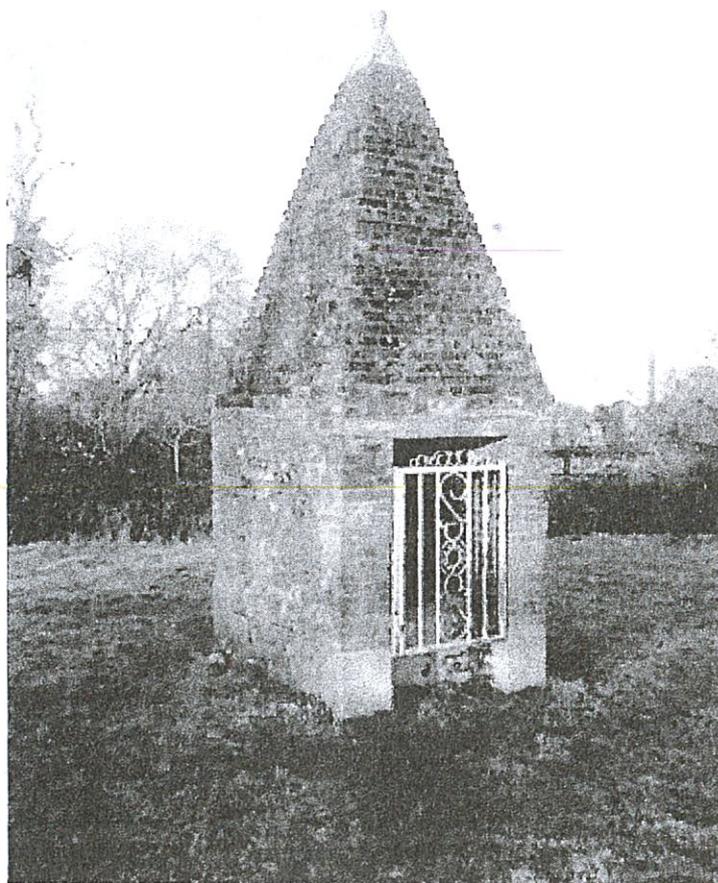


Le.fief de la Viette

En fait, ce 3ème moulin n'est pas situé sur la Viette proprement dite mais sur un bief dont le barrage en amont existe lui aussi toujours à près d'un kilomètre de là, témoignant d'un travail important dont l'objet ne se limitait pas au seul moulin.

Les eaux du bief traversent d'abord un herbage appelé « les coutures », indiquant que la terre y était autrefois labourée. On peut imaginer que les céréales d'alors étaient transformées en farine au moulin tout proche.

Les eaux du bief alimentent ensuite les larges et profondes douves d'un ancien château qui, selon Arcisse de Caumont, était en pierre et qui aurait été détruit au 19^{ème} siècle. Le réseau de fossés est encore bien visible sur le terrain et sur la carte détaillée. Il dessine une cour et une basse cour typiques des fiefs de la région. Au milieu de la cour, il ne reste qu'un vieux puits en briques, coiffé d'une jolie pierre ronde.





Le domaine des Coutures

où nous avons été reçus par Catherine et Michel Sady et où est terminée notre sortie manoirs 2009 autour d'un verre de cidre.

L'étymologie du terme montre sans ambiguïté qu'il désigne une terre cultivée, un espace céréalier. Au XIII^e siècle, il existe des coutures dans toutes les paroisses du Pays d'Auge. Ce sont de vastes parcelles souvent d'un seul tenant qui sont souvent des terres seigneuriales. Les coutures sont plutôt localisées sur les premières pentes des vallées. Certaines ont été parfaitement fossilisées par la mise en herbe, comme à Vieux Pont en Auge où l'on distingue encore de nombreux micro-reliefs appartenant à une ancienne couture qui s'étendait autrefois autour du fief de la Viette. De part et d'autre d'une petite enceinte circulaire flanquée d'une basse-cour s'étendent aujourd'hui de vastes parcelles appelées en 1835 les « Coutures ». Une photographie aérienne prise à basse altitude en juillet 1994 montre l'organisation ancienne des labours en planches et billons qui desservent l'ensemble. (d'après Christophe Maneuvrier : « paysage et société rurale au moyen-âge »)

L'ensemble est desservi par un chemin de 350 mètres, bordé d'un profond fossé, plaçant ainsi l'ensemble au beau milieu des herbages environnants.

J'ignore de quand date exactement le site mais il a été aménagé là il y a plusieurs siècles.
(cf. plan)

La motte féodale

Le chemin du Vigneron est réputé lui aussi comme étant très ancien. Il vient de St Julien et relie le bassin versant de la Vie et de la Viette (qui rejoint la Vie à Mesnil-Mauger) à celui de l'Oudon et de la Dives.

Cette route étroite descend tout droit le long d'un coteau orienté sud ouest où étaient certainement cultivées des vignes autrefois. Au printemps, des orchidées (ophrys) poussent sur un affleurement calcaire. Au bas, on passe près de la maison du vigneron et, sur une colline à gauche, de l'ancienne ferme du lieu au breton transformée en haras. Le chemin devient sinueux en passant la Viette. On laisse sur la droite la ferme du Rouvray et sa belle maison traditionnelle à pans de bois à hauteur du moulin du fief de la Viette. Le chemin monte ensuite doucement jusqu'au bois de Vieux Pont qu'il longe par un talus avant d'atteindre le sommet.

Sur la lisière ouest du bois, existe toujours une motte féodale constituée de la terre d'un fossé profond. Envahi par les arbres, le site domine la vieille église de Vieux Pont, son presbytère et le manoir du Lieu Rocher tout proche. Le panorama y est magnifique. On peut très facilement imaginer une tour de bois posée sur la motte. Du haut de cette tour qui devait atteindre le sommet des arbres, la vue permettait probablement de surveiller les 2 vallées, vers St Pierre sur Dives d'un côté et vers Lisieux de l'autre.

Une parcelle en labour, en bordure du bois, à l'est, s'appelle la cour Franqueville ce qui pourrait indiquer qu'un village franc existait là. Les premiers habitants de Vieux Pont ont certainement établi leur campement à cet endroit stratégique. Peut être cela a t'il un lien avec un certain Ranoldus dont la plaque funéraire est placée sur un mur du clocher de la vieille église du village. Elle indique que celui-ci était de la race des Francs et qu'il a fait l'église en question. Il y a 1000 ans ...

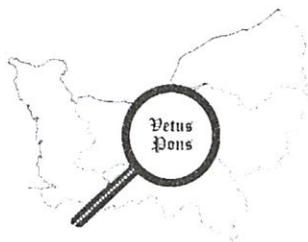
(cf. photo de la plaque Ranoldus)

L'instituteur de Vieux Pont écrivait le 30 décembre 1885 :

« Le coup d'œil que présente la commune de Vieux Pont est charmant ; et lorsque l'étranger vient la visiter, il pressent qu'il se trouve dans un pays favorisé des dons de la Providence. A une petite distance de l'église, du coté de l'ouest, l'œil embrasse sur une étendue de plusieurs lieues, d'abord une suite de prairies, puis des collines couvertes de bois. Au printemps surtout lorsque les pommiers, les poiriers et les cerisiers sont en fleurs, le coup d'œil est vraiment admirable. » (archives départementales – merci à Jacques Royer).

Michel SADY

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



TOPONYMIE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE

commune du canton de Saint-Pierre-sur-Dives

CARTE D'IDENTITÉ HISTORIQUE

Circonscriptions ecclésiastiques anciennes.

DIOCÈSE : Lisieux.
ARCHIDIACONÉ : Auge.
DOYENNÉ : Le Mesnil-Mauger.
PAROISSE : Saint-Aubin.
PATRON : l'abbesse de Lisieux et l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives.

Circonscriptions administratives.

a) Ancien Régime.

GÉNÉRALITÉ : Alençon.
ÉLECTION : Falaise.
SERGENTERIE : Saint-Pierre-sur-Dives.
BAILLIAGE SECONDAIRE (VICOMTÉ) : Falaise.
GRAND BAILLIAGE (PRÉSIDENTIAL) : Caen.

FIEFS : ancienne baronnie mouvant de la vicomté de Falaise, tenue par Jean de Vieux-Pont en 1586; en 1640, la *baronnie du Vieuxpont* est possédée par maître Jean de Vieuxpont, sieur et baron du lieu; on note en outre quatre autres fiefs, tenus par *les héritiers de feu Georges de La Fresnée, le sieur de Coulonches, les héritiers du feu sieur d'Aulnay, et Pierre et Jacques ditz Le Maignen, escuyers*. — Selon le *Dictionnaire topographique du Calvados* (s.d.), quart de fief noble de *la Cornelière*, relevant du roi, dépendant du marquisat d'Oillamson; membre de fief de *la Roulière*, mouvant de la vicomté de Falaise.

b) Révolution.

DISTRICT (1790-1795) / ARRONDISSEMENT (1800) : Lisieux.
CANTON : Saint-Pierre-sur-Dives.

Le nom de la commune.

ATTESTATIONS : Nigellus de *Veteri Ponte* 1108 [vidimus de 1270] DH1 14, 1121/1128 DH1 21, aeclesia de *Veteri Ponte* 1121/1128 DH1 26, *Viez Pont* 1160/1174 RR, *Vetus Pons* 1180 MR I 7b, parrochia de *veteri ponte* f-12e s. DASPD, domino Yvone de *Veteri Ponte* 1234 RJE 127 § 547 n. 3, *Sancto Albino de Viez ponth* 1247 QN 48 § 359, Robert de *Viezpont* 1312 CGB 33 § 192, [ecclesia] de *Veteri Ponte* ~1350 p PDL 257D, Robinet [de] *Vies Pont* 1353 ISCC n° 9452, seel Yves de *Viepoint* 1391 ISCC n° 9453, [seel] Yves de *Viespont* 1408 ISCC n° 9454, [seel] de Lorrant de *viezpont*, [seel] Lorrant de *vieux pont* 1411 ISCC n° 9451, [ecclesia] de *Veteri Ponte* 16e s. PLXDF Ivj, *Viepoint* 1579 PLXDF Ivj n. 1, *Viuepont* 1635 NoDu, 1612/1636 EPEN, *Viuepont* 1640 RFBC 40b, 1677 RGEP, *Vieux Pont* 1713 p DG, *Viuepont* 1716 CDN, *Vieux Pont* 1719 GGN, *Vielpont* 1730 DTC, *Vieux Pont* 1758 CGDN, *Viel Pont en Auge*

1753/1785 p CC, *Vieux-Pont* 1835 CN, *Vieux-Pont en Auge* 1844 c PLXDF ivij, *Vieux-Pont* 1854 c ANI, *Vieux-Pont, Vieux-Pont-en-Auge* 1883 c DTC, *Vieux-Pont-en-Auge* 1903 c PPR, *Vieux-Pont* 1946 c INSEE, 1962 c ADN, 1975 c IGN, 1977, 1990 c IGN, *Vieux Pont* 1982 c PTT, *Vieux Pont en Auge* 2004, 2009 c PTT.

Ce toponyme est attesté sous trois formes : le latin *vetus pons* “vieux pont” dès 1108, l’ancien français *viez pont* “vieux pont” dès 1160/1174 (d’où *Viespont, Viépoint, Viezpoint*, etc.), et enfin le moyen français *vieux pont* ou *viel pont* à partir du 15^e siècle (d’où *Vieux Pont, Vielpont*, etc.). La forme tardive *viel / vieux*¹ est une réfection de la précédente, *viez* < latin *vetus* “vieux”, tombée en désuétude avant le 18^e siècle (mais reste plus longtemps usitée en Normandie). L’ancien français *viez* “vieux” est, dans les premières attestations du toponyme, latinisé en *vetus*, radical *veter-* “vieux”.

Le sens de ce toponyme semble évident, et faire allusion à un ancien pont sur la Viette. Cependant, la forme initiale *viez pont, vié pont* pourrait fort bien résulter d’une réinterprétation de *viépoint* < °*vietpont* < gallo-roman °*VIETE PONTE* “pont de / sur la Viette”², ce qui militerait en faveur d’une création gallo-romane du nom de cette rivière. S’il est difficile d’être catégorique (un “vieux pont” ou “pont en ruines” est après tout également plausible pour caractériser une agglomération), il nous semble que le sens de “pont sur la Viette” s’impose davantage pour cet important point de franchissement de la rivière. Notons également que la forme *vieux*, en toponymie normande, peut aussi représenter l’altération du latin *vadum* “gué” (qui aboutit normalement à *vey* en Normandie) : ainsi, *Vieux-Fumé* (canton de Bretteville-sur-Laize) est issu de °*VADU FOLCMARI* “le gué de Folcmar”. Le sens de “pont du gué” serait également concevable pour *Viépoint* < °*VADI PONTE*.

Le déterminant *-en-Auge*, qui fait évidemment référence au Pays d’Auge, ne semble apparaître qu’au 18^e siècle, sans doute pour distinguer cette commune des autres *Vieux-Pont* de Normandie.

Trois anciens toponymes à Vieux-Pont.

Parmi les plus anciens toponymes de Vieux-Pont figurent deux hydronymes (les noms de la *Viette* et de l’*Oudon*), et un ancien hydronyme devenu toponyme, *Houlbec*, dont les formes anciennes posent un problème d’identification.

LA VIETTE est un affluent rive gauche de la Vie qu’elle rejoint au Mesnil-Mauger (canton de Mézidon-Canon). Son cours supérieur porte le nom de *Douet de Canteraine*, qui a sa source à Montpinçon. La Viette commence son cours à Montviette, et traverse ou borde les territoires de Sainte-Marguerite-de-Viette, Boissey et Vieux-Pont. — L’hydronyme est attesté indirectement par les formes anciennes de Sainte-Marguerite-de-Viette : *apud Vietam* 1121/1128 DH1 23, *Galterus Harpin de Vieta* 1249 CSMV, et directement par *Vieta* 1260 DTC, *Viète* 1404 DTC, *Viette* 1723 CTDL, *Rivière de Viette, la Viette* 1810 CN, *l’eau de Viette* ~1812 CN, *la Viette* 1834 CN, *l’Eau de Viette* 1835 CN, *la Viette* 1977, 1990 IGN.

Il s’agit d’une forme diminutive en *-ette* du nom de la *Vie*, désignant son affluent, soit “la petite Vie”. Il est difficile d’en préciser la date d’apparition, car la dérivation peut aussi bien être gallo-romane que médiévale. Le nom de la *Vie*, quant à lui, est attesté sous les formes *fluvium qui Veia dicitur* 1108 (vid. 1270) DH1 13, *fluvium qui Veia vocatur* 1121/1128 DH1 22, *aqua de Vei* 1107/1135 CSE 18, *Pons de Vie* ~1280 PLXDF lxxv n. 4, inter *Divam* et *Viam* 1247 QN 49 § 364, *Wia, Vycia* 1460 DTC, *la Vye* 1667 CDGN, *Vie* 1753/1785 CC. — Il semble correspondre à une appellation germanique °*wī-ja*, formée sur l’élément °*wī-* “endroit humide, marécage”³.

Sur le nom de la Viette ont été à leur tour formés plusieurs toponymes de Vieux-Pont :

➔ VIETTE EN VIEUX-PONT, anciens hameau, château et moulin. — *Viette en Vieux Pont* 1753/1785 CC, *Viette* 1753/1785 CC. — Le château correspond aujourd’hui à la COUR D’ARGENCES (ceinte de douves circulaires appelées LES MOTTES), le moulin au MOULIN DE VIETTE et le hameau à la BASSE COUR.

➔ LE MOULIN DE VIETTE. — *Viette* 1753/1785 CC, *Moulin de Viette* 1834 CN, *Moulin-de-la-Viette* 1883 DTC.

➔ CHEMIN DU MOULIN DE VIETTE. — *Chemin du Moulin de Viette* 1834 CN.

➔ LA COUR DU MOULIN DE VIETTE. — *La cour du Moulin de Viette* 1834 CN.

➔ LE PRÉ DE VIETTE. — *Le pré [de] Viette* 1834 CN.

➔ L’HERBAGE DE VIETTE. — *L’herbage de Viette* 1834 CN.

¹ Le mot *viel, vieux* est issu de gallo-roman °*VECLU* < °*NETULU* < latin *vetulum*, accusatif de *vetulus*, dérivé diminutif en *-ulus* de *vetus* “vieux” (d’où l’ancien français *vies, viez* “vieux”) < indo-européen °*wet-es-*, littéralement “qui a beaucoup d’années”, forme suffixée en *-es-* de la racine °*wet-* “an, année” (cf. grec (*w*)*étos* “an”, latin *vitulus* “veau, jeune animal d’un an”).

² Le gallo-roman °*PONTE* est issu du latin *pontem*, accusatif de *pons* “pont, passerelle”, reposant sur l’indo-européen °*pont-i-*, forme suffixée en *-i-* de la racine °*pent-* “marcher, aller, passer” au degré en *o* (cf. grec *pateîn* “marcher”, d’où dérive le nom de la *péripatéticienne* qui se promène de long en large).

³ Paul Lebel, *Principes et méthode d’hydronymie Française*, Paris, 1956, p. 233 § 426; François de Beaurepaire “La toponymie de la Normandie, méthodes et applications”, Cahiers Léopold Delisle XVIII, 1969, p. 26 § 30 s.v. *wīja*.

L'ODON, affluent rive droite de la Dives, est formé de plusieurs ruisseaux ayant leurs sources dans les cantons de Morteaux-Coulibeuf et Trun. L'Oudon traverse ou longe les territoires de Grandmesnil, Abbeville, Ammeville, Notre-Dame-de-Fresnay, Saint-Martin-de-Fresnay, Écots, Mittois, Hiéville, Vieux-Pont, Bretteville-sur-Dives et Ouille-la-Bien-Tournée. — Il est attesté sous les formes *Le court doudon*, *le Court Doudon* 1610 PV, *Oudon* 1753/1785 CC, *l'Oudon* 1834 CN, 1835 CN, *Loudon* 1835 CN, *l'Oudon* 1878 GADF, 1880 GDC, 1883 DTC, 1979, 1990 IGN.

Le nom de l'Oudon est le même que celui de l'Odon, affluent de l'Orne à Caen, et de l'Oudon, affluent de la Mayenne. Les formes très anciennes manquent pour le premier cours d'eau, mais celles des deux derniers (respectivement *Oldon* 1027 et *Olidum* 1038) permettent de restituer un étymon °OL-IT-ÓNE où l'on pense reconnaître une base hydronymique pré-celtique °ol- suivie des suffixes -IT- (peut-être gaulois) et -ONE (gaulois ou gallo-roman).

La base oronymique et hydronymique °ol- est présente dans un certain nombre de noms de fleuves et de rivières européens, parmi lesquels on peut citer le Lot (*Oltis* en latin médiéval), l'Olip (affluent de l'Aveyron), l'Ollière (affluent du Lez dans la Drôme), l'Oust (affluent de la Vilaine), l'Oudon (affluent de la Mayenne), et en Normandie l'Olonne (fleuve de la Manche) et l'Odon (affluent de l'Orne). Certains spécialistes considèrent l'élément °ol- comme une variante de °al-. (présente par exemple dans le nom de l'Allier). D'autres, tels l'abbé Ernest Nègre, en ont purement et simplement nié l'existence, et rattaché la plupart de ces noms au gaulois *ollos* "grand" ⁴. Le fait que l'on trouve l'élément °ol- attesté en dehors des territoires celtisés (cf. l'Olenos, affluent de l'Alphée en Grèce) nous incite à y voir une origine pré-celtique plutôt que gauloise.

Sur le nom de l'Oudon a été formé le toponyme suivant :

→ LA PLANCHE DE L'ODON. — *La Planche de l'Oudon* 1834 CN. — Il s'agit d'un ancien pont sur l'Oudon, à la limite de Bretteville et de Vieux-Pont, par où passait un chemin allant de Vieux-Pont à la Cour Doucet à Bretteville.

HOULBEC est un hameau de Vieux-Pont et Castillon-en-Auge (canton de Mézidon-Canon). — Il est attesté sous les formes *terr[a] Hugonis Fabri de Holebec* (?) 1198 MR II 77b, *Houlbec* 1753/1785 CC, 1834 CN, *Houlbecq* 1883 DTC, *Houlbec* 1977 IGN, 1984 PTT, 1990 IGN, *hameau Houlbec* 1982, 2005 PTT, *Houlbec* 2005 PTT. — Il s'agit d'un toponyme discontinu, traversé par le RUISSEAU D'HOULBEC.

Il existe une dizaine de tels noms (*Houlbec*, *Houlebecq*, *Houlbey*) en Normandie, dont trois *Houlbec* auverons à Écots, Vieux-Pont et Saint-Étienne-la-Thillaye. Le *Dictionnaire topographique du Calvados* identifie le nom de *Nicholaus de Holebec*, mentionné en 1198 dans les *Grands Rôles de l'Échiquier de Normandie*, avec le site du hameau de Houlbec à Vieux-Pont, dont il n'existe pas d'autre mention avant le 18^e siècle : à aucun moment de l'histoire, certes lacunaire, des seigneurs de Vieux-Pont ⁵, il n'est fait mention d'un fief de ce nom. Par contre, le Houlbec d'Écots est bien attesté en tant que fief de la famille Le Bouteiller dès le milieu du 15^e siècle, et son manoir seigneurial est bien connu. Il s'agit sans doute, de la part de l'auteur du *Dictionnaire topographique*, de l'une de ces erreurs d'identification dont il est coutumier, et il semble préférable de rattacher cette première citation au site d'Écots. Ceci dit, cette dernière identification n'est pas entièrement assurée, étant donné la multiplicité du type toponymique en Basse-Normandie.

Si l'on retient cette hypothèse, les principales attestations anciennes du fief et manoir de Houlbec à Écots seraient alors *Nicholaus de Holebec* 1198 MR II 76b, terre *Hugonis Fabri de Holebec* 1198 MR II 77b, *Houlbec* [graphie normalisée] 1456 MH, le fief de *Houlebec* 1552 MH, Jeanne de La Serre, dame de Fontenay Le Pesnel, d'E[s]cots et de *Houlbec* 1624/1631 (?) MH, *Houlbec* [lire *Houlbec*] 1753/1785 CC, *Houlbec* 1835 CN, *Houlbecq* 1883 DTC, *Houlbec* 1946 INSEE. On notera que la prononciation locale en est *le Houlbé*, conforme à la chute régulière du son [-k] final au Moyen Âge (les prononciations en [-ek] sont des restitutions modernes influencées par la graphie, ainsi que la prononciation de *bec* en français standard).

Ce toponyme représente un composé d'origine scandinave, constitué de l'adjectif *holr* "creux" ⁶ et de *bekkr* "ruisseau" ⁷, soit "le ruisseau creux, encaissé". Il subsiste néanmoins un doute de taille : si le manoir du Houlbec à Écots est bien situé sur un ruisseau qui alimentait ses douves (en l'occurrence, la ruisseau du Forêt, matérialisant en aval la limite entre Berville et Mittois), il n'a rien de très encaissé, du moins à cet endroit (ceci dit, tout est relatif). Mais

⁴ TGF §§ 2185-2189. Cette interprétation fait du nom de l'Oudon l'équivalent de celui du *Rio Grande* ("grand fleuve" en espagnol) et du *Guadalquivir* (de l'arabe *al-wādī al-kebīr*, "le grand fleuve") : prestigieuse parenté; mais lorsque l'on considère la taille et le débit de l'Oudon, on reste quelque peu perplexe. Certes, comme disait un célèbre moustachu, tout est relatif.

⁵ Cf. en particulier Christophe Maneuvrier, "Histoire de la famille de Vieux-Pont", in *Histoire et Traditions Populaires*, Foyer Rural Le Billot, L'Oudon, n° 20, décembre 1987, p. 7-20.

⁶ Du germanique commun °*hulaz* "creux" (cf. ancien anglais *hol* "creux", apparenté à *hole* "trou"; ancien saxon, (moyen) néerlandais *hol*, allemand *hohl*; ancien islandais *holr*); le radical germanique °*hul-* est issu de l'indo-européen °*kl-*, degré zéro de la racine °*kel-* "cacher, dissimuler". — Dans certains cas, il a pu s'opérer une fusion entre l'ancien anglais *hol* et l'ancien norois *holr*.

⁷ Du germanique commun °*bakjaz* ou °*bakkiz*, variante de °*bakiz* auquel se rattachent l'ancien anglais *bece*, *bæce* "fleuve, rivière", l'ancien saxon *beci*, le néerlandais *beek* et l'allemand *Bach* "ruisseau". La forme de base °*bakiz* procède de l'indo-européen °*bhog-* i-s, dérivée d'une racine °*bhog-* également présente dans l'ancien irlandais *búal* "eau (courante)" < °*bhog-lā-*. Il est probable que cette dernière s'apparente elle-même à la racine °*bheg-* "couler", initialement "s'en aller, s'enfuir".

il subsiste une possibilité pour que cet ancien fief, dont l'existence du nom n'est *vraiment* assurée qu'à partir du 15^e siècle, représente en fait un transfert toponymique, et donc pour que le nom de *Houlbec* s'applique initialement à un autre lieu et un autre ruisseau. Toujours est-il que le nom de ce fief a lui-même essaimé aux alentours, puisqu'il est à l'origine du Mesnil Houlbec à Lieury (commune contiguë), et très probablement (selon nous) de Houlbec, hameau et lieu-dit de Vieux-Pont (*Houlbec* 1753/1785 CC). Ce dernier est, nous l'avons dit, un toponyme discontinu qui s'étend aussi sur les communes voisines des Authieux-Papion et de Castillon-en-Auge (canton de Mézidon-Canon). Il est traversé par le RUISSEAU D'HOULBEC (*Douet d'oulbec*, *Douet Doulbec* ~1812 CN, *ruisseau d'Houlbec* 1834 CN), qui prend sa source à Castillon, où il se nomme le RUISSEAU DE LA GARENNE; il est probable que dans ce cas, le nom de RUISSEAU D'HOULBEC est secondaire, et dérive de celui du hameau⁸.

Quoi qu'il en soit, du nom du hameau d'Houlbec à Vieux-Pont dérivent les toponymes suivants :

➤ LE HAUT DE HOULBEC. — *Le Haut de Houlbec* 1982, 2005 PTT.

➤ LA COUR HOULBEC. — *La cour Houlbec* 1834 CN.

Étude thématique.

1. — Le cadre naturel.

1.1. — La topographie.

L'appellatif *butte* apparaît dans LES BUTTES (*les buttes* 1834 CN); LA BUTTE AU BARON (*la butte au Baron* 1834 CN); LA BUTTE BÉROT (*Butte à Briot*, *Butte Bérot* 1834 CN), butte surplombant la Viette, culminant à 84 m; LA BUTTE DE LA CORNILLIÈRE (*Butte de la Cornillière* 1834 CN), butte s'étendant sur Vieux-Pont et Castillon, culminant à 151 m à Castillon près du hameau du Moncel; LA BUTTE SAINT-JACQUES (*la butte Saint-Jacques* 1834 CN).

Le *côtil*, qui désigne une terre en pente généralement employée comme pâture, explique LE COTIL GREY (*le cotil grey* 1834 CN). La *vallée* figure dans LES VALLÉES CAPELLE (*les vallées Capelle* 1834 CN), mais son équivalent *val* n'est pas à l'origine de GRANDVAL (*Grandval* 1834 CN, *le Grand Val* 1946 INSEE), qui représente le nom de famille GRANDVAL. L'altitude relative d'un lieu est également exprimée par le couple haut / bas, d'où LE HAUT DE HOULBEC (*le Haut de Houlbec* 1982, 2005 PTT); LE HAUT DE LA COUR HARDY (*le haut de la cour Hardy* 1834 CN); LE HAUT DU BOIS (*le haut du bois* 1834 CN); LE CHAMP DE BAS (*le champ de bas* 1834 CN); LA COUR D'EN BAS (*la cour d'en bas* 1834 CN); LE BAS DE ROUVRAY (*le Bas de Rouvray* 1834 CN, 1977, 1990 IGN). Un lieu bas entre des hauteurs est nommé LES ENTREMONTIS (*les Entremontis* 1834 CN). Enfin, LE PLATIS (*le platis* 1834 CN) désigne une terre plane est cultivée.

1.2. — L'hydrographie.

Nous avons déjà rencontré les principaux cours d'eau de Vieux-Pont : LA VIETTE, L'OUDON et LE RUISSEAU D'HOULBEC. LA RIVIÈRE (*la cour de la rivière* 1834 CN, *la Rivière* 1977 IGN, 2005 PTT) est une ferme et un hameau dont le nom correspond à proprement parler la rive de la Viette; d'où également LE PRÉ DE LA RIVIÈRE (*le pré de la rivière* 1834 CN).

L'eau désigne souvent un cours d'eau en toponymie, d'où LE GARDIN À L'EAU (*le jardin à leau* 1834 CN). LA FONTAINE (*la Fontaine* 1834 CN) est de sens évident. Le mot *biez* est quant à lui la forme normande de *bief*, dérivation d'un cours d'eau alimentant la roue d'un moulin. C'est le cas du BIEZ DU MOULIN DE VIEUX-PONT (*biez du moulin de Vieux-Pont* 1834 CN), dérivation de la Viette allant du Moulin de Vieux-Pont à la limite sud de la commune. Entre le bief et la rivière est un îlot généralement appelé *îlet*, et ici noté L'ISLET (*Lislet* 1834 CN). En amont du moulin, des retenues d'eau ou *barres* sont installées pour augmenter la pression : d'où LES BARRES (*les Barres* 1834 CN, 1977, 1990 IGN, 1982, 2005 PTT), de part et d'autre de la Viette, auxquelles mène le CHEMIN DES BARRES (*chemin des Barres* 1834 CN). L'eau s'échappe ainsi avec force de la retenue par l'*esseau* (forme dialectale *essiau*), d'où LE PRÉ DES ESSIAUX (*le pré des essiaux* 1834 CN).

Les *mottes* sont généralement les fossés ou les douves ceignant un manoir (et d'abord une *motte* féodale, dont le nom a fini par passer au fossé). Ceci se vérifie avec LES MOTTES (*les Mottes* 1834 CN) de la Cour de la Roulière, et LES MOTTES (*les Mottes* 1834 CN), douves circulaires autour de la Cour d'Argences. On relève un seul nom de mare : LA MARE REINE (*la Mare reine* 1834 CN), dont nous parlerons plus bas du déterminant, d'où aussi LE CHAMP DE LA MARE (*le champ de la mare* 1834 CN). Les autres points d'eau sont représentés par LA COUR DU PUIIS (*la cour du puits* 1834 CN), correspondant à l'actuel Vigneron; LE CLOS DU PUIIS (*le clos du Puits* 1834 CN); et le moderne VIEUX PUIIS (GAEC du Vieux Puits 2005 PTT), du moins dans l'appellation.

⁸ Pour de plus amples commentaires sur le type *Houlbec* et les noms en *-bec* du Pays d'Auge, voir Dominique Fournier, "Réflexions sur quelques toponymes augerons d'origine scandinave : l'exemple de l'appellatif *bekkr* « ruisseau »", in *Le Pays d'Auge* (septembre-octobre 2008), association "le Pays d'Auge", Lisieux, p. 19-36.

1.3. — La flore et la faune.

Les *landes* et les *bruyères*, souvent synonymes, furent longtemps employées comme friches communales. On relève à Vieux-Pont la LANDE CAREL (Lande Carel 1834 CN) et LES BRUYÈRES (*les bruyères* 1834 CN, *les Bruyères* 1977, 1990 IGN). LA BUISSONNIÈRE (*la buissonnière* 1834 CN) désigne un lieu autrefois couvert de buissons. Quant aux CHARDONNERETS (*les Chardonnerets* 1834 CN, 1946 INSEE) et aux PETITS CHARDONNERETS (*les petits chardonnerets* 1834 CN), ce sont des dérivés collectifs de *chardon*, et non les oiseaux avec lesquels on pourrait les confondre.

La toponymie garde la trace de nombreux bois : outre LA COUR DU BOIS (*la cour du bois* 1834 CN, *cour [du] Bois* 2005 PTT) et LE HAUT DU BOIS (*le haut du bois* 1834 CN), mentionnons aussi LE BOIS BRÛLÉ (*Bois Brûlé* 1834 CN, *le Bois Brûlé* 1977, 1990 IGN, *bois Brûlé* 2005 PTT); LES GRANDS BOIS (*les grands bois* 1834 CN), déjà disparus en 1834; LE BOIS DE MILLEPOT (~~*le bois de Millepot* 1834 CN, *le Bois de Millepot* 1977, 1990 IGN, *bois [de] Millepot* 2005 PTT~~, en partie défriché aujourd'hui; à ce dernier se rattache LE PRÉ DU BOIS (*le pré du bois* 1834 CN); LE BOIS DE MITTOIS (*le bois de Mittois* 1834 CN); LE BOIS VIEUX-PONT (*le bois Vieux Pont* 1834 CN), "place d'un ancien château fort" à cette date, et où se trouve un motte féodale; LE BOIS BÉLIARD (*le bois beliard* 1834 CN); LE BOIS GODET (*le bois Godet* 1834 CN). La *garenne*, bois réservé pour la chasse, explique LA COUR DE LA GARENNE (*la Cour de la Garenne* 1834 CN).

La forme ancienne *bosc* "bois" est à l'origine du dérivé *bosquet* ou *bôquet*, mais cette dernière forme a souvent désigné en Normandie le sauvageon, pommier non greffé⁹. D'où à Vieux-Pont LE BOSQUET (*la cour du Bosquet* 1834 CN, *le Bosquet* 1977 IGN, 2005 PTT); LE BÔQUET (*le Boquet* 1753/1785 CC, *le Bôquet, les Bosquet* 1834 CN, *Bôquet* 1848 DTC, *le Bosquet* 1883 DTC, 1946 INSEE, *le Bôquet* 1977, 1990 IGN, *le Boquet* 1982, 1984 PTT, *le Bocquet* 2005 PTT) et LA COUR DU BÔQUET (*la cour du Boquet* 1834 CN).

Les références à la faune font défaut, à moins que LA MARE REINE (*la Mare reine* 1834 CN) ne contienne en fait l'élément *raine* "grenouille". Ce serait alors un équivalent du type FOSSE (À LA) REINE "mare à la grenouille", bien attesté en Normandie (Douvres-la-Délivrande, 14; Émanville, 27; Marchésieux, 50; Vieux-Fumé, 14). Quant au CHAMP DU MESLE (*le champ du Mesle* 1834 CN), il pourrait aussi bien représenter un "champ du merle" que le champ d'un dénommé LEMESLE.

2. — Occupation du sol.

2.1. — La culture.

La trace d'anciens défrichements est fournie d'une part par LES ULIES (*les Ulies* 1946 INSEE, *Manoir des Ulies* 1977, 1990 IGN, *les Ulies* 1982, 1984 PTT) à Vieux-Pont et Les Authieux-Papion; ce nom repose sur l'ancien français *usleis* "brûlure; brûlis", et évoque un défrichement par le feu. De même, LES CHOUQUETS (*les chouquets* 1834 CN) est issu de l'ancien normand *chouquet*, diminutif de *chouque*, forme dialectale de *souche*. Ce toponyme fait généralement référence la présence de souches restées en terre après l'abattage des arbres.

Les cultures proprement dites sont évoquées en premier lieu par quelques termes généraux. Ainsi, le mot *beauce* est un appellatif désignant une terre cultivée, une plaine fertile. Son emploi est attesté en Normandie en tant que microtoponyme sous les formes *beausse, beauce, biauxse*, d'où ici LES BEAUSSES (*les Beausse* 1834 CN). Mieux connu est le terme *couture* (de l'ancien français *coture* "terre labourée; champ cultivé et ensemencé" < atin *cultura*), qui désigne lui aussi des terres cultivées; d'où LA COUTURE (*la Couture* 1834 CN, 1977, 1990 IGN, 2005 PTT) et le CHEMIN DE LA COUTURE (*chemin [de la] Couture* 2005 PTT); LES COUTURES (*les Coutures* 1834 CN, 1977 IGN, 1990 IGN, *Gîte Les Coutures* 2005 PTT). LE RELEVÉ (*le relevé* 1834 CN), variante de *relevis*, désigne une terre précédemment *couchée* en herbe, puis *relevée*, c'est-à-dire remise en culture. Enfin, le terme *commune* évoque des terres initialement à usage communautaire, d'où LA COMMUNE (*la commune* 1834 CN, *la Commune* 1977 IGN, 2005 PTT), désignant deux groupes de parcelles proches au centre de la commune; et LES COMMUNES (*les communes* 1834 CN).

Parmi les termes plus précis évoquant la culture, citons tout d'abord le *sillon*. En ancien normand comme en ancien français, le mot *seillon*¹⁰ ne désigne pas une raie de labour, mais une bande de terre laissée à un paysan, une planche de labour, comportant un nombre variable de raies. Le mot a pris ensuite le sens vague de "parcelle", correspondant parfois à une superficie de 20 perches, soit une demi-vergée ou un cinquième d'arpent. LES QUATRE SILLONS (*les Quatre Sillons* 1834 CN) désignent un ensemble de parcelles plus ou moins allongées, qui ont donc pu avoir initialement une surface de deux vergées (0,4 ha), soit une demi-acre. Mais dans LES ACRES (*les Acres* 1834 CN), ce dernier terme a simplement le

⁹ On pourra lire à ce sujet Dominique Fournier, "À propos du bocagiau : les noms du pommier sauvage et de son fruit en Normandie", in *Histoire et Traditions Populaires* n° 91 (septembre 2005), p. 27-37.

¹⁰ Mot issu, par l'intermédiaire d'une forme gallo-roman °SELIONE, du gaulois °selj- "amasser la terre", d'où dérive également l'ancien français *silier* "labourer".

sens de “terre cultivée”. Enfin LA MALISSE (*la Malisse* 1834 CN) représente sans doute une variante féminine de *mâlis*, désignant une terre marnée, amendée avec de la marne, ou éventuellement du fumier.

L'appellatif *champ* se révèle le plus fréquent : citons LE PETIT CHAMP (*le petit champ* 1834 CN); LA COUR DES LONGS CHAMPS (*la cour des longs champs* 1834 CN), trace de culture médiévale en lanières; LE CHAMP DE BAS (*le champ de bas* 1834 CN); LE CHAMP DE LA MARE (*le champ de la mare* 1834 CN); LE CHAMP DES BÂTONS (*le champ des bâtons* 1834 CN); LE CHAMP BROCHER (*le champ Brocher* 1834 CN); LE CHAMP CALAIS (*le champ Calais* 1834 CN); LES CHAMPS CASTILLON (*les champs Castillon* 1834 CN); LE CHAMP CHARLOT (*le champ Charlot* 1834 CN); LE CHAMP CHARRIOT (*le champ charriot* 1834 CN); LE CHAMP DREUX (*le champ Dreux* 1834 CN); LE CHAMP DU MESLE (*le champ du Mesle* 1834 CN); LE CHAMP GRENIER (*le champ Grenier* 1834 CN); LE CHAMP GUILLEMET (*le champ Guillemet* 1834 CN); LES CHAMPS LUCAS (*le champ Lucas, les champs Lucas* 1834 CN) et LES PETITS CHAMPS LUCAS (*les petits champs Lucas* 1834 CN); LE CHAMP MORAND (*le champ Morand* 1834 CN); LE CHAMP PAILLOT (*le champ Paillet* 1834 CN).

Le mot *pièce* est aussi un terme général désignant une parcelle de terre cultivée. On le relève dans LA GRANDE PIÈCE (*la grande pièce* 1834 CN); LA PETITE PIÈCE (*la petite pièce* 1834 CN), attestée en trois exemplaires; LA PIÈCE AUX GENEST (*la Pièce aux Genêts* 1834 CN); LA PIÈCE AUX ROCHERS (*la pièce aux Rochers* 1834 CN); LA PIÈCE BEAUMONT (*la pièce Beaumont* 1834 CN); LA PIÈCE BILLARD (*la pièce billard* 1834 CN); LA PIÈCE DE LA COMMUNE (*la pièce de la commune* 1834 CN); LA PIÈCE DU GODET (*la pièce du Godet* 1834 CN); LA PIÈCE MORAND (*la pièce Morand* 1834 CN); LA PIÈCE MOUTIER (*la pièce Moutier* 1834 CN). Le champ clos de haies est le *clos*, d'où LE CLOS DU PUIS (*le clos du Puits* 1834 CN); LE CLOS DUDOUT (*le clos du Douit* 1834 CN); LE CLOS MOLE (*le clos Mole* 1834 CN); LE CLOS RICHARD (*le clos Richard* 1834 CN); LE CLOS RIVIÈRE (*le clos rivière* 1834 CN). Le terme *jardin* (forme dialectale normande *gardin*) désigne habituellement le potager, ou une petite pièce close de bonne terre, près de la maison, et réservé à une culture spéciale, demandant un soin particulier. Citons LE GRAND JARDIN (*le grand jardin* 1834 CN), en deux exemplaires; LE GARDIN À L'EAU (*le gardin à leau* 1834 CN); LE GARDIN AUX BREBIS (*le Gardin aux brebis, le Gardin Brebis* 1834 CN).

Peu de noms sont en rapport avec une culture spécifique. LA CONTRÉE (*la Contrée* 1834 CN, 1977 IGN, 2005 PTT) peut faire référence à l'assolement, et désigner une partie du terroir réservé à une culture particulière, ou laissé en jachère. LA RANGÉE (*le Lieu de la Rangée* 1834 CN, *la Rangée* 1977 IGN, 2005 PTT), d'où le CARREFOUR DE LA RANGÉE (*carrefour de la Rangée* 1834 CN) font allusion aux rangées d'arbres fruitiers (généralement des pommiers) dont sont plantés certains herbages.

2.2. L'élevage.

Les pâtures destinées à l'élevage sont les *prés* et les *herbages*. Le *prés* est souvent non planté (prés clair ou prés de fauche), à la différence de l'*herbage* (diminutif *herbagerie*) qui est pâturé et parfois planté. Le terme *parc* (diminutif *parquet*) désigne une pâture ou un herbage clos. L'*enclos*, plus petit, a la même valeur. On relève ainsi à Vieux-Pont :

L'HERBAGE (*l'herbage* 1834 CN); L'HERBAGE D'ANNÉE (*l'herbage d'Année* 1834 CN); L'HERBAGE D'OMMOY (*l'herbage d'Omoi* 1834 CN); L'HERBAGE DE VIETTE (*l'herbage de Viette* 1834 CN); L'HERBAGE DU GODET (*l'herbage du Godet* 1834 CN); L'HERBAGE FAUCHET (*l'herbage Fauchet* 1834 CN); L'HERBAGE TUEBŒUF (*l'herbage Tuebœuf* 1834 CN).

LES HERBAGETTES (*les Herbagerettes* 1834 CN); LES HERBAGETTES (*les Herbagerettes* 1834 CN).

LE PRÉ (*le pré* 1834 CN); LE GRAND PRÉ (*le grand pré* 1834 CN); LES PETITS PRÉS (*les petits prés* 1834 CN); LES PETITS PRÉS (*les petits prés* 1834 CN); LE PRÉ DU BOIS (*le pré du bois* 1834 CN); LE PRÉ DU BORDAGE (*le pré du bordage* 1834 CN); LE PRÉ DE LA CAISSE (*le pré de la caisse* 1834 CN); LE PRÉ DES DOMAINES (*le pré des domaines* 1834 CN); LE PRÉ DES ÉSSIAUX (*le pré des essiaux* 1834 CN); LE PRÉ DU MOULIN (*le pré du moulin* 1834 CN); LE PRÉ DE LA RIVIÈRE (*le pré de la rivière* 1834 CN); LES PRÉS DE ROUVRAY (*les prés de Rouvray* 1834 CN, *le Pré du Rouvray* 2005 PTT); LE PRÉ DE VIETTE (*le pré Viette* 1834 CN); LE PRÉ BAROU (*le Pré Barou* 1834 CN); LE PRÉ BILLARD (*le pré billard* [ou *bellard*] 1834 CN); LES PRÉS BISSON (*les prés Bisson* 1834 CN); LE PRÉ BOUVET (*le pré Bouvet* 1834 CN); LE PRÉ CORNEVILLE (*le pré Corneville* 1834 CN); LE PRÉ DUCHESNE (*le pré du chesne* 1834 CN); LE PRÉ DUVAL (*le pré Duval* 1834 CN); LE PRÉ DUVAL (*Pré Duval* 1834 CN); LE PRÉ HARDY (*le Pré Ardy* 1946 INSEE); LES PRÉS MASSON (*les prés Masson* 1834 CN); LE PRÉ MÉNARD (*le pré Menard* 1834 CN); LE PRÉ MORAND (*le pré Morand* 1834 CN); LE PRÉ PEULVEY (*le pré Peulvey* 1834 CN); LE PRÉ PINÇON (*le pré Pinçon* 1834 CN); LE PRÉ VALLÉE (*le pré Vallée* 1834 CN).

LE PARC (*le parc* 1834 CN); LE PARC FROIDE RUE (*le parc Froide rue* 1834 CN); LE PARC FLORENTIN (*le Parc Florentin* 1834 CN); LE PARC GRANDVAL (*le parc Grandval* 1834 CN); LES PARCS FOURNEAU (*les parcs Fourneaux* 1834 CN).

LA COUR DU PARQUET (*la cour du Parquet* 1834 CN).

L'ENCLOS (*l'enclos* 1834 CN); L'ENCLOS (*l'enclos* 1834 CN).

Les élevages spécifiques sont évoqués par LE GARDIN AUX BREBIS (*le Gardin aux brebis, le Gardin Brebis* 1834 CN) et le moderne HARAS DE VIEUX-PONT-EN-AUGE (*Haras Vieux Pont en Auge* 2005 PTT) au Lieu Breton.

2.3. L'habitat.

2.3.1. Les exploitations agricoles.

Le *bordage* est un terme médiéval désignant une terre soumise à ce droit seigneurial selon lequel le tenancier d'une *borde* était obligé d'effectuer diverses corvées et basses besognes telles que le curage des fossés. Il en reste une trace dans LE PRÉ DU BORDAGE (*le pré du bordage* 1834 CN).

La ferme située sur une terre (généralement un herbage planté de pommiers) se nomme la *cour*, mais ce mot, lorsqu'il n'est pas suivi d'un nom de propriétaire ou d'exploitant, peut simplement désigner un petit herbage en Normandie. La *ferme* indique initialement qu'il ne s'agit pas d'une propriété, mais d'une exploitation pour laquelle le cultivateur doit une rente fixe ou *ferme*. La confusion entre les deux termes est relativement récente. Les *lieux* correspondent initialement à la vague de défrichements des 13^e et 14^e siècles, et sont surtout localisés dans le Bessin et le Nord-Pays d'Auge. Ce type toponymique reste cependant productif jusqu'au 20^e siècle, de telle sorte que beaucoup de ces noms sont assez récents. Arcisse de Caumont ¹¹ note qu'il a servi à partir du 16^e siècle à nommer les résidences campagnardes des bourgeois de Lisieux (et d'autres bourgs); la plupart des *lieux* relevés ici sont néanmoins mentionnés dans le Cadastre Napoléon en tant que fermes. On trouve à Vieux-Pont :

LA BONNE COUR (*la bonne cour* 1834 CN); LA GRANDE COUR (*la Grande cour* 1834 CN); LA PETITE COUR (*la petite cour* 1834 CN); LA BASSE COUR (*la basse cour* 1834 CN); LA COUR D'EN BAS (*la cour d'en bas* 1834 CN); LA COUR D'ARGENCES (*la cour d'Argences* 1834 CN); LA COUR DE L'ÉCOLE (*la cour de l'école* 1834 CN); LA COUR DE L'ÉGLISE (*la cour de l'Eglise* 1834 CN); LA COUR DE LA GARENNE (*la Cour de la Garenne* 1834 CN); LA COUR DE LA MAISON (*la cour de la maison* 1834 CN); LA COUR DU BOIS (*la cour du bois* 1834 CN, *cour [du] Bois* 2005 PTT); LA COUR DU BÔQUET (*la cour du Boquet* 1834 CN); LA COUR DU GUÉ (*la cour du gué* 1834 CN); LA COUR DES LONGS CHAMPS (*la cour des longs champs* 1834 CN); LA COUR DU MOULIN DE VIETTE (*la cour du Moulin de Viette* 1834 CN); LA COUR DU PARQUET (*la cour du Parquet* 1834 CN); LA COUR DU PRESBYTÈRE (*la cour du Presbytère* 1834 CN); LA COUR DU PRESSEUR (*la Cour du Presseur* 1834 CN); LA COUR DU PUIIS (*la cour du puits* 1834 CN), actuel Vignefon; LES COURS DE LA ROULIÈRE (*les cours de la Roulière* 1834 CN); LA COUR AUBIN (*la cour Aubin* 1834 CN); LA COUR BETON (*la cour Beton* 1834 CN); LA COUR AU BOURREAU (*la cour au Bourreau* 1834 CN); LA COUR AU BRETON (*la cour au Breton* 1834 CN); LA COUR CHAMPAGNE (*la Cour Champagne* 1834 CN); LA COUR DAVOUST (*la cour Davoust* 1834 CN); LA COUR DELAUNAY (*Cour Delaunay* 1834 CN); LA COUR AU DOSSIER (*la cour au dossier* 1834 CN); LA COUR AUX GENEST (*la Cour aux Genest* 1834 CN); LA COUR ERNEST (*la cour Ernest* 1834 CN); LA COUR FLEURIOT (*la Cour Fleuriot* 1834 CN); LA COUR FRANQUEVILLE (*la cour Franqueville* 1834 CN); LA COUR GEORGES (*la Cour Georges* 1834 CN); LA COUR HAMEL (*la cour Hamel* 1834 CN); LA COUR HARDY (*la cour Hardy* 1834 CN) et LE HAUT DE LA COUR HARDY (*le haut de la cour Hardy* 1834 CN); LA COUR HOULBEC (*la cour Houlbec* 1834 CN); LA COUR HOUSSAYE (*la cour Houssaye* 1834 CN); LA COUR JULIENNE (*la cour Julienne* 1834 CN); LA COUR LAURENT (*la cour Laurent* 1834 CN); LA COUR LEFÈVRE (*la cour Lefèvre* 1834 CN, *cour Lefèvre* 1982, 2005 PTT); LA COUR LUCAS (*la cour Lucas* 1834 CN); LA COUR MAHIEU (*la cour Mahieu* 1834 CN); LA COUR MARTIN (*la cour Martin* 1834 CN); LA COUR À MESLAY (*la cour à Meslay* 1834 CN); LA COUR NOGET (*la cour Noget* 1834 CN); LA COUR PEULVEY (*la Cour Peulvey* 1834 CN); LA COUR POTINIÈRE (*la cour Potinière* 1834 CN); LA COUR QUESNAY (*la Cour Quesnay* 1834 CN); LA COUR À LA RENOTE (*la cour à la Renote* 1834 CN), actuel Domaine; LA COUR AU RIBOURG (*la cour au Ribourg* 1834 CN); LA COUR RIVIÈRE (*la Cour Rivière* 1834 CN); LA COUR RIVIÈRE (*la cour Rivière* 1834 CN, *la Cour Rivière* 1977 IGN, 2005 PTT); LA COUR TERRIER (*la cour au terrier, la cour Terrier* 1834 CN); LA COUR THOMAS (*la Cour Thomas* 1834 CN); LA COUR VIRET (*la cour Viret* 1834 CN).

LA FERME DU MILLEPOT (*Ferme du Vilpot* [lire *Milpot*] 1946 h INSEE).

LE LIEU À LA BONNE FEMME (*le lieu à la Bonne-femme* 1834 CN, *Bonne femme* 1946 INSEE); LE LIEU AU BRETON (*le lieu au Breton* 1834 CN, *le Lieu au Breton* 1977, 1990 IGN, *Lieu Breton* 2005 PTT); LE LIEU AU COQ (*le Lieu au Coq* 1834 CN, *Au Coq* 1946 INSEE, *le Lieu au Coq* 1977 IGN, *Lieu [au] Coq* 2005 PTT); LE LIEU BAILLY (*le Lieu Bailly* 1834 CN, *Bailly* 1946 INSEE, 1977 IGN); LE LIEU BONNIÈRE (*le Lieu Bonnière, [le] Lieu Bonière* 1834 CN); LE LIEU HAVRET (*le lieu Havret* 1834 CN); LE LIEU PICARD (*le lieu Picard* 1834 CN); LE LIEU RICHER (*Lieu Richer* 1834 CN); LE LIEU ROCHER (*le Lieu Rocher* 1834 CN, *Manoir du Lieu Rocher* 1977 IGN, 1982, 1984 PTT); LE LIEU ROUVRÉ (*le Lieu Rouvré* 1834 CN); LE LIEU SAINT-PAUL (*le lieu St Paul* 1753/1785 f CC), ancienne ferme pouvant correspondre à la Caisse; LE LIEU TANGÉ (*le lieu Tangé* 1834 CN); LE LIEU VALOIS (*le Lieu Valois* 1834 CN, *le Lieu-Valois* 1883 DTC, *le Lieu Valois* 1977 IGN, *Lieu Vallois* 1984 PTT, *le Lieu Valois* 2005 PTT).

¹¹ Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, vol. III, 1867, p. 304.

Les emplois du mot *route*, nous l'avons dit, sont modernes : ROUTE DE BOISSEY (*chemin vicinal de Vieux Pont à Boissey* 1834 CN, *route [de] Boissey* 2005 PTT); ROUTE DU GODET (*route [du] Godet* 1982, 2005 PTT); ROUTE D'OUVILLE (*route [d'] Ouville* 1982, 2005 PTT).

Le Cadastre Napoléon révèle également trois noms de carrefours : CARREFOUR AU GENDRE (*carrefour au Gendre* 1834 CN); CARREFOUR DE LA RANGÉE (*carrefour de la Rangée* 1834 CN); CARREFOUR DU CHAMP PAILLOT (*carrefour du champ Paillot* 1834 CN). On note en outre l'emploi de quelques termes particuliers : L'AVENUE (*l'Avenue* 1834 CN) est une voie d'accès plantée d'arbres, menant à un domaine d'une certaine importance. L'ancien français *travers* a désigné un chemin de traverse, d'où peut-être LES TRAVERS (*les Travers* 1834 CN); mais ce nom pourrait aussi s'appliquer à une pièce de terre perpendiculaire à d'autres. Enfin, l'odonymie moderne de Vieux-Pont comporte une impasse : L'IMPASSE DE LA ROULIÈRE (*impasse [de la] Rouillère* 2005 PTT).

Les points de passage sur divers cours d'eau sont à l'origine de LA COUR DU GUÉ (*la cour du gué* 1834 CN); LE PONT DE BOISSEY (*Pont de Boissey* 1834 CN, *le Pont de Boissey* 1990 IGN), d'après un pont sur l'Oudon; LA PLANCHE DE L'OUDON (*la Planche de l'Oudon* 1834 CN), d'après un ancien pont sur l'Oudon.

3. — Les hommes.

3.1. — Les institutions.

L'église paroissiale (dédiée à saint Aubin) est à l'origine du nom de hameau de L'ÉGLISE (*village de l'église* 1834 CN, *l'Eglise* 1977, 1990 IGN, *quartier [de l'] Eglise* 1982 PTT, *hameau [de l'] Eglise* 1982, 1984 PTT, *l'Eglise* 1998, 2005 PTT, ainsi que de LA COUR DE L'ÉGLISE (*la cour de l'Eglise* 1834 CN). Le logement du curé explique LE PRESBYTÈRE (*le presbytère* 1834 CN) et LA COUR DU PRESBYTÈRE (*la cour du Presbytère* 1834 CN). La terre qui était gratuitement concédée à ce dernier était L'AUMÔNE (*l'aumône* 1834 CN). LE CALVAIRE (*le calvaire* 1982, 1984 PTT, *le Calvaire* 2005 PTT) est un nom moderne qui se passe de commentaires. Enfin, il n'est pas clair si le nom de LA BUTTE SAINT-JACQUES (*la butte Saint-Jacques* 1834 CN) contient un dédicace religieuse, ou simplement le nom de famille SAINT-JACQUES.

Les allusions aux institutions civiles sont rares. Nous avons déjà rencontré LA COMMUNE (*la commune* 1834 CN, *la Commune* 1977 IGN, 2005 PTT), LES COMMUNES (*les communes* 1834 CN) et LA PIÈCE DE LA COMMUNE (*la pièce de la commune* 1834 CN), rappelant d'anciennes pratiques communautaires. Mentionnons aussi LES DOUAIRES (*les Douaires* 1834 CN), où l'appellatif toponymique *douaire*, assez fréquent en Normandie, évoque une terre ou une propriété donnée en douaire (bien donné à une femme par son époux à l'occasion du mariage); il peut éventuellement s'agir d'un *douaire coutumier*, établi et ordonné par la coutume.

3.2. — Les activités humaines.

La toponymie garde la trace de deux moulins à Vieux-Pont : LE MOULIN DE VIETTE (*Viette* 1753/1785 CC, *Moulin de Viette* 1834 CN, *Moulin-de-la-Viette* 1883 DTC), du nom de Viette en Vieux-Pont (la Cour d'Argences) et le MOULIN DE VIEUX-PONT (*Moulin de Vieux-Pont* 1834 CN, *Vieux moulin* 1946 INSEE, *le Moulin de Vieux Pont* 1977 IGN, *Ancien Moulin* 1990 IGN), auquel se rattachent LE BIEZ DU MOULIN DE VIEUX-PONT (*Biez du moulin de Vieux-Pont* 1834 CN), dérivation de la Viette, L'ISLET (*Lislet* 1834 CN), déjà évoqués, et LE PRÉ DU MOULIN (*le pré du moulin* 1834 CN).

Après le moulin, le four : on relève ainsi LE FOUR LHERMITE (*le four l'hermite* 1834 CN). Le lieu-dit LES TOURAILLES (*les Tourailles* 1834 CN), semble reposer sur l'ancien français *toraille* "séchoir, étuve où le brasseur fait sécher le grain", ce qui impliquerait l'existence ancienne d'une brasserie à Vieux-Pont. Quant au brassage du cidre, il est évoqué par LA COUR DU PRESSEUR (*la Cour du Pressoir* 1834 CN). Parmi les autres activités ayant laissé une trace toponymique, voici LA TANNERIE (*la Tannerie* 1834 CN) et LES POTERIES (*les Poteries* 1834 CN, *la Poterie* 1946 INSEE).

3.3. — Les habitants.

Beaucoup de toponymes, on le sait, conservent le nom d'anciens habitants, qu'ils aient été propriétaires ou simples exploitants. On relève à Vieux-Pont plusieurs types de formations différentes :

- avec le suffixe roman *-ière* : BECOVIN (?) → LA BÉCOVIGNIÈRE (*la Becovignière* 1834 CN); BILLARD → LA BILLARDIÈRE (*la Billardièrre* 1834 CN, 1977 IGN, 2005 PTT); CORNILLE, CORNEILLE → LA CORNILLÈRE (*la Cornillère* 1834 CN, 1946 INSEE, 1977, 1990 h IGN, 2005 PTT); ROULIER → LA ROULIÈRE (*la Roulière* 1753/1785 CC, *la Rouillère* 1834 CN, 1946 INSEE, 1977 IGN, 2005 PTT); PIGASSE, PIGACE → LA PIGASSIÈRE (*la Pigassière* 1834 CN).
- avec le suffixe roman *-erie* : BARON → LA BARONNERIE (*la Baronnerie* 1834 CN); LECOQ → LES COQUERIES (*les Coqueries* 1834 CN); DUVAL → LA DUVALLERIE (*la Duvallerie* 1834 CN, 1883 DTC, 1977 IGN, 2005 PTT); QUESNOT → LA QUESNOTERIE (*la Quesnoterie* 1834 CN, 1977 IGN, 2005 PTT).

2.3.2. — Habitations et bâtiments divers.

Divers noms font allusion à des domaines, des propriétés ou des résidences. LE DOMAINE (*le Domaine* 1946 INSEE, 1977, 1990 IGN) est une ferme correspondant à LA COUR À LA RENOTE en 1834; elle n'est pas très éloignée des DOMAINES (*les domaines* 1834 CN, *les Domaines* 1977, 1990 IGN, 2005 PTT), d'où LE PRÉ DES DOMAINES (*le pré des domaines* 1834 CN). Ces noms doivent correspondre à un ancien domaine seigneurial. LA CAISSE (*la Caisse* 1834 CN) et LE PRÉ DE LA CAISSE (*le pré de la caisse* 1834 CN) reposent sur une variante assourdie *quaisse* de l'ancien normano-picard *kiese*, *quieze*, *quaize* "maison, manoir", correspondant à l'ancien français *chese*, *chiese* < latin *casa*. LA COUR DE LA MAISON (*la cour de la maison* 1834 CN) et LA MAISON BRÛLÉE (*la maison brulée* 1834 CN) ont un sens évident. Quelques noms évoquent des bâtiments à usage particulier, tels que LA MALADRERIE (*la Maladrerie* 1834 CN), une ancienne léproserie, et les plus récents ÉCOLE (*Ecote* 1984 PTT) et LA COUR DE L'ÉCOLE (*la cour de l'ecote* 1834 CN).

Disons ici un mot de LA COUR D'ARGENCES (*la cour d'Argences* 1834 CN) : il s'agit au 19^e siècle d'une ferme entourée de douves circulaires alimentées par le bief du Moulin de Vieux-Pont. Cette construction correspond au château de VIETTE sur la carte de Cassini, et le nom de COUR D'ARGENCES pourrait alors faire allusion à un ancien nom de fief.

2.3.3. — Agglomérations.

LE BOURG (*le Bourg* 1982, 1984 PTT) est d'apparition tardive. Quant aux termes *hameau* et *village*, ils alternent dans l'attestation ancienne du nom du CHEMIN DU HAMEAU DE LA COMMUNE (*chemin du village de la commune*, *Ch[em]in du h[ame]au de la commune* 1834 CN).

2.3.4. — Limites.

LE POTEAU (*le Pôteau* 1834 CN) ne figure que sur la carte d'assemblage; ce nom est accompagné d'un symbole représentant un poteau (?) à une fourche (disparue), à la limite de Vieux-Pont et des Authieux-Papion, entre le Bosquet et le Lieu Valois. Peut-être avons-nous une autre référence à des marqueurs de limites dans le nom du CHAMP DES BÂTONS (*le champ des bâtons* 1834 CN), quoique d'autres interprétations soient possibles.

2.4. — Les voies de communication.

L'appellatif le plus fréquemment employé est sans surprise *chemin*, qui a parfois ici le sens de "route". On se souviendra que le mot *route* est d'un usage relativement récent (19^e siècle) dans son sens actuel : il n'apparaît pas une seule fois dans le Cadastre Napoléon, et tous ses emplois ici sont modernes.

En ce qui concerne les *chemins*, on relève trois occurrences d'un CHEMIN D'EXPLOITATION (*Ch[em]in d'Exploitation* 1834 CN; *Chemin d'Exploitation* 1834 CN; *Ch[em]in d'Exploitation* 1834 CN), ainsi qu'un CHEMIN HERBEUX (*Chemin herbeux* 1834 CN), variante du *chemin herbu* ou *chemin vert* à usage de pâture. Avec un nom de personne, le CHEMIN AU COQ (*chemin [au] Coq* 1984 PTT). Avec un ou plusieurs noms de lieux, les CHEMIN DES BARRES (*chemin des Barres* 1834 CN); CHEMIN DE LA COUTURE (*chemin [de la] Couture* 2005 PTT); CHEMIN DE FROIDE RUE (*ch[em]in de Froide Rue* 1834 CN), hameau à Coupesarte; CHEMIN DU HAMEAU DE LA COMMUNE (*chemin du village de la commune*, *ch[em]in du h[ame]au de la commune* 1834 CN); CHEMIN DU LIEU BONNIÈRE (*chemin du Lieu Bonière* 1834 CN); CHEMIN DES MONTARINS (*chemin des Montarins* 1834 CN), hameau à Castillon; CHEMIN DES PARCS FOURNEAU (*chemin des Parcs Fourneaux* 1834 CN); CHEMIN DU VIGNERON (*chemin [des] Vignerons* 1982, 1984 PTT, *chemin [du] Vigneron* 2005 PTT); CHEMIN DE BRETTEVILLE À VIEUX-PONT PAR LA PLANCHE DE L'OUDON (*chemin de Bretteville à Vieux Pont par la Planche de l'Oudon* 1834 CN); CHEMIN DE BRETTEVILLE À VIEUX-PONT PAR LE BAS DU GODET (*chemin de Bretteville à vieux-Pont par le bas du Godet* 1834 CN); CHEMIN DU CARREFOUR DE LA RANGÉE AU POTEAU (*chemin vicinal du carrefour de la Rangée au Pôteau*, *chemin vicinal du Pôteau au carrefour de la Rangée* 1834 CN); CHEMIN DE LA COMMUNE DE VIEUX-PONT AU PONT DU CHÊNE (*chemin vicinal de la Commune de Vieux Pont au Pont du Chêne*, *chemin vicinal du pont du chêne à la commune de Vieux-Pont* 1834 CN); CHEMIN DE DOUX-MARAIS À VIEUX-PONT (*chemin de Doux Marais à Vieux Pont* 1834 CN); CHEMIN DE LA DUVALLERIE À SAINT-JULIEN-LE-FAUCON (*chemin de la Duvallerie à St Julien le Faucon* 1834 CN); CHEMIN DE MÉZIDON À VIEUX-PONT (*chemin vicinal de Mézidon à Vieux Pont*, *chemin de Mezidon à Vieux-Pont* 1834 CN); CHEMIN DE SAINT-PIERRE À CASTILLON PAR LE PONT DE BOISSEY (*chemin de Saint Pierre à Castillon*, *Chemin de St Pierre à Castillon par le pont de Boissey* 1834 CN); CHEMIN DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES À LISIEUX (*chemin vicinal de Saint Pierre sur Dives a Lisieux* 1834 CN); CHEMIN DE SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS À VIEUX-PONT (*ch[em]in vicinal de Ste Marie aux Anglais à Vieux Pont* 1834 CN); CHEMIN DE VIEUX-PONT À COUPESARTE (*chemin de Vieux Pont à Coupesarte* 1834 CN); CHEMIN DE VIEUX-PONT À LA GRANDE ROUTE (*chemin vicinal de Vieux Pont à la Grande route* 1834 CN); CHEMIN DE VIEUX-PONT À LIVAROT PAR CASTILLON (*ch[em]in vicinal de Vieux Pont à Livarot par Castillon* 1834 CN); CHEMIN DE VIEUX-PONT À SAINT-JULIEN (*chemin vicinal de Vieux Pont à Saint Julien* 1834 CN, *rue [de] St Julien Le Faucon* 1982 PTT).

- nom de personne au singulier : GODET → LE GODET ¹² (*le Godet* 1753/1785 CC, 1834 CN, 1883 DTC, 1990 IGN, 2005 PTT); GRAN(D)ROI → LE GRANROI (*le Granroi* 1834 CN); GRANDVAL → GRANDVAL (*Grandval* 1834 CN, *le Grand Val* 1946 INSEE); VIGNERON → VIGNERON (*le Vigner* 1977 IGN, 1982 PTT, 1990 IGN, 2005 PTT).
- nom de personne au au pluriel : FLEURIEL → LES FLEURIELLES (*Fleuriot* 1753/1785 CC ¹³, *les Fleurielles* 1834 CN), d'où les GRANDS FLEURIELLES (*les grands Pluriels* [lire *Fleuriels*] 1834 CN), LES PETITES FLEURIELLES (*les petites Fleurielles* 1834 CN).
- nom de personne employé comme déterminant : c'est le type le mieux représenté; nous n'en citerons ici que quelques exemples.
 - sans préposition : BÉLIARD → LE BOIS BÉLIARD (*le bois beliard* 1834 CN); GREY → LE COTIL GREY (*le cotil grey* 1834 CN); TUEBŒUF → L'HERBAGE TUEBŒUF (*l'herbage Tuebœuf* 1834 CN), etc.
 - avec préposition : BARON → LA BUTTE AU BARON (*la butte au Baron* 1834 CN); BOURREAU → LA COUR AU BOURREAU (*la cour au Bourreau* 1834 CN); LEGENDRE → CARREFOUR AU GENDRE (*carrefour au Gendre* 1834 CN), etc.

Voici la liste alphabétique de ces noms de famille contenus dans les toponymes de Vieux-Pont. L'espace nous manque pour en détailler l'étymologie, et nous ne relèverons au passage que quelques cas particuliers.

ANNÉE : L'HERBAGE D'ANNÉE (<i>l'herbage d'Année</i> 1834 CN) ¹⁴ .	CHARRIOT : LE CHAMP CHARRIOT (<i>le champ charriot</i> 1834 CN).	FRANQUEVILLE : LA COUR FRANQUEVILLE (<i>la cour Franqueville</i> 1834 CN).
AUBIN : LA COUR AUBIN (<i>la cour Aubin</i> 1834 CN).	CASTILLON : LES CHAMPS CASTILLON (<i>les champs Castillon</i> 1834 CN) ¹⁵ .	GENEST : LA COUR AUX GENEST (<i>la Cour aux Genest</i> 1834 CN); LA PIÈCE AUX GENEST (<i>la Pièce aux Genêts</i> 1834 CN).
BAILLY : LE LIEU BAILLY (<i>le Lieu Bailly</i> 1834 CN, <i>Bailly</i> 1946 INSEE, <i>le Lieu Bailly</i> 1977, 1990 IGN).	CORN(E)ILLE : LA CORNILLÈRE (<i>la Cornillère</i> 1834 CN, 1946 INSEE, 1977 IGN, 2005 PTT).	GEORGES : LA COUR GEORGES (<i>la Cour Georges</i> 1834 CN).
BARON : LA BARONNERIE (<i>la Baronnerie</i> 1834 CN); LA BUTTE AU BARON (<i>la butte au Baron</i> 1834 CN).	DAVOUST : LA COUR DAVOUST (<i>la cour Davoust</i> 1834 CN).	GODET : GODET (<i>le Godet</i> 1753/1785 CC, 1834 CN, 1883 DTC, 1977 IGN, 2005 PTT); LE BOIS GODET (<i>le bois Godet</i> 1834 CN).
BEAUMONT : LA PIÈCE BEAUMONT (<i>la pièce Beaumont</i> 1834 CN).	DELAUNAY : LA COUR DELAUNAY (<i>Cour Delaunay</i> 1834 CN); LA COUR DELAUNAY (<i>la cour Delaunay</i> 1834 CN).	GRANDVAL : GRANDVAL (<i>Grandval</i> 1834 CN, <i>le Grand Val</i> 1946 INSEE); LE PARC GRANDVAL (<i>le parc Grandval</i> 1834 CN).
BÉCOVIN (?) : LA BÉCOVIGNIÈRE (<i>la Becovignière</i> 1834 CN).	DOMMOY : L'HERBAGE D'OMMOY (<i>l'herbage d'Omoi</i> 1834 CN).	GRANROI : LE GRANROI (<i>le Granroi</i> 1834 CN).
BÉLIARD : LE BOIS BÉLIARD (<i>le bois beliard</i> 1834 CN).	DOSSIER : LA COUR AU DOSSIER (<i>la cour au dossier</i> 1834 CN).	GRENIER : LE CHAMP GREMIER (<i>le champ Grenier</i> 1834 CN).
BÉROT : LA BUTTE BÉROT (<i>Butte à Briot, Butte Bérot</i> 1834 CN).	DREUX : LE CHAMP DREUX (<i>le champ Dreux</i> 1834 CN).	GREY : LE COTIL GREY (<i>le cotil grey</i> 1834 CN).
BETON : LA COUR BETON (<i>la cour Beton</i> 1834 CN).	DUDOUIT : LE CLOS DUDOUIT (<i>le clos du Douit</i> 1834 CN).	GUILLEMET : LE CHAMP GUILLEMET (<i>le champ Guillemet</i> 1834 CN).
BILLARD : LA BILLARDIÈRE (<i>la Billardièrre</i> 1834 CN, 1977 IGN, 2005 PTT); LA PIÈCE BILLARD (<i>la pièce billard</i> 1834 CN).	DUVAL : LA DUVALLERIE (<i>la Duvalerie</i> 1834 CN, 1883 DTC, 1977 IGN, 2005 PTT).	HAMEL : LA COUR HAMEL (<i>la cour Hamel</i> 1834 CN).
BONNIÈRE : LE LIEU BONNIÈRE (<i>le Lieu Bonnière, [le] Lieu Bonière</i> 1834 CN).	ERNEST : LA COUR ERNEST (<i>la cour Ernest</i> 1834 CN).	HARDY : LA COUR HARDY (<i>la cour Hardy</i> 1834 CN).
BOURREAU : LA COUR AU BOURREAU (<i>la cour au Bourreau</i> 1834 CN).	FAUCHET : L'HERBAGE FAUCHET (<i>l'herbage Fauchet</i> 1834 CN).	HAVRET : LE LIEU HAVRET (<i>le lieu Havret</i> 1834 CN).
BROCHER : LE CHAMP BROCHER (<i>le champ Brocher</i> 1834 CN).	FLEURIEL : LES FLEURIELLES (<i>Fleuriot</i> 1753/1785 CC, <i>les Fleurielles</i> 1834 CN); LES GRANDS FLEURIELLES (<i>les grands Pluriels</i> [lire <i>Fleuriels</i>] 1834 CN); LES PETITES FLEURIELLES (<i>les petites Fleurielles</i> 1834 CN).	HOUSSAYE : LA COUR HOUSSAYE (<i>la cour Houssaye</i> 1834 CN).
CALAIS : LE CHAMP CALAIS (<i>le champ Calais</i> 1834 CN).	FLEURIOT : LA COUR FLEURIOT (<i>la Cour Fleuriot</i> 1834 CN).	JULIENNE : LA COUR JULIENNE (<i>la cour Julienne</i> 1834 CN).
CAPELLE : LES VALLÉES CAPELLE (<i>les vallées Capelle</i> 1834 CN).	FLORENTIN : LE PARC FLORENTIN (<i>le Parc Florentin</i> 1834 CN).	LAURENT : LA COUR LAURENT (<i>la cour Laurent</i> 1834 CN).
CAREL : LA LANDE CAREL (<i>Lande Carel</i> 1834 CN).	FOURNEAU : LES PARCS FOURNEAU (<i>les parcs Fourneaux</i> 1834 CN).	LEBRETON : LA COUR AU BRETON (<i>la cour au Breton</i> 1834 CN); LE LIEU AU BRETON (<i>le lieu au Breton</i> 1834 CN, <i>le Lieu au Breton</i> 1977, 1990 IGN, <i>Lieu [au] Breton</i> 2005 PTT).
CHAMPAGNE : LA COUR CHAMPAGNE (<i>la Cour Champagne</i> 1834 CN).		
CHARLOT : LE CHAMP CHARLOT (<i>le champ Charlot</i> 1834 CN).		

¹² Étant donné que ce hameau est à l'origine une auberge située à un carrefour, on pourrait aussi envisager un nom d'enseigne, "le godet, le gobelet". Cependant, l'existence du Bois GODET semble confirmer l'interprétation par un nom de personne.

¹³ Cette forme *Fleuriot* semble représenter une altération graphique de ^o*Fleurieaux*, ancien pluriel de FLEURIEL. Mais le nom de famille FLEURIOT semble avoir également existé à Vieux-Pont, d'où peut-être un certain nombre de confusions.

¹⁴ ANNÉE est un matronyme issu du nom de baptême médiéval féminin *Anee*, *Annee*, dérivé de *Anne*.

¹⁵ Le nom de famille CASTILLON est attesté, mais rare en Normandie; aussi, peut-être s'agit-il plutôt ici de l'altération d'un toponyme tel que LES CHAMPS DE CASTILLON, faisant référence à la commune contiguë de Castillon-en-Auge.

- LECOQ : LES COQUERIES (*les Coqueries* 1834 CN); LE CHEMIN AU COQ (*chemin [au] Coq* 1984 PTT); LE LIEU AU COQ (*le Lieu au Coq* 1834 CN, *Au Coq* 1946 INSEE, *le Lieu au Coq* 1977, 1990 IGN, *Lieu [au] Coq* 2005 PTT).
- LEFÈVRE : LA COUR LEFÈVRE (*la cour Lefèvre* 1834 CN, *cour Lefèvre* 1982, 2005 PTT).
- LEGENDRE : LE CARREFOUR AU GENDRE (*Carrefour au Gendre* 1834 CN).
- LEMESLE : LE CHAMP DU MESLE (*le champ du Mesle* 1834 CN).
- LHERMITE : LE FOUR LHERMITE (*le four l'hermite* 1834 CN).
- LUCAS : LA COUR LUCAS (*la cour Lucas* 1834 CN); LES CHAMPS LUCAS (*le champ Lucas, les champs Lucas* 1834 CN); LES PETITS CHAMPS LUCAS (*les petits champs Lucas* 1834 CN).
- MAHIEU : LA COUR MAHIEU (*la cour Mahieu* 1834 CN).
- MARTIN : LA COUR MARTIN (*la cour Martin* 1834 CN).
- MESLAY : LA COUR À MESLAY (*la cour à Meslay* 1834 CN).
- MOLE : LE CLOS MOLE (*le clos Mole* 1834 CN).
- MORAND : LE CHAMP MORAND (*le champ Morand* 1834 CN); LA PIÈCE MORAND (*la pièce Morand* 1834 CN).
- MOUTIER : LA PIÈCE MOUTIER (*la pièce Moutier* 1834 CN).
- NOGET : LA COUR NOGET (*la cour Noget* 1834 CN).
- PAILLOT : LE CHAMP PAILLOT (*le champ Paillet* 1834 CN).
- PEULVEY : LA COUR PEULVEY (*la Cour Peulvey* 1834 CN).
- PICARD : LE LIEU PICARD (*le lieu Picard* 1834 CN).
- PIGACE, PIGASSE : LA PIGASSIÈRE (*la Pigassière* 1834 CN).
- POTINIÈRE : LA COUR POTINIÈRE (*la cour Potinière* 1834 CN).
- QUESNAY : LA COUR QUESNAY (*la Cour Quesnay* 1834 CN).
- QUESNOT : LA QUESNOTERIE (*la Quesnoterie* 1834 CN, 1977 IGN, 2005 PTT).
- RIBOURG : LA COUR AU RIBOURG (*la cour au Ribourg* 1834 CN).
- RICHARD : LE CLOS RICHARD (*le clos Richard* 1834 CN).
- RICHER : LE LIEU RICHER (*Lieu Richer* 1834 CN).
- RIVIÈRE : LE CLOS RIVIÈRE (*le clos rivière* 1834 CN); LA COUR RIVIÈRE (*la Cour Rivière* 1834 CN); LA COUR RIVIÈRE (*la cour Rivière* 1834 CN, *la Cour Rivière* 1977 IGN, 2005 PTT).
- ROCHER : LA PIÈCE AUX ROCHERS (*la pièce aux Rochers* 1834 CN); LE LIEU ROCHER (*le Lieu Rocher* 1834 CN, *Manoir du Lieu Rocher* 1977 IGN, 1982, 1984 PTT).
- ROULIER : LA ROULIÈRE (*la Roulière* 1753/1785 CC, *la Roulière* 1834 CN, 1946 INSEE, 1977 IGN, 2005 PTT).
- ROUVRAY, ROUVRÉ : LE LIEU ROUVRÉ (*le Lieu Rouvré* 1834 CN).
- SAINT-PAUL : LE LIEU SAINT-PAUL (*le lieu St Paul* 1753/1785 CC).
- TANGÉ : LE LIEU TANGÉ (*le lieu Tangé* 1834 CN).
- TERRIER : LA COUR TERRIER (*la cour au terrier, la cour Terrier* 1834 CN).
- THOMAS : LA COUR THOMAS (*la Cour Thomas* 1834 CN).
- TUEBŒUF : L'HERBAGE TUEBŒUF (*l'herbage Tuebœuf* 1834 CN).
- VALOIS : LE LIEU VALOIS (*le Lieu Valois* 1834 CN, *le Lieu-Valois* 1883 DTC, *le Lieu Valois* 1977, 1990 IGN, *Lieu Vallois* 1984 PTT, *le Lieu Valois* 2005 PTT).
- VIGNERON : LE VIGNERON (*le Vigneron* 1977 IGN, 1982 PTT, 1990 IGN, 2005 PTT).
- VIRET : LA COUR VIRET (*la cour Viret* 1834 CN).

Deux derniers cas doivent renvoyer notre attention. Tout d'abord, celui de l'ancienne COUR À LA RENOTE (*la cour à la Renote* 1834 CN, qui correspond aujourd'hui au DOMAINE. Il s'agit d'une forme féminisée, visiblement assez ancienne, d'un nom de famille tel que RENAULT, désignant une épouse ou une veuve (éventuellement une fille). Étant donné l'absence d'attestations antérieures, il serait extrêmement risqué d'identifier ce RENAULT au RANOLDUS qu'une célèbre inscription mentionne comme auteur de l'église de Vieux-Pont ¹⁶.

La seconde est LE LIEU À LA BONNE FEMME (*le lieu à la Bonne-femme* 1834 CN, *Bonne femme* 1946 INSEE), qui pose un problème d'interprétation. Ce terme de *bonne femme* ne doit pas être pris au sens moderne de "femme", car il serait alors bien trop vague pour caractériser un domaine. La locution a eu par le passé le sens de "religieuse" (de même que *bon homme* a pu désigner un moine ¹⁷), mais on serait bien en peine de dire que quelle ordre il s'agissait. Une autre possibilité consisterait à voir dans *Bonne-femme* la forme féminisée du nom de famille BONHOMME, bien attesté en Normandie, et donc dans le toponyme "le domaine de l'épouse (ou de la veuve) de BONHOMME". On ne peut guère en dire plus sans autres documents.

4. Sens incertain.

Deux autres toponymes présentent également des difficultés d'interprétation. LA BÊTERIE (*la Bêterie* 1834 CN) pourrait éventuellement se rattacher à un nom de famille BETTE (mais ⁹BÊTE ne semble pas exister). En revanche, le mot *besterie* avait divers sens en ancien et moyen français, qui pourraient convenir : "bétail", d'où un possible équivalent de *bouverie* ou *vacherie*; et "bêtise, stupidité", qui ferait rattacher ce toponyme aux noms de terres peu fertiles, qu'il est vain de vouloir cultiver, et auxquels appartiennent par exemple CRÈVE-CŒUR, LE TEMPS PERDU, LA FOLLE ENTREPRISE, LE SOT COIN, LE SOT CHAMP, LA SOTTISE, etc.

¹⁶ Cf. Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, vol. III, 1867, p. 519. Ce dernier, laissant la bride sur le cou à son imagination, remarque à la page suivante, à propos de la motte féodale de Vieux-Pont : "peut-être était-ce là l'habitation de ce Renauld dont il est question dans l'inscription relatée plus haut".

¹⁷ Ainsi à Vimoutiers, l'actuelle RUE DU PERRÉ a également porté le nom de RUE DES BONS HOMMES (*rue du Perré ou des Bons Hommes* 1779), d'après les moines de l'ancienne abbaye bénédictine fondée au 10^e siècle, et aujourd'hui commémorée par la RUE AUX MOINES DE JUMIÈGES et la PLACE DE LA COUR AUX MOINES.

Enfin, MILLEPOT résiste jusqu'à présent à toute analyse. Ce nom apparaît dans LE BOIS DE MILLEPOT (*le bois de Millepot* 1834 CN, *le Bois de Millepot* 1977, 1990 IGN, *bois [de] Millepot* 2005 PTT) et LA FERME DE MILLEPOT (*Ferme du Vilpot* [lire *Milpot*] 1946 INSEE). Le nom est vraisemblablement ancien, sans doute altéré, et ne permet pas d'hypothèses plausibles.

Dominique FOURNIER



SOURCES ET ABRÉVIATIONS

- ADN : *Atlas de Normandie*, Caen, 1962.
- ANI : V. Lavasseur, *Atlas National Illustré des 86 départements et des possessions de la France*, A. Combette éditeur, Paris, 1854.
- CC : Carte de Cassini (1753/1785).
- CDGN : Sanson d'Abbeville, géographe du roi, *Carte des duché et gouvernement de Normandie*, 1667, Paris, [BN].
- CDN : Guillaume de l'Isle, *Carte de Normandie*, Paris, 1716 [BN].
- CGB : le Marquis Henri de Frondeville, *Le compte de Gautier du Bois, vicomte d'Auge, pour la Saint-Michel 1312*, s. 1., 1951.
- CGDN : G. Robert de Vaugondy, *Carte du gouvernement de Normandie*, Paris, 1758 [BN].
- GGN : Bernard Jaillot, *Le Gouvernement général de Normandie divisée en ses trois généralitez*, Paris, 1719 [BN].
- CN : Cadastre Napoléon.
- CSE : Étienne Deville, *Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, Évreux, 1905.
- CSMV : Chartes diverses relatives à Sainte-Marguerite-de-Viette (13^e s.), fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives [ADC H7078].
- CTDL : le sieur d'Anville, géographe ordinaire du Roy, *Carte topographique du diocèse de Lisieux, dédiée à Mgr Henri-Ignace de Blancas, évêque et comte de Lisieux*, 1723.
- DG : *Dénombrement des généralités de 1713* [BN, ms. fr. 11385, f° 1 à 132].
- DH1 : René-Norbert Sauvage, *Les Diplômes de Henri 1^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives* (1108, 1121/28), Rouen, 1933.
- DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.
- EPEN : Jean Bigot sieur de Sommesnil, *État des paroisses des élections de Normandie*, 1612/1636 [BN, ms. fr. 4620].
- GADF : H. Fisquet, *Grand atlas départemental de la France*, Paris, 1878.
- GDC : Adolphe Joanne, *Géographie du département du Calvados*, Paris, 1880.
- IGN : Cartes IGN (1 : 25 000 et 1 : 100 000).
- INSEE : Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits de l'INSEE (1946).
- ISCC : "Inventaire des sceaux de la collection Clairambaut à la Bibliothèque Nationale", in *Documents inédits de l'histoire de France*, Paris, 1885, t. II, p. 302.
- MH : Yves Nédélec, "Le manoir de Houlbec, note historique", in *Histoire et traditions populaires* n° 87, septembre 2004, p. 50-54.
- MR I : Léchaudé D'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, première partie, MSAN XV, 2^e série, 5^e volume, Paris, 1845.
- MR II : Léchaudé D'Anisy et A. Charma, *Magni Rotuli Scaccariæ Normanniæ sub regibus Angliæ, pars secunda*, MSAN XVI, 2^e série, 6^e volume, Paris, 1852.
- NoDu : *Normandia Ducatus*, Atlas Van der Hagen, 1635.
- PDL : Pouillé du Diocèse de Lisieux, ~1350, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, p. 245-264.
- PLXDF : Auguste Le Prévost, *Pouillés du diocèse de Lisieux*, in Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971, t. I, p. xxij-cx, Lisieux, 1873.
- PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
- PTT : Annuaire téléphonique des PTT, puis de France-Télécom.
- PV : Xavier Vigan, "Acte de partage entre Gilles, Jacques et Nicolas Vigan, fils de Jean Vigan, écuyer, seigneur de Punelay, 5 octobre 1610", *Histoire et traditions populaires* n° 39, p. 58-65.
- QN : Léopold Delisle, *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores, Querimonia Normannorum, anno 1247* (enquêtes sur l'administration de Saint Louis), in Recueil des Historiens de la France t. XXIV (1^{ère} partie), Paris, 1904.
- RFBC : *Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen (vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise et Vire) et de leurs possesseurs dressé en 1640*, Bulletin Héraldique de France, 1890-1892.
- RGEP : *Roles par généralités et élections des paroisses de France et de leur imposition aux tailles*, 1677 [BN, cinq cents Colbert, ms. 261 f° 229 à 275].
- RJE : Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle*, Paris, 1864.
- RR : Wace, *Roman de Rou*, 1160-1174, édition de Frédéric Pluquet, Rouen, Frère ed., 2 t., 1827.
- TGF : Ernest Nègre, *Toponymie Générale de la France*, Genève, Droz, t. 1, 1990, t. 2 et 3, 1991.



A la découverte de Vieux Pont en Auge

Sortie manoirs du 25 septembre 2009

La famille de Vieux-Pont ; l'église et le Presbytère de Vieux-Pont en Auge

Jack Maneuvrier

Photographies : Michel Sady, Daniel Lalizel

La famille de Vieux-Pont¹ à l'époque médiévale

Au XI^e siècle, il semble que les possessions de la Comtesse Lesceline aient été partagées entre deux vassaux ; : Néel de Vieux-Pont et Aitard de Nonant, très certainement seigneur d'Ecots. En 1068, Aitard de Nonant donne à l'abbaye Saint-Désir de Lisieux la moitié de l'église de Vieux-Pont et tout ce qui appartient à cette église dans le domaine de Vieux-Pont tandis qu'à la même époque, Robert de Vieux-Pont, peu avant sa mort donne à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives la seconde moitié de l'église de Vieux-Pont. Rappelons à ce sujet que jusqu'à la Révolution, la paroisse de Vieux-Pont était divisée en deux portions dont l'une dépendait de Saint Désir et l'autre de Saint-Pierre-sur-Dives. (Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre sur l'église).

Orderic Vital nous apprend que ce Robert de Vieux Pont mourut au cours de la guerre du Maine qui opposa le duc Guillaume à Hubert de Sainte Suzanne, entre le printemps 1084 et le printemps 1086.

Vers la même époque, sous Guillaume le Conquérant, Renaud de Vieux-Pont se fait moine à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

Guillaume de Vieux-Pont qui participa à la conquête de l'Angleterre et fut présent à Hastings, Occupa une partie des terres qui appartenait à l'abbaye de la Trinité de Caen².

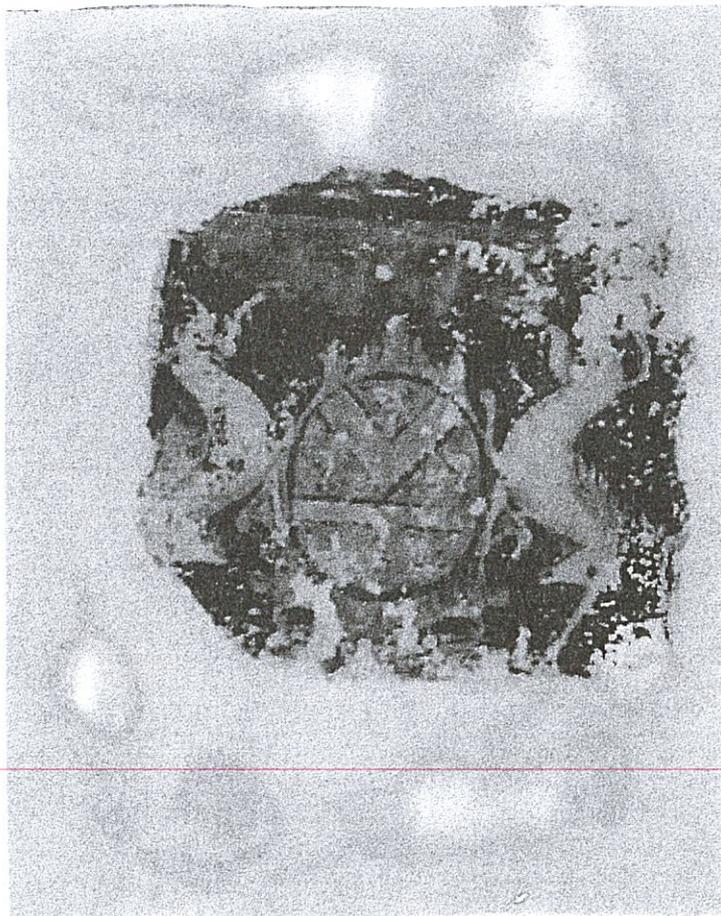
Nous perdons ensuite la trace de cette famille pendant les deux premiers tiers du XII^e siècle pour ne la retrouver qu'en 1172. A cette date la baronnie de Vieux-Pont est entre les mains de Fouques de Vieux-Pont qui meurt peu après 1198. Cette famille est relativement bien connue dans le premier tiers du XIII^e siècle époque où elle se scinde en deux branches à la mort de Fouques. Une branche s'installe en Angleterre tandis que l'autre reste en Normandie. Conséquence de la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, les seigneurs normands durent choisir entre leurs possessions en Normandie et celles situées en Angleterre. Pour ne rien perdre de leurs biens ; la famille se divisa.

¹ D'après Christophe Maneuvrier « Histoire de la famille de Vieux-Pont » Histoire et Traditions populaires, n° 20 décembre 1987

² Wace « le roman de Rou » ed. J Holden t II, p. 196 vers 8347.

Au début du X^{ve} siècle, Yves de Vieux-Pont est à la tête d'un vaste domaine composé de la baronnie de Vieux-Pont, de la terre de Chailloué dans l'actuel département de l'Orne, des terres de Courville et de Villepreux et de la baronnie de Neubourg, située dans l'ancien bailliage de Pont-Audemer.

Au XVIII^e siècle, la baronnie de Vieux-Pont passe entre les mains de la famille Dunot de Saint Maclou mais en 1778, cette famille n'est plus en possession de cette terre car la baronnie de Vieux-Pont est alors à vendre³



Vestige d'une litre funéraire avec les armoiries d'un seigneur de Vieux-pont

³ Pour en savoir plus se reporter aux tableaux généalogiques de la famille de Vieux-Pont in Christophe Maneuvrier, Histoire et Traditions populaires n° 20 décembre 1987.

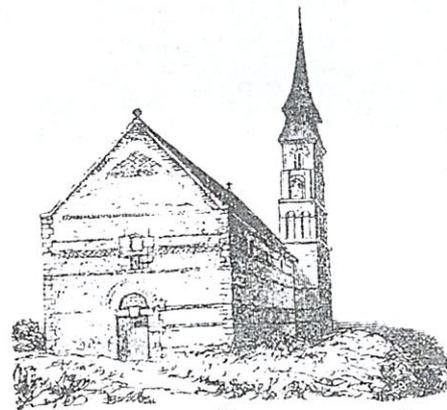
L'église de Vieux-Pont-en-Auge¹

Selon Lucien Musset, l'église paroissiale saint Aubin, isolée sur un coteau dominant la vallée de L'Oudon, a souffert du zèle des érudits qui ont voulu, au siècle dernier, la dater de l'époque carolingienne, sinon mérovingienne. Elle ne remonte probablement qu'à la fin du Xe siècle, ce qui ne lui enlève pas son rang de l'une des plus anciennes parmi les églises normandes. C'est en tout cas l'une des plus significatives pour les origines de l'architecture romane dans la province.

Son plan est fort simple : nef rectangulaire, chœur également rectangulaire mais plus étroit, clocher de trois étages accolé au mur méridional du chœur.



La vue générale qui suit est prise du côté de l'ouest ; elle



VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE DE VIEUX-PONT.

a été gravée par M. Godard, d'après un dessin de M. de Brébisson.

¹ Lucien Musset « Normandie romane, la Basse-Normandie MCMLVII ZODIAQUE, la nuit des temps

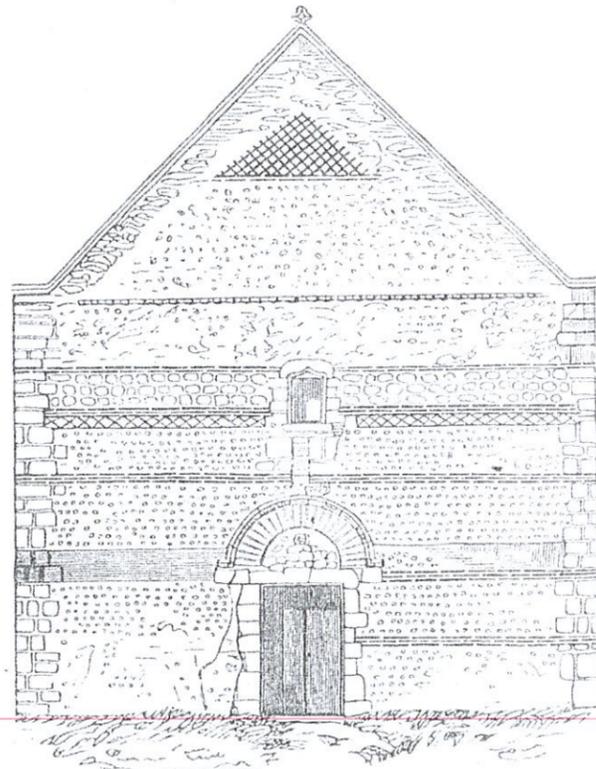
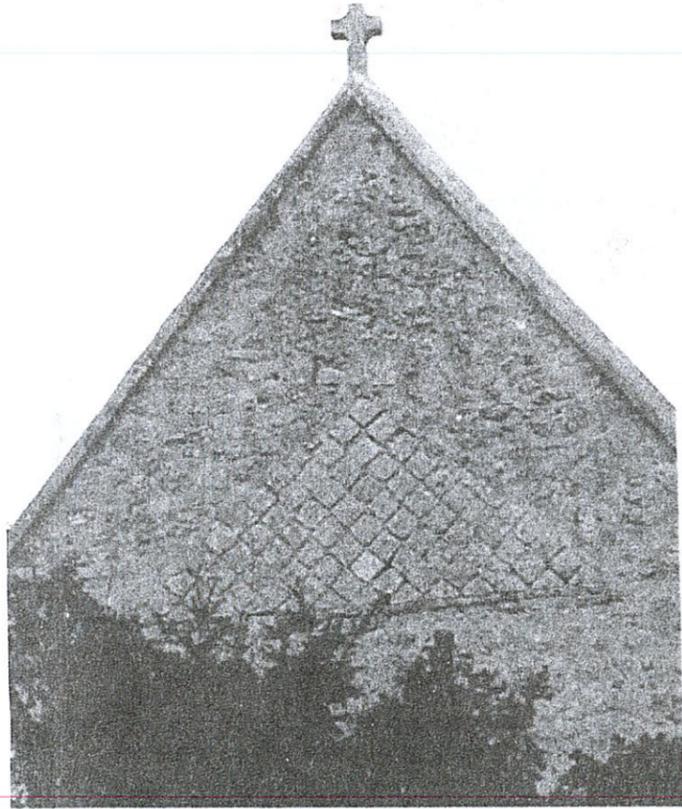
L'église de Vieux-Pont présente un des exemples si rares aujourd'hui de cette maçonnerie en petit appareil avec chaînes de briques qui était partout en usage à l'époque gallo-romaine.



Les parties les plus remarquables sont le mur méridional de la nef et la façade ; mais il faut distinguer dans celle-ci des reprises faites à plusieurs époques : la porte pourrait avoir été reconstruite au XI^e siècle ; l'absence de corons de briques dans la maçonnerie annonce peut-être une reprise ; la niche pratiquée au-dessus de la porte doit être du XVI^e siècle et le gable a été exhaussé pour donner au toit plus d'inclinaison.

Aux murs latéraux surtout vers le sud on distingue nettement l'alternance de cinq à six rangs de moellons plus ou moins cubiques, noyés dans un mortier épais, avec trois rangs de briques plates (épaisses de 31 à 50 mm) parti lointainement hérité des enceintes de villes du Bas Empire. Sur les deux pignons de la nef, on trouve entre la même

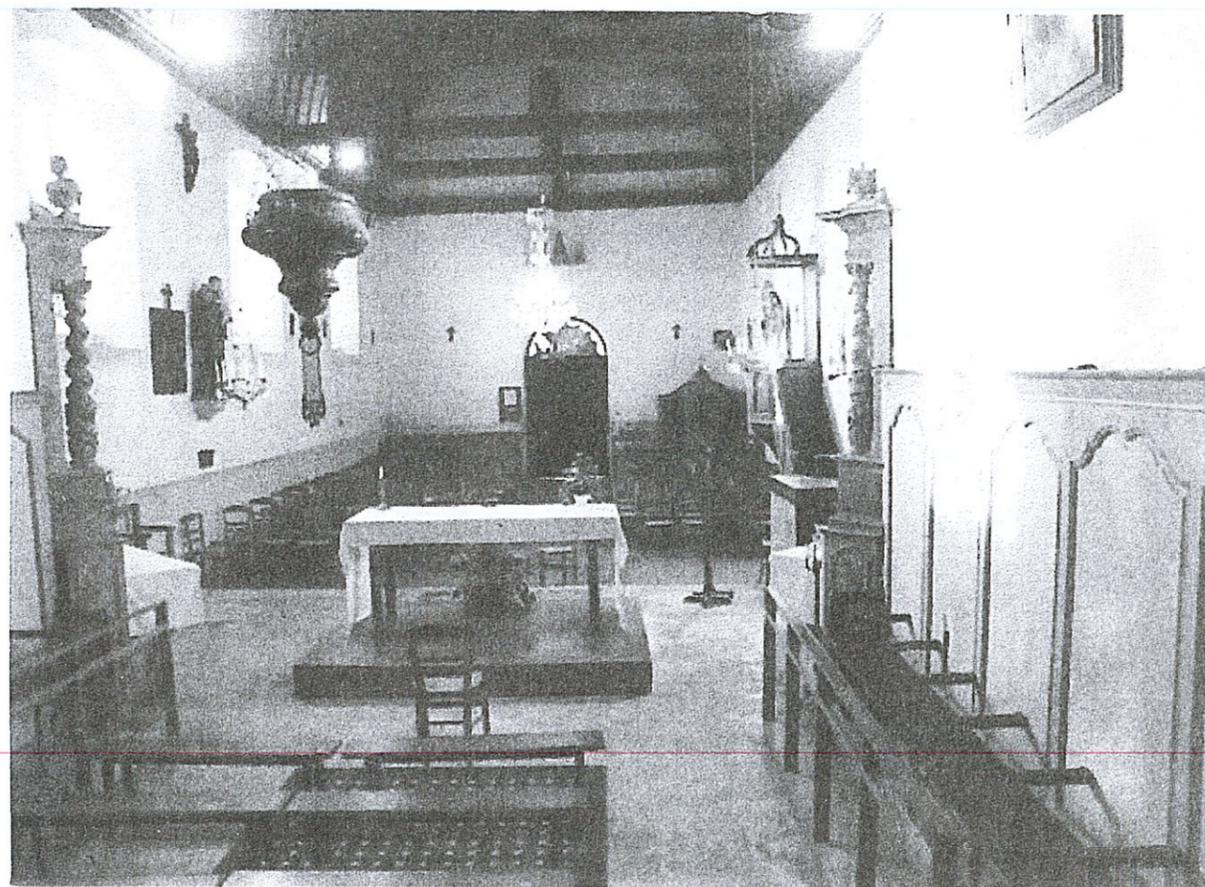
alternance un appareil réticulé³ analogue à ceux de Cravant (Indre et Loire) et de Monthou (Loir et Cher).



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE.

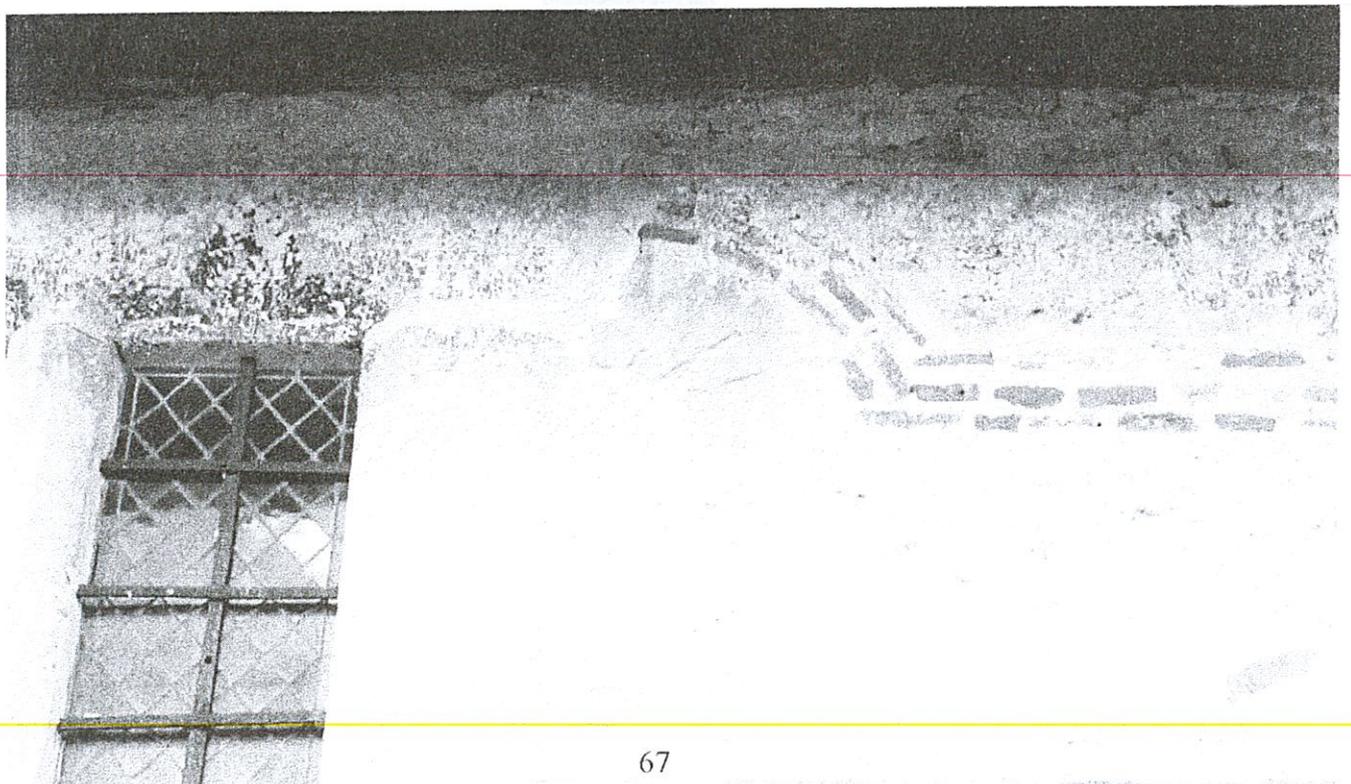
³ réticulé maçonnerie en petit appareil ou des pierres carrées, des briques sont posées en diagonale, en damier. (Petit Robert)

L'intérieur de l'église est beaucoup moins intéressant que l'extérieur ; pourtant il faut citer la porte qui communique du chœur au clocher, dont le cintre est formé de claveaux alternativement clocher. Arcisse de Caumont² signale qu'il a remarqué plusieurs statues du XVI^e siècle, notamment une Trinité, représentée par le Père-Eternel coiffé de la tiare, tenant le Christ en croix et ayant sur la poitrine une colombe figurant le Saint-Esprit.



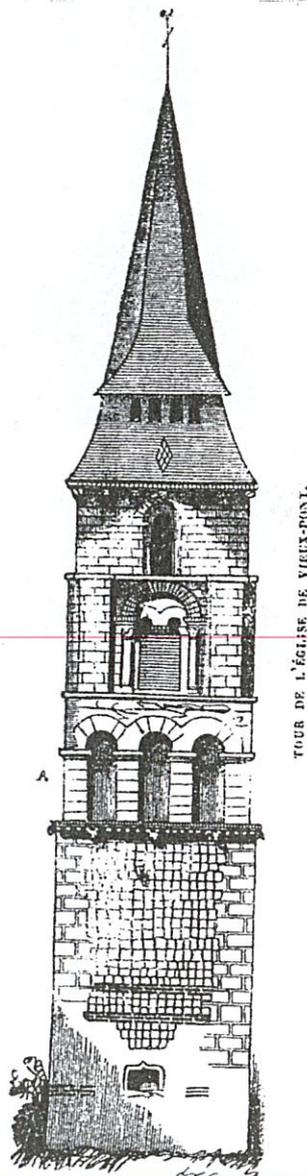
² Arcisse de Caumont « Statistique monumentale du Calvados, arrondissement de Lisieux »

Dans le mur méridional on voit encore les restes des fenêtres primitives.

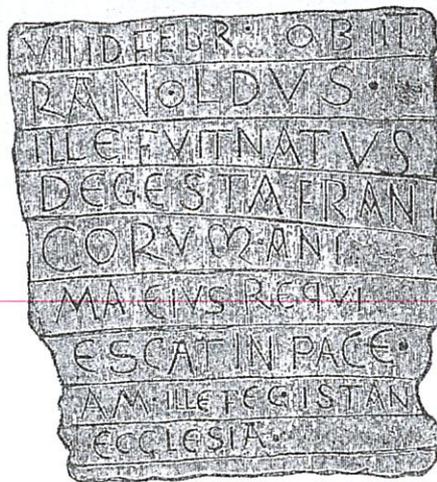
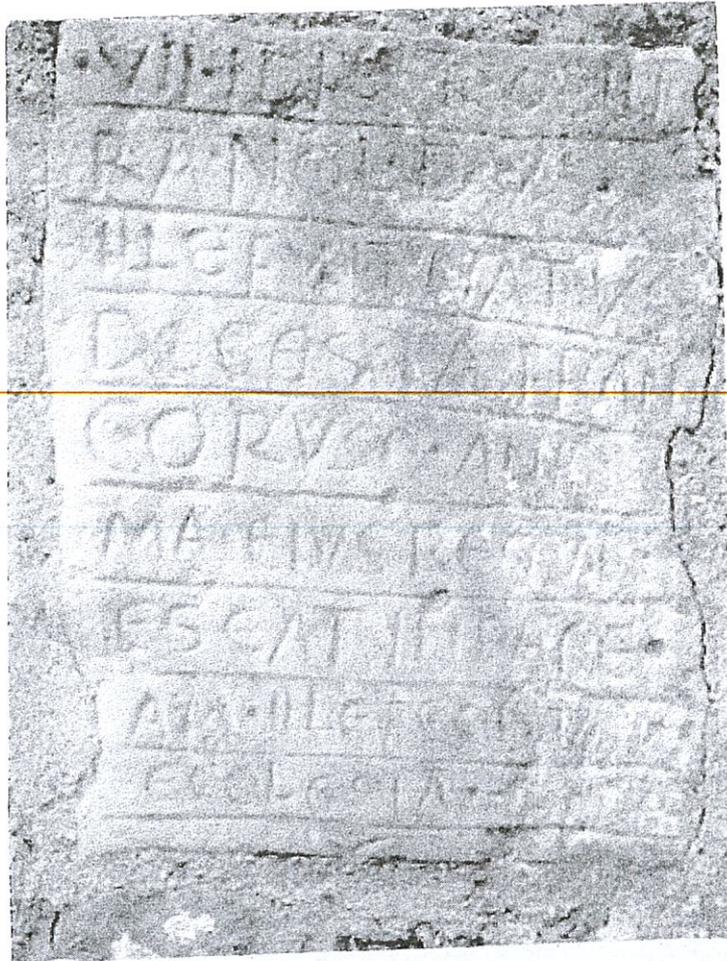


Le clocher, d'après Lucien Musset⁴, est légèrement plus récent car il obstrue l'une des fenêtres primitives du chœur. Sa base aveugle avec son petit appareil cubique interrompu par des arases de briques n'est cependant pas très éloigné de la date de la nef. Ses trois étages sur plan carré offrent une première esquisse de l'élévation des tours romanes des petites église du XIe siècle comme Moyaux ou Quilly. On notera sur la face occidentale, une corniche sculptée de feuillages de tradition préromane et au second étage d'intéressants chapiteaux supportant un tailloir très évasé.

On a incrusté dans le mur oriental de ce clocher l'inscription obituaire d'un Ranoldus mort le 7 des ides de février, dont on nous dit qu'il naquit de gesta Francorum *il faut sans doute comprendre de gente « de la race des Francs » et qu'il a fait cette église (ille fecit istan ecclesiam)*. Sa paléographie pourrait appartenir au début de l'époque romane. La revendication de la nationalité française en tant qu'opposée à la normande conviendrait bien à la fin du Xe siècle. Il est donc probable que ce Ranoldus fut le maître d'œuvre de l'église que nous voyons encore et où les influences extérieures au duché sont en effet si manifestes.



⁴ Lucien Musset « L'église de Vieux-Pont » op. Déjà cité



VII. ID. FEBR. OBIT
RANOLDVS.
ILLE FVIT NATVS
DE GESTA FRAN
CORVM. ANI
MA EIVS REQVI-
ESCAT IN PACE.
AN. ILLE FEC. ISTAN
ECCLESIA.

Dans notre prochain bulletin, décembre 2009, nous publierons les études sur le presbytère de Vieux-Pont-en-Auge, l'histoire de la paroisse, des principaux curés et seigneurs depuis le début du XVIIIe siècle et le manoir du Lieu Rocher



Presbytère de Vieux-Pont-en-Auge
Photographie Daniel Lalizel

Virginité et plénitude

(La Vierge de Saint-Désir)

Pierre Frémont

Lors d'un office, un curé de Saint Désir de Lisieux s'adressait à ses fidèles :

« Mes bien chers frères

Vous n'êtes pas sans savoir que notre Vierge en plâtre creux était cassée. Je suis allé à Lisieux pour la remplacer. Impossible de trouver une vierge.

Je me suis rendu à Paris, je n'en ai pas trouvé non plus, sauf une qui était pleine. Je l'ai prise quand même et je l'ai ramenée ».

Dans la semaine qui suivit, racontant cette anecdote à un ami :

« Je ne sais pas ce que mes paroissiens avaient dimanche dernier mais à l'issue de mon prêche ils se tordaient tous de rire... »

Histoire transmise par notre regretté pasteur Pierre Mialon, curé de Sainte Marguerite de Viette.

